

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, April 27, 2026

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:00 p.m. [ET], with videoconference, to examine and report on such matters as may arise from time to time relating to official languages generally, and to examine and report on the regulatory framework of Part VII of the Official Languages Act.

**Senator Allister Surette** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** My dear colleagues, before we begin, let me invite you to acquaint yourselves with the guidelines designed to prevent incidents of feedback. They may be found on the cards on the tables in the committee room. Please keep the earpieces away from all microphones at all times. The microphones will be turned on and off by the console operator. Finally, please do not handle the earpieces when the microphone is on.

Good evening. My name is Senator Allister Surette from Nova Scotia. I am the chair of the Standing Senate Committee on Official Languages. I would now like to ask my colleagues to introduce themselves.

**Senator Wells:** David M. Wells from Newfoundland and Labrador.

**Senator Gerba:** Amina Gerba from Quebec.

**Senator Cormier:** René Cormier from New Brunswick.

**Senator Henkel:** Danièle Henkel from Quebec.

**Senator Moncion:** Lucie Moncion from Ontario.

**Senator Aucoin:** Réjean Aucoin from Nova Scotia. Good evening.

**Senator Hébert:** Martine Hébert from Quebec. Good evening.

**The Chair:** Thank you, my dear colleagues. I also welcome those who are with us here today, as well as those joining us online at [sencanada.ca](http://sencanada.ca).

Today, pursuant to the general order of reference adopted by the Senate on September 25 last year, we are studying the proposed regulations on administrative monetary penalties and the draft regulations on the use of French in federally regulated private businesses.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 27 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures (HE), avec vidéoconférence, pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions qui pourraient survenir occasionnellement concernant les langues officielles en général, et pour examiner, afin d'en faire rapport, le cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

**Le sénateur Allister Surette** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Chers collègues, avant de commencer, je vous invite à prendre connaissance des cartes placées sur les tables dans la salle de comité pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son. Veuillez garder les oreillettes à l'écart de tous les microphones en tout temps. L'activation et la désactivation des microphones seront contrôlées par l'opérateur de console. Finalement, évitez de manipuler votre oreillette lorsque le microphone est activé.

Bonsoir. Je m'appelle Allister Surette, sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du Comité sénatorial permanent des langues officielles. J'aimerais maintenant demander à mes collègues de se présenter.

**Le sénateur D. M. Wells :** David M. Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

**La sénatrice Gerba :** Amina Gerba, du Québec.

**Le sénateur Cormier :** René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Henkel :** Danièle Henkel, du Québec.

**La sénatrice Moncion :** Lucie Moncion, de l'Ontario.

**Le sénateur Aucoin :** Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse. Bonjour.

**La sénatrice Hébert :** Martine Hébert, du Québec. Bonjour.

**Le président :** Merci, chers collègues. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux gens qui sont avec nous aujourd'hui, ainsi qu'à celles et ceux qui nous écoutent à partir du Web sur [sencanada.ca](http://sencanada.ca).

Aujourd'hui, en vertu de l'ordre de renvoi général qui nous a été confié par le Sénat le 25 septembre dernier, nous étudions le projet de règlement sur les sanctions administratives pécuniaires et l'avant-projet de règlement sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale.

For that purpose, we welcome the Honourable Marc Miller, P.C., M. P., Minister of Canadian Identity and Culture and Minister responsible for Official Languages. We bid you welcome, Mr. Miller, and we thank you for taking the time to come and testify before the committee.

I would also like to welcome the members of your team who accompany you today. They are Francis Bilodeau, Deputy Minister, and Julie Boyer, Assistant Deputy Minister, Official Languages, Heritage and Regions. Mr. Minister, you have five minutes, or all the time you need for your opening remarks.

**The Honourable Marc Miller, P.C., M.P., Minister of Canadian Identity and Culture and Minister responsible for Official Languages:** Thank you, Mr. Chair and ladies and gentlemen of the committee. I already know a good number of you personally and I know you all by reputation.

I would like to acknowledge that we are meeting on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe people. I am pleased to appear in my capacity of Minister of Canadian Identity and Culture and Minister responsible for Official Languages. But it is the first time I have testified with those responsibilities. Good evening.

One of my mandates is to move forward with the implementation of the Act for the Substantive Equality of Canada's Official Languages, which received royal assent in 2023.

My department, Heritage Canada, is responsible for the work that will result in two of the sets of regulations under the act being adopted. Each of the two sets of regulations brings us one step closer to the substantive equality of English and French.

Last month, Julie Boyer, Assistant Deputy Minister, Official Languages, Heritage and Regions, appeared before you to present the key aspects of the draft regulations on administrative monetary penalties.

[English]

This draft bill was tabled in Parliament on November 26 of last year and published on March 7 of this year in Part I of the *Canada Gazette*. Official consultations are currently under way.

It's expected that comments from the public and the Senate on the draft bill will be taken into consideration while taking into account the constrained legislative framework imposed by the Official Languages Act itself.

I'd like to thank the Senate — in particular, your committee — for the interest shown in the regulatory content.

À cet effet, nous accueillons ce soir l'honorable Marc Miller, c.p., député, ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles. Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous ce soir, monsieur Miller, et nous vous remercions d'avoir pris le temps de venir témoigner au comité.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux membres de votre équipe qui vous accompagnent aujourd'hui, soit Francis Bilodeau, sous-ministre, et Julie Boyer, sous-ministre adjointe, Langues officielles, patrimoine et régions, de Patrimoine canadien. Monsieur le ministre, nous vous accordons cinq minutes, ou tout le temps dont vous aurez besoin pour vos déclarations préliminaires.

**L'honorable Marc Miller, c.p., député, ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles :** Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Je connais d'ailleurs bon nombre d'entre vous personnellement ou sinon, je vous connais tous de réputation.

J'aimerais souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel algonquin anishinabe. Je suis heureux de comparaître à titre de ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles. Je l'avais fait en d'autres capacités, mais c'est la première fois que je témoigne dans ces responsabilités. Bonjour.

L'un de mes mandats est de contribuer à la mise en œuvre de la Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, qui a reçu la sanction royale en 2023.

Mon ministère, Patrimoine canadien, est responsable des travaux qui aboutiront à l'adoption de deux des règlements prévus par la loi — deux règlements qui sont un pas en avant vers l'égalité réelle du français et de l'anglais.

Le mois dernier, Julie Boyer, sous-ministre adjointe, Langues officielles, patrimoine et régions, a comparu devant vous pour présenter les éléments clés de l'avant-projet de règlement sur les sanctions administratives pécuniaires.

[Traduction]

Ce projet de règlement a été déposé au Parlement le 26 novembre dernier et publié le 7 mars de cette année dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Des consultations officielles sont en cours.

Il est prévu de prendre en considération les commentaires du public et du Sénat sur le projet de règlement, en tenant compte du cadre législatif contraignant imposé par la Loi sur les langues officielles elle-même.

Je tiens à remercier le Sénat — en particulier votre comité — de l'intérêt qu'il porte au contenu réglementaire.

[Translation]

The department has noted an interest in this upper chamber for the following issues: including administrative relief in the discretionary power of the Commissioner of Official Languages, including other crown corporations, such as the Canadian Air Transport Security Authority and, of course, the amount of the penalties.

Mr. Chair, since the regulations on the penalties were published in the *Canada Gazette*, we have passed another major step in the implementation of the modernized Official Languages Act. Allow me to go back over that long process, which was designed to solidify the equality of French and English, our two official languages.

In 2021, we made the historic commitment to protect French in the private businesses that fall directly under the jurisdiction of the federal government. Having recognized that French is in a minority situation in Canada and in North America because of the predominant use of English, we took decisive and specific action.

On April 15, for example, we unveiled the key point of our commitment by introducing in Parliament more draft regulations. I am referring to the enabling regulations that accompany the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, the UFPBA.

[English]

As you know, this new stand-alone act is enacted by An Act for the Substantive Equality of Canada's Official Languages, otherwise known as Bill C-13. It will come into force at the same time as its implementing regulations, first in Quebec and then two years later in regions with a strong francophone presence.

[Translation]

This process is important for francophones and francophiles, both in Quebec and elsewhere in the country. It will bring concrete changes to their lives as a result of new rights regarding the language of service, of communication, and of work.

The process will solidify the use of French. The result will be a major improvement in the relationship between businesses, their employees and their customers. The process will also be of great benefit to the businesses by establishing concrete and much-needed measures to protect French in Canada and in North America.

In designated regions, businesses have working and commercial relationships with French-speaking clients and employees. The process will enshrine those relationships in a coherent and clearly defined manner.

[Français]

Au ministère, nous avons constaté un intérêt dans cette Chambre haute pour les enjeux suivants : des allègements administratifs à l'encadrement du pouvoir discrétionnaire de la commissaire aux langues officielles, l'inclusion d'autres sociétés d'État, comme l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, et, bien évidemment, le montant des sanctions.

Monsieur le président, depuis la publication du règlement sur les sanctions dans la *Gazette du Canada*, nous avons franchi un autre jalon important dans la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles modernisée. Permettez-moi de faire un retour sur cette longue démarche visant à concrétiser l'égalité du français et de l'anglais, nos deux langues officielles.

En 2021, nous avons pris l'engagement historique de protéger le français dans les entreprises privées relevant directement de la compétence du gouvernement fédéral. Ayant reconnu que le français est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais, nous avons pris des actions importantes et concrètes.

En effet, le 15 avril, nous avons présenté le point culminant de cet engagement en déposant au Parlement un autre avant-projet de règlement. Je veux parler du règlement d'application qui accompagne la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, ou LUFEP.

[Traduction]

Comme vous le savez, cette nouvelle loi autonome est édictée par la Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, également connue sous le nom de projet de loi C-13. Elle entrera en vigueur en même temps que son règlement d'application, d'abord au Québec, puis deux ans plus tard dans les régions à forte présence francophone.

[Français]

Ce régime est important pour tous les francophones et les francophiles au Québec et ailleurs au pays. Il apportera des changements concrets dans leur vie, grâce à de nouveaux droits en matière de langue de service, de langue de communication, ainsi que dans la langue de travail.

Ce régime encadrera l'usage du français, ce qui aura pour effet d'améliorer grandement les relations entre les entreprises, leurs employés et les consommateurs. Ce régime offrira aussi de grands avantages pour les entreprises en mettant en place des mesures concrètes hautement nécessaires pour la protection du français au Canada et en Amérique du Nord.

Dans les régions désignées, les entreprises entretiennent des relations de travail et commerciales avec des clients et des employés francophones. Le régime viendra donc encadrer ces relations de façon cohérente et clairement définie.

[English]

Our cost-benefit analysis demonstrates that despite significant upfront costs, the proposed framework generates net-positive outcomes, notably through improved service quality, reduced internal friction and greater stability in business relations.

[Translation]

Mr. Chair, let us be very clear. The measures we are proposing will not harm English. They will strengthen French. Canadians who use French must be provided with systems that give them adequate protection.

I would like to assure you that we have taken all necessary steps in order for the enabling regulations to meet the needs of French-speaking Canadians on a major scale. It is part of a years-long initiative that has required consultations with business, unions and the public. At the end of a 30-day waiting period in the House of Commons, the enabling regulations will be published in Part 1 of the *Canada Gazette*.

Of course, we will be receptive to any comments made. These regulations are an essential tool in releasing the full potential of our language reform. Once more, it demonstrates our commitment to achieving substantive equality between French and English.

Protecting and promoting both of our official languages is a priority for me, for the government and ultimately for the country. The use of French is in decline and must be protected. Official language minority communities must be supported. This is why we continue to work tirelessly. Thank you for your attention. I am ready to answer your questions; indeed I look forward to doing so.

**The Chair:** Thank you. Mr. Minister. Let us then immediately move to the time for questions and answers. Let us try to keep the question and the answer within five minutes.

**Senator Cormier:** Welcome, minister. Like my colleagues, I actually have a lot of questions about the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, about the regulations that will come from the act and about the administrative monetary penalties.

Under sections 12 and 13 of the Use of French Act, the UFPBA, you are responsible for “providing assistance, education and information to federally regulated private businesses” in terms of the rights provided for in the act. The rights we are

[Traduction]

Notre analyse coûts-avantages montre que, malgré des coûts initiaux importants, le cadre proposé génère des résultats nets positifs, notamment grâce à une amélioration de la qualité des services, à une réduction des frictions internes et à une plus grande stabilité dans les relations commerciales.

[Français]

Monsieur le président, soyons très clairs : les mesures que nous proposons ne nuiront pas à l’anglais, mais renforceront le français. Les Canadiens et Canadiennes qui font usage du français doivent bénéficier de systèmes qui les protègent de manière adéquate.

Par ailleurs, je tiens à vous assurer que nous avons fait tout le nécessaire pour que le règlement d’application réponde aux besoins des Canadiens et Canadiennes d’expression française, et ce, à grande échelle. Il s’inscrit dans une démarche de plusieurs années qui a notamment exigé des consultations auprès des entreprises, du milieu syndical et du public. Au terme de la période de 30 jours de séance à la Chambre des communes, le règlement d’application sera publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

Nous serons évidemment à l’écoute des commentaires qui seront présentés. Ce règlement est l’un des leviers essentiels afin de déployer le plein potentiel de notre réforme linguistique. Il démontre encore une fois notre engagement à atteindre une égalité réelle entre le français et l’anglais.

La protection et la promotion de nos deux langues officielles, les protections nécessaires à l’appui du français qui est en déclin, ainsi que la défense des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des priorités pour moi et pour le gouvernement — et donc pour le pays. C’est pourquoi nous poursuivons les travaux sans relâche. Je vous remercie de votre attention. Je suis maintenant prêt et même impatient de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre. Passons donc tout de suite à la période des questions et des réponses. Essayons de garder cela à l’intérieur de cinq minutes pour la question et la réponse.

**Le sénateur Cormier :** Bienvenue, monsieur le ministre. En fait, j’ai beaucoup de questions, comme mes collègues, sur la Loi sur l’usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, sur le règlement qui émanera de cette loi et sur les sanctions administratives pécuniaires.

En ce qui concerne la Loi sur l’usage du français, ou LUFEP, conformément aux articles 12 et 13 de cette loi, vous êtes notamment responsable « [...] d’aider et de sensibiliser les entreprises privées de compétence fédérale relativement [...] »

referring to are about the language of work and communications, and about services in French.

The Official Languages Act, which provides for the UFPBA, has a transition provision under which you can take any measure that is required to implement sections 12 and 13. It does so even though the UFPBA is not yet in effect.

What measures have you taken to date to support federally regulated private businesses in their delivery of the services they are required to provide?

What do you propose to do until the regulations are passed, since the legislation gives you that ability?

**Mr. Miller:** Thank you for the question, senator.

First, as a way to frame my answer, I feel we have to understand that our two official languages, English and French, as not equal in their situations. We are aiming for that equality.

The time frames, which some may find unacceptable, are practical measures designed to ensure that affected companies and organizations have enough time. The object of the legislation is not to start by punishing the companies that do not comply. Rather, we want to ensure that they are sensitive to the issue.

The process of raising awareness is a major one. It involves the francophone strategy we have put in place and includes the preconsultations we are currently holding. The time frames, therefore, are established so that we do not drop the ball, especially in smaller communities, and so that the businesses can bring on employees who are able to provide the service.

**Senator Cormier:** Thank you for that answer. However, I understand that there were no transitional provisions already allowing companies to prepare. That is my question.

**Mr. Miller:** Do you mean whether a formal provision was included?

**Senator Cormier:** Yes, because it can be done.

**Mr. Miller:** Beside the preconsultation process, I would say that the answer is no. Beside raising awareness, the answer is no.

**Senator Cormier:** Okay. My second question is still on the UFPBA.

aux droits prévus par cette loi. On parle ici des droits en matière de langue de travail et en matière de communications et des services en français.

La Loi sur les langues officielles qui a édicté la LUFEP prévoit une disposition transitoire selon laquelle vous pouvez prendre toute mesure nécessaire pour mettre en œuvre les articles 12 et 13, et ce, même si la LUFEP n'est toujours pas en vigueur.

Quelle mesure avez-vous prise jusqu'à maintenant pour appuyer les entreprises privées de compétence fédérale dans la livraison des services qu'elles auront à faire?

Que comptez-vous faire d'ici l'adoption du règlement, puisque vous avez cette capacité en vertu de la loi?

**M. Miller :** Je vous remercie pour la question, monsieur le sénateur.

D'abord, pour encadrer ma réponse, je pense qu'il faut réaliser que l'anglais et le français, nos deux langues officielles, ne sont pas dans une situation égalitaire. Nous visons donc cette égalité.

Les délais, qui peuvent paraître inacceptables pour certains, sont des mesures pratiques pour s'assurer que les entreprises et les organismes touchés aient ce délai, car ce n'est pas l'objectif de la loi de punir d'entrée de jeu des entreprises qui ne la respectent pas; nous voulons plutôt nous assurer qu'elles sont sensibilisées à cet enjeu.

Que ce soit avec la stratégie francophone que nous avons mise en place — avec des sommes historiques — ou que ce soit la situation de préconsultation dans laquelle on se trouve, il y a un processus très important de sensibilisation. Ces délais sont donc prévus pour s'assurer, surtout dans le cas des petites communautés, qu'on n'échappe pas la balle et que ces entreprises intègrent des employés qui pourront offrir ce service.

**Le sénateur Cormier :** Je vous remercie de cette réponse. Cependant, je comprends qu'il n'y a pas eu de dispositions transitoires permettant déjà aux entreprises privées de se préparer? C'est cela, ma question.

**M. Miller :** Si on a mis en place une disposition formelle?

**Le sénateur Cormier :** Oui, puisque c'est permis.

**M. Miller :** Hormis le processus de préconsultation, je pense que la réponse est non. Au-delà de la sensibilisation, la réponse est non.

**Le sénateur Cormier :** D'accord. Ma deuxième question concerne toujours la LUCEF.

In New Brunswick, the designated bilingual areas provided for in Part V of the act in terms of the language of work applies to the entire province. The language requirements governing federally regulated private businesses also apply to the entire province. But the requirements governing communications with and services to the public — the ones in Part IV of the act — do not.

In other words, depending on where you are in New Brunswick, and which federal door you knock on, you may or may not get service in both languages. Aren't you afraid that people may be confused?

Since the next ten-year review of the Official Languages Act is scheduled for 2033, could the government look at ways to harmonize everything? As you well know, New Brunswick is a bilingual province; the province provides service in both languages everywhere. The federal government does so in some regions, but not in others. Does your department have any willingness to work towards harmonizing the various services?

I see you looking puzzled. Perhaps the question isn't clear.

**Mr. Miller:** Not at all; it's very clear.

To be perfectly honest with you, given that we will be applying the same measures to businesses that would have been covered had they not been in New Brunswick, we are faced with the same reality: there may not be the same demographic penetration in French. All I can tell you is that it would just be a different Swiss cheese situation from the one we have today.

To be very clear, I believe that we want to use New Brunswick as an example. As the only bilingual province, it already is, at least officially.

You can certainly be assured of my department's willingness to set an example, knowing that there will clearly be challenges in some parts of New Brunswick where people do not really speak French.

We are ready to face those challenges. And, if there is a difference in approach between one organization covered by one part of the Official Languages Act and another covered by the UFPBA, my department will certainly take it under advisement.

**Senator Moncion:** Welcome, Mr. Minister.

Au Nouveau-Brunswick, le régime des régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail prévu dans la partie V de la loi, qui traite de la langue de travail, s'applique à l'ensemble de la province, et le régime linguistique qui encadre les entreprises privées de compétence fédérale s'appliquera aussi à toute la province. Cependant, le régime qui encadre l'offre en matière de communications et de services au public — dont traite la partie IV de la loi — ne le fait pas.

En d'autres mots, selon l'endroit où l'on est au Nouveau-Brunswick et à quelle porte on frappe au fédéral, on aura un service dans les deux langues ou pas de service dans les deux langues. N'avez-vous pas peur que cela crée de la confusion au sein de la population?

Aussi, comme le prochain examen décennal de la Loi sur les langues officielles est prévu en 2033, le gouvernement ne pourrait-il pas envisager d'harmoniser cela? Le Nouveau-Brunswick, vous le savez, est une province bilingue : la province offre des services dans les deux langues partout. Le gouvernement fédéral le fait pour des sections, mais pas pour d'autres. Y a-t-il une volonté de la part de votre ministère et de votre gouvernement de travailler à l'harmonisation de ces différents services?

Je vois un point d'interrogation sur votre visage; je ne sais pas si la question est claire.

**M. Miller :** Pas du tout; c'est très clair.

Pour être très honnête avec vous, dans le contexte où l'on aurait appliqué les mêmes mesures aux entreprises qui auraient été couvertes si elles ne s'étaient pas trouvées au Nouveau-Brunswick, il y aurait cette même réalité où il n'y a pas nécessairement de pénétration démographique du français. Je vous dirais que ce serait un fromage suisse différent de ce qu'il est aujourd'hui.

Je crois que pour être très clair, on veut faire preuve d'exemplarité au Nouveau-Brunswick, là où la province, du moins officiellement, montre une certaine exemplarité, étant donné qu'elle est la seule province bilingue.

Donc, dans votre réflexion, je pense que vous pouvez être assuré de cette volonté de mon ministère d'être exemplaire, sachant qu'il y aura évidemment des défis dans certaines parties du Nouveau-Brunswick où les gens ne parlent pas nécessairement le français.

On est prêt à affronter ces défis et, s'il y a une différence d'approche entre une organisation ou une institution fédérale qui serait couverte par une partie de la Loi sur les langues officielles et une autre qui est touchée par la LUFEP, je crois qu'il y aura matière à réflexion pour mon ministère.

**La sénatrice Moncion :** Bienvenue, monsieur le ministre.

I am going to be referring to the consultations you supposedly had with Treasury Board ahead of the game. Can you explain how those consultations went?

**Mr. Miller:** Senator, to answer that, I would like to ask one of my colleagues to flesh out my short answer.

We work with Treasury Board all the time. As you know, it has a key role to play in the act as such, so that Treasury Board can establish the example I was talking with Senator Cormier about.

So the work is done constantly and regularly. But as I am not doing it myself, I will ask another witness to give you a more detailed answer.

**Francis Bilodeau, Deputy Minister, Canadian Heritage:** We are both relatively new in the consultation process, but it is clear that consultation and the requirement to work collaboratively are enshrined in the actual legislation. As the minister mentioned, the collaboration is regular, but it is relatively new.

Ms. Boyer, you were there at the time. Can you give us some more details?

**Julie Boyer, Assistant Deputy Minister, Official Languages, Heritage and Regions, Canadian Heritage:** Heritage Canada has the lead in developing regulations and Treasury Board takes care of the regulations in Part VII. There have been discussions at all levels: advisers, managers, directors, directors general and assistant deputy ministers. Discussions on the major components to be included in each set of regulations have been held at deputy minister level and between ministers' offices.

Does that answer your question?

**Senator Moncion:** Yes. At that point, I am going to talk about the financial measures.

The regulations have just been published. But I believe that a lot of information has been produced about the places where changes are seen to be desirable.

We would just like to know whether there is any openness to making changes to the items dealing with monetary penalties, especially in terms of the criteria. I think that there are 16 criteria for investigations. But we know that, in other departments with monetary penalties, the requirements are much fewer. Perhaps this is a flaw in terms of the investigations.

Je vais aller du côté des consultations que vous auriez eues en amont avec le Conseil du Trésor. Pouvez-vous nous expliquer de quelle manière cette consultation a eu lieu?

**M. Miller :** Pour cette réponse, madame la sénatrice, je demanderais à un de mes collègues de répondre pour compléter ma courte réponse.

On travaille constamment avec le Conseil du Trésor, qui, comme vous le savez, a un rôle primordial à jouer dans la loi en tant que telle, pour faire en sorte que le Conseil du Trésor montre cette exemplarité dont je parlais au sénateur Cormier.

Donc, c'est un travail qui est effectué de façon constante et régulière, mais, comme je ne fais pas ce travail moi-même, je demanderais à un autre témoin de répondre pour vous donner plus de détails.

**Francis Bilodeau, sous-ministre, Patrimoine canadien :** Nous sommes tous les deux relativement nouveaux dans le processus des consultations, mais il est clair que les consultations et l'obligation de travailler en collaboration sont ancrées dans la loi comme telle. Comme le ministre l'a mentionné, il y a une collaboration régulière, mais relativement nouvelle.

Madame Boyer, vous étiez là à l'époque; pourriez-vous en parler un peu plus en détail?

**Julie Boyer, sous-ministre adjointe, Langues officielles, patrimoine et régions, Patrimoine canadien :** Patrimoine canadien mène le développement d'un règlement et le Conseil du Trésor s'occupe du règlement sur la partie VII. On a eu des échanges à tous les niveaux, conseillers, gestionnaires, directeurs, directeurs généraux et sous-ministre adjoint; il y a eu des discussions au niveau du sous-ministre et entre les bureaux de ministres sur les grandes composantes qu'on allait inclure dans chacun des règlements.

Est-ce que cela répond à votre question?

**La sénatrice Moncion :** Oui. À ce moment-là, je vais vous parler des mesures pécuniaires.

Le règlement vient d'être publié. Je crois qu'il y a quand même beaucoup d'information qui a été produite au sujet des endroits où l'on voudrait voir des changements apportés.

On voudrait justement savoir s'il y a une ouverture à apporter des changements aux articles qui touchent les sanctions pécuniaires, surtout en ce qui a trait aux exigences. Je pense qu'il y a 16 critères pour les enquêtes, alors qu'on sait que, dans d'autres ministères où il y a des sanctions pécuniaires, les exigences sont beaucoup moins grandes. Il y avait quand même un endroit où le bât blesse pour ce qui touche aux enquêtes.

**Mr. Miller:** First, I am looking forward to seeing the reports from both chambers. The department has a role to play because we have expertise in the area. But other departments have a responsibility too, starting with Treasury Board. This is because the act requires them to establish the best practices and to play a coordinating role that Heritage Canada cannot play, or could not play so effectively.

That does not mean that I am always getting in Treasury Board's way. But, because of our expertise, it is imperative that we are at the table. This is in order to ensure that each department and, above all, each organization that deals with the public can do what is practical and feasible under the legislation.

In your discussions and in my own, it is necessary to identify certain points vis-à-vis penalties of a monetary nature. It is important for each program with the same penalties to observe and analyze whether an organization is being punished or whether it is being brought into compliance.

I feel that you will agree with me in concluding that the first priority is to achieve compliance so that people can have proper service in French, as they should expect and as is their right. Some penalties require them to comply with the legislation. But the line between that and punishment is yet to be defined. When a penalty becomes a punishment, I believe we can do better.

Even a punishment implies a sum that the commissioner would determine to be reasonable under the circumstances. If you have any recommendations, I encourage you to consider them, as we are doing. I am open to your comments and even to suggested corrections.

**Senator Moncion:** It's not yet about the monetary penalties. Before we can even get to monetary penalties, we have to decide on the analysis, the investigation and the number of criteria that have to be met. The organizations that the committee has heard from tell us that the real issue is with the complexity. We agree that we just don't want to get to monetary penalties as a form of punishment. We prefer to encourage a change in behaviour.

**Mr. Miller:** Exactly.

I forgot to say that I am open. If you have suggestions to include in your report, I will examine them with interest.

The commissioner also has a role in all this. Her role in the implementation is extremely important for me because compliance will not be in the hands of a politician. I consider

**M. Miller :** D'abord, j'attends impatiemment les rapports des deux Chambres; le ministère a un rôle à jouer, parce qu'il a une expertise dans le domaine, mais c'est aussi la responsabilité des autres ministères, en commençant par le Conseil du Trésor, parce que c'est inscrit dans la loi qu'il doit montrer cette exemplarité et jouer un rôle de coordination que le ministre de Patrimoine canadien ne peut jouer ou ne saurait jouer de manière aussi efficace.

Cela ne veut pas dire que je suis constamment dans les pattes du Conseil du Trésor, mais, en raison de notre expertise, il est indispensable que nous soyons à la table de discussion pour faire en sorte que chaque ministère et surtout les organismes qui jouent un rôle de service auprès des citoyens puissent faire ce qui est pratique et faisable conformément à la loi.

Dans votre réflexion, et dans ma propre réflexion, il faut distinguer certains éléments en ce qui a trait aux mesures de sanctions qui sont de nature pécuniaire. Il est important d'observer et d'analyser, pour chaque régime qui comporte ces mêmes sanctions, si on est en train de punir une organisation ou si on fait en sorte qu'il y ait une conformité.

Je crois que vous serez d'accord avec moi pour conclure qu'on veut d'abord assurer la conformité pour que les gens puissent avoir un service en français adéquat et à la hauteur de leurs attentes et de leurs droits. Il y a des sanctions qui les forcent à se conformer à la loi. Cependant, de là à aller jusqu'à les punir, il y a une ligne qui n'est encore pas définie. Là où une sanction peut devenir une punition, je crois qu'on peut mieux faire.

Qui dit « punition » dit une somme qui serait jugée par la commissaire comme étant raisonnable selon le contexte. Si vous avez des recommandations à faire à ce sujet, je vous encourage à faire cette même réflexion. Je suis ouvert à vos commentaires et même à des suggestions de corrections.

**La sénatrice Moncion :** Ce ne sont pas les sanctions pécuniaires, mais l'analyse, l'enquête et le nombre de critères qui doivent être atteints avant que l'on puisse se rendre aux sanctions pécuniaires. Je crois que, chez les organismes que le comité a entendus, le bât blesse considérablement dans la complexité. On s'entend pour dire qu'on ne veut pas nécessairement se rendre aux sanctions pécuniaires seulement pour dire qu'on se rend là parce qu'on a puni. On veut plutôt favoriser un changement de comportement.

**M. Miller :** C'est exact.

J'ai oublié de dire que je suis ouvert. Si vous avez des suggestions à formuler dans votre rapport, je vais les examiner avec intérêt.

Il y a aussi le rôle de la commissaire dans tout cela. Le rôle qu'elle jouera dans cette mise en œuvre est extrêmement important pour moi, puisque ce n'est pas un politicien qui

that to be a very important role. If the process becomes too heavy, I feel that we will be able to review the regulations.

**Senator Moncion:** Thank you.

**The Chair:** The notion of “too heavy” is something that we have heard from the Office of the Commissioner of Official Languages. You have surely heard it too. It’s very good that you are considering it.

**Senator Gerba:** Welcome, minister.

I am going to go back to the issue of assistance for businesses. In the June 2022 study, the Parliamentary Budget Officer predicted that the new requirements for federally regulated private businesses would have major financial repercussions. This would be especially true in terms of costs for items such as language training and salary bonuses. A number of organizations, including the FCFA, supported the idea of government assistance in covering those costs for the businesses. Are you in favour of supporting businesses with such assistance?

**Mr. Miller:** I am not opposed. However, I don’t want to disconnect businesses from the role that they must play in serving a public that has a right to be served in French.

It is true that, at the start, costs will be incurred. Is it up to the federal government to pay them all? I say that the answer is no. It’s not that we are taking profits and clients away. It’s also a matter of principle. I am not rejecting the idea out of hand. I am sure that, in the awareness-raising process, efforts can be made to hire people who can speak French. The federal government could play a role in the changes that have to be made when a company has previously operated in English. I cannot commit to specific sums today. However, I can say that we must work hard to ensure that all these businesses comply with the legislation.

I must emphasize that it is not automatically the federal government’s role to compensate people for something from which they will benefit later. Above all, I believe that replying in French to people asking to be served in French is to everyone’s advantage, including the businesses.

**Senator Gerba:** I understand that it’s not up to the federal government to provide the funding. At the same time, the businesses are being asked to cover certain costs to comply with the legislation within the required timelines. At some point, the federal government also wins in that the businesses are relieved

assurera cette conformité. C’est un rôle que je prends très au sérieux. Si c’est trop lourd comme processus, je crois qu’il y aura lieu de réviser les règlements.

**La sénatrice Moncion :** Merci.

**Le président :** C’est l’une des choses que l’on avait entendues de la part du Commissariat aux langues officielles, et vous l’avez sûrement entendue aussi : la lourdeur. En tout cas, vous le prenez en considération, donc c’est très bien.

**La sénatrice Gerba :** Bienvenue, monsieur le ministre.

Je vais revenir au sujet de l’aide aux entreprises. Dans l’étude parue en juin 2022, le directeur parlementaire du budget prévoyait que les nouvelles obligations s’appliquant aux entreprises privées de compétence fédérale entraîneraient des répercussions financières importantes, surtout au chapitre des coûts de formation linguistique, des primes salariales et autres. Plusieurs organisations, notamment la FCFA, ont appuyé l’idée d’une aide gouvernementale aux entreprises pour couvrir ces coûts. Êtes-vous favorable à cette aide pour que les entreprises soient soutenues?

**M. Miller :** Je n’y suis pas défavorable. Cependant, je ne veux pas désengager les entreprises du rôle qu’elles doivent jouer là où elles servent un public qui se doit d’être servi en français.

Il est vrai qu’au début, il y aura des coûts qui seront engendrés. Est-ce que c’est nécessairement au gouvernement fédéral de tout payer? Je crois que la réponse est non. On ne retire pas nécessairement de bénéfices pécuniaires auprès de ses clients. C’est aussi une question de principe. Je ne rejette pas l’idée d’emblée. Je suis sûr que, dans le processus de sensibilisation, des efforts peuvent être déployés pour faire en sorte que les gens puissent embaucher des gens qui parlent français. Le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle dans l’adaptation qui doit se faire au sein d’une entreprise qui a été exploitée en anglais jadis. Je ne peux pas m’engager aujourd’hui à engager des sommes définies. Cependant, je crois que l’on doit faire un effort pour s’assurer que toutes ces entreprises se conforment à la loi.

Je dois souligner aussi que ce n’est pas nécessairement le rôle du gouvernement fédéral de faire en sorte que les gens soient dédommagés pour quelque chose dont ils vont tirer un bénéfice par la suite. Je crois, d’abord et avant tout, que répondre en français aux gens qui demandent d’être servis en français, c’est un bénéfice net. C’est pareil pour les entreprises.

**La sénatrice Gerba :** Je comprends que ce n’est pas au gouvernement fédéral d’investir. En même temps, on demande aux entreprises de couvrir certains coûts pour se conformer à la loi dans les délais qui leur sont impartis. Quelque part, le gouvernement fédéral y gagne aussi. Il gagne aussi d’avoir des

that they can provide services in both languages. But I recognize that it's not in the plans.

**Mr. Miller:** At the moment, in terms of funds for that specific initiative, no. But to be practical and reasonable, we have allowed businesses two years to try and comply with the legislation, especially outside Quebec. All our analysis, both from the preconsultations and the consultations, shows that minds are open, albeit in the knowledge that it will cost some money. There is also an understanding that there will be some awareness-raising in terms of the new rights that people in this workforce may claim.

**Senator Henkel:** Mr. Miller, Ms. Boyer and Mr. Bilodeau, thank you for being here and for agreeing to answer our questions.

My first question is about the proposed regulations on the administrative monetary penalties. The schedule lays out penalties of up to \$50,000. While the objective is to prevent reoccurrences, are you not afraid that some companies might perceive that amount as just a cost of doing business rather than a real deterrent?

**Mr. Miller:** Possibly, yes. To follow up on your colleague's question, I hope that they will not ask us to compensate them for that cost of doing business.

I believe that speaking French is a benefit for the businesses. End of story. But I am not naive. We know that the start-up costs will be significant.

It is perhaps true that a business with a lot of money could consider any potential penalty to be trivial and insignificant. However, remember that the commissioner can impose penalties over and over again. One payment of \$50,000 does not close a case. It does not make them immune to the next stages; other penalties may ensue. They apply each time. If you believe that other levels may be acceptable as a consequence of a careful analysis, I am very open to it.

**Senator Henkel:** There has been discussion of repeat occurrences. There has also been discussion about the way in which people will register complaints. If the amount of the penalties is perceived by some businesses as insignificant and if people have to go through onerous steps every time they want to make a complaint, it all seems to be a disincentive for those who want to complain. We can think about it and let you know what we have come up with.

I have a second question. Since the money from the penalties is a direct result of infringing on language rights, how do you justify paying them into general revenue rather than reinvesting

entreprises qui sont soulagées de pouvoir offrir des services dans les deux langues. Toutefois, je crois comprendre que ce n'est pas prévu.

**M. Miller :** Pour l'instant, pour les sommes prévues réservées à cette initiative, non. Justement, afin d'être pratiques et raisonnables, nous avons prévu un délai de deux ans, surtout à l'extérieur du Québec, pour permettre aux entreprises de faire l'effort de se conformer à la loi. Dans toute cette analyse, y compris les préconsultations et les consultations, il y a eu une ouverture d'esprit même en sachant que cela coûtera de l'argent, car on sait aussi qu'il y aura de la sensibilisation à l'égard des nouveaux droits qui seront réclamés par les gens qui seront dans ce milieu de travail.

**La sénatrice Henkel :** Merci, monsieur Miller, madame Boyer et monsieur Bilodeau, d'être présents et d'avoir accepté de répondre à nos questions.

Ma première question concerne le projet de règlement sur les sanctions administratives pécuniaires. Le barème prévoit des sanctions pouvant atteindre 50 000 \$. Si l'objectif est de prévenir la récidive, ne craignez-vous pas que ce niveau ne soit perçu par certaines entreprises comme un simple coût d'exploitation plutôt que comme un véritable levier de dissuasion?

**M. Miller :** Peut-être, oui. Pour faire suite à la question de votre collègue, j'espère qu'ils ne vont pas nous demander d'être dédommagés, parce que c'est un coût d'exploitation.

Je crois qu'il y a un bénéfice au fait de parler français dans les entreprises, point à la ligne. Je ne suis pas naïf pour autant. On sait que les coûts d'exploitation initiaux seront très durs.

En ce qui a trait à une sanction potentielle, il est peut-être vrai qu'une entreprise qui a beaucoup d'argent pourra considérer cette sanction comme minime et légère. Cependant, sachez que la commissaire peut imposer des sanctions à répétition. Ce n'est pas la fin de l'argument simplement parce qu'une personne paie une sanction de 50 000 \$. Elles ne seront pas immunisées pour les prochaines étapes où il y aurait d'autres sanctions. À chaque occasion, cela s'applique. Si vous croyez avoir d'autres niveaux qui seraient acceptables pour faire suite à une analyse judicieuse, j'y serais très ouvert.

**La sénatrice Henkel :** On a parlé de récidive. On a aussi parlé de la façon dont les gens vont déposer leur plainte. Le fait que le montant des sanctions pécuniaires puisse être perçu comme étant léger pour certaines entreprises, et le fait de devoir compléter chaque fois de lourdes étapes pour déposer des plaintes à répétition dans le cas de récidives, tout cela risque de dissuader ceux qui souhaitent faire une plainte. On pourra y réfléchir, puis vous faire parvenir le fruit de nos réflexions.

J'ai une deuxième question. Puisque les sommes issues des sanctions découlent directement du manquement aux droits linguistiques, comment justifiez-vous qu'elles soient versées au

them in a targeted way in the official language minority communities who are suffering the consequences?

**Mr. Miller:** Before I answer your question, I should say that we are also having discussions with the commissioner that could result in an agreement whereby people do comply with the legislation.

It is a good question. It is something we consider in each case of administrative penalties. Before the analysis is complete, the other sources of funding for the affected communities have to be looked at. It's not always about a circular economy. Sometimes, it may be more so, sometimes less.

Nevertheless, it is the formula generally used in our regulations on administrative penalties.

**Senator Henkel:** According to Statistics Canada, 181,000 people in Toronto could ask for service in French. That's the biggest pool of francophones outside Quebec. But Toronto is not included, even in strongly francophone areas, such as the ones around CBC or the Université de l'Ontario français.

Similarly, provincial and territorial capitals seem to have been excluded, although they are where most of the francophones in each administration are concentrated. Why that choice?

**Mr. Miller:** I am open to your thoughts on that. But it's simply about density. I am actually surprised to hear more and more French right in Toronto, especially these days. Your figure is a good one, though it's from 2021. I hope that the new census —

**Senator Henkel:** I hope so too.

**Mr. Miller:** — will identify many others, especially with our efforts in immigration.

It's the reality of the calculation used and the result of the criteria we established. So, no, Toronto will not be covered, nor will Halifax and Vancouver. In Edmonton, as I understand it, the area covered is a small one around the Campus Saint-Jean.

It is a valid comment. The simple answer is that the people in Toronto are not concentrated in the numbers established when the regulations were written. So it would not be covered and neither would the businesses located there.

**Senator Henkel:** But that could change if ever the concentration —

Trésor général plutôt que réinvesties de manière ciblée dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui en subissent les conséquences?

**M. Miller :** Avant de répondre à votre question, je dirais qu'il y a aussi des discussions avec la commissaire qui peuvent aboutir à un accord de conformité pour que les personnes se conforment à la loi.

C'est une bonne question. C'est une réflexion que l'on fait dans chaque processus de sanctions administratives. Avant de compléter l'analyse, il faudra examiner les autres enveloppes qui financent les communautés touchées. La question n'est pas nécessairement d'avoir une économie circulaire dans tout cela. Il y aurait peut-être lieu d'en avoir davantage, peut-être moins.

Cependant, c'est la formule qui est utilisée de façon coutumière dans nos règlements sur les sanctions administratives.

**La sénatrice Henkel :** À Toronto, selon Statistique Canada, 181 000 personnes pourraient demander des services en français; c'est donc le plus grand bassin francophone à l'extérieur du Québec. Pourtant, Toronto n'est pas couverte, même dans des zones à forte concentration francophone, comme autour de Radio-Canada ou de l'Université de l'Ontario français.

De la même manière, les capitales provinciales et territoriales semblent avoir été exclues, alors qu'elles concentrent la majorité des francophones de chaque administration. Pourquoi ce choix?

**M. Miller :** Je suis ouvert à votre réflexion à ce sujet, mais c'est simplement une question de densité. Je suis surpris, en fait, surtout ces jours-ci, d'entendre de plus en plus de français à Toronto même. Votre chiffre est bon, quoiqu'il date de 2021. J'espère que le nouveau recensement —

**La sénatrice Henkel :** On l'espère.

**M. Miller :** — en recensera bien d'autres, surtout avec nos initiatives accrues en matière d'immigration.

C'est la réalité du calcul qui s'est imposée et fait suite aux critères qu'on a établis. Donc, Toronto ne serait effectivement pas couverte; Halifax et Vancouver non plus. Je pense, par contre, qu'Edmonton est comprise dans une petite zone autour du Campus Saint-Jean.

Ce serait un commentaire à faire. Évidemment, la réponse très simple, c'est que Toronto, parce que ces gens ne sont pas concentrés dans les proportions identifiées au moment de l'élaboration du règlement, ne serait pas couverte, ni les entreprises qui y sont situées.

**La sénatrice Henkel :** Mais cela peut changer, si jamais la concentration —

**Mr. Miller:** Yes, according to the formula in the regulations and the legislation.

**Senator Henkel:** Thank you, minister.

**The Chair:** On that topic, do you have an idea of the numbers of businesses that would be subject to the new regulations?

In my own province, three small Acadian and francophone regions, predominantly French-speaking, are included but Halifax is not. Another criterion requires businesses to have at least 100 employees. So when I look at our small regions, a number of our businesses seem to be excluded. I am curious to know whether you analyzed the number of businesses that will be affected.

**Mr. Miller:** We estimate that a total of approximately 1,300 businesses would be affected. I could not specify in exactly which regions. It may be a question of a bank branch, or something similar, but it is true that, where the demographic numbers go down, there very well may be fewer federally regulated businesses.

**Senator Aucoin:** Thank you for being here, minister.

My question is primarily about the definitions that Treasury Board did not provide. For example, terms like “vitality, positive measures, concrete measures, beneficial effect” do not seem to have been clearly defined. So I have two questions about it.

Did the Treasury Board provide a reason why the terms were not clearly defined? The provinces have always hesitated — for want of a better word — to impose official language legislation when they were not absolutely required to do so. My fear is that, with such vague definitions, the businesses — 1,300 of them would be subject to the new regulations — could choose not to be proactive in meeting the needs of the francophone community. Can you explain that?

**Mr. Miller:** Here’s a very quick reply to your observation: I agree with you and I share the fear.

To answer the first part of your question, I dread to speak for Treasury Board, precisely because I have so much respect for them. I am looking forward to your report and to the one from the House of Commons committee. Without getting ahead of myself, I feel that they will examine your proposals about those same definitions from all sides.

**M. Miller :** Oui, selon la formule établie dans le règlement et dans la loi.

**La sénatrice Henkel :** Merci, monsieur le ministre.

**Le président :** À ce sujet, avez-vous évalué le nombre d’entreprises qui seront assujetties au nouveau règlement?

Dans ma propre province, on a trois petites régions, acadiennes et francophones, qui sont incluses, qui ont une forte présence francophone, mais Halifax ne l’est pas. Il y a un autre critère qui précise que l’entreprise doit employer au moins 100 personnes. Donc, quand je regarde dans nos petites régions, cela semble éliminer plusieurs de nos entreprises. Je suis curieux de savoir si vous avez analysé le nombre d’entreprises qui seront touchées.

**M. Miller :** On parle d’à peu près 1 300 entreprises qui seraient touchées au total. Je ne pourrais pas préciser dans quelles régions exactement. On peut parler d’une succursale d’une banque ou autres, mais c’est vrai que là où la proportion démographique diminue, il risque généralement d’y avoir moins d’entreprises de compétence fédérale.

**Le sénateur Aucoin :** Merci d’être là, monsieur le ministre.

Ma question touche surtout aux définitions qui n’ont pas été retenues par le Conseil du Trésor, par exemple les termes « épanouissement, mesure positive, mesure concrète, effet favorable », qui semblent ne pas avoir été clairement définis. Je me posais donc deux questions par rapport à cela.

Est-ce que le Conseil du Trésor a donné une raison pour expliquer pourquoi ces termes n’ont pas été clairement définis? Les provinces ont toujours hésité — pour utiliser un mot favorable aux provinces — à appliquer les lois sur les langues officielles quand elles n’étaient pas absolument obligées de le faire. Ma crainte, c’est que les entreprises, avec des définitions assez vagues — malgré les 1 300 entreprises qui seront assujetties au nouveau règlement —, pourraient se permettre de ne pas répondre aussi favorablement aux besoins de la communauté francophone. Pouvez-vous expliquer cette situation?

**M. Miller :** Très brièvement, pour répondre au constat que vous avez fait : je suis d’accord avec vous et je partage cette crainte.

Pour répondre à la première partie de votre question, j’ai horreur de parler au nom du Conseil du Trésor, justement parce que je lui porte un grand respect, et j’attends avec impatience votre rapport, celui de la Chambre des communes et du comité. Je pense, sans partager une primeur avec vous, qu’ils vont examiner les propositions que vous avez faites, de part et d’autre, sur ces mêmes définitions.

**Senator Aucoin:** Is it possible for the federal government to consider other ways of ensuring compliance with Part VII of the Official Languages Act through these regulations? It could be with the provinces or with the businesses affected by the new requirements. What should the consequences be for provincial or territorial governments — not to mention the businesses subject to the new legislation — that refuse, for example, to include language clauses or to fail to comply and generally get in the way? Can anything else be done to have those clauses included and complied with?

**Mr. Miller:** First, among my responsibilities as a federal minister, I have a coordinating role with Treasury Board to make sure that the new legislation is observed. I do not claim that it will be easy, but that role is to demonstrate the optics and the need for the federal government to serve as an example.

As for the provinces, whatever I might want, the acts and the regulations apply only to our government and to federally regulated organizations. So it will be difficult. Our message has to be clear through the example we set. In fact, because New Brunswick is bilingual, we have made an extra effort to have the entire province covered by the legislation, even where that may not have been the case.

**Senator Aucoin:** I understand that you can only deal with institutions under federal jurisdiction, but the federal government transfers a whole lot of money to the provinces. Is there no way to insist that some clauses on language be included in the various agreements with the provinces, and now with the businesses located in the provinces?

**Mr. Miller:** I am from Quebec and I have to tell you that you have to be very, very careful, especially about keeping francophones arguing about the best way to use and apply French. It's not one of the highlights of my career.

It's fine in theory, but we will have to tread lightly, while ensuring that our requirements can be met. It's all very well for the feds to impose conditions, but the provinces also have to share the same regard for both our official languages, especially for French, given its minority position in all provinces except Quebec. They have to ensure the compliance themselves. We need to work cooperatively.

So, the answer is yes, but I believe that we will have to be very subtle and very diplomatic in our dealings.

**Senator Aucoin:** Thank you.

**Le sénateur Aucoin :** Dans ce règlement, est-ce que le gouvernement fédéral pourrait considérer, soit auprès des provinces ou des entreprises affectées par les nouvelles normes, d'autres façons de faire respecter la partie VII de la Loi sur les langues officielles? Quelles devraient être les conséquences pour un gouvernement provincial ou territorial — et j'ajouterais les entreprises assujetties à la nouvelle loi — qui refusent d'inclure, par exemple, des clauses linguistiques ou qui vont à l'encontre de ces normes et qui mettent des bâtons dans les roues? Est-ce qu'il y a autre chose qui pourrait être fait pour que ces clauses soient incluses et respectées?

**M. Miller :** Tout d'abord, dans les responsabilités que j'exerce comme ministre au sein du gouvernement fédéral, j'ai, avec le Conseil du Trésor, un rôle de coordination pour m'assurer qu'on respecte la nouvelle loi — je ne prétends pas que ce sera facile —, justement dans l'optique et dans la nécessité pour le gouvernement fédéral de montrer cette même exemplarité.

En ce qui a trait aux provinces, j'ai beau vouloir, mais les règlements et les lois s'appliquent uniquement au gouvernement et aux institutions de compétence fédérale. Ce sera donc difficile. Il faudra prêcher par cette même exemplarité. Justement, puisque le Nouveau-Brunswick est bilingue, on a fait un effort supplémentaire pour que toute la province soit couverte par la loi là où elle ne l'aurait peut-être pas été.

**Le sénateur Aucoin :** Je comprends que vous ne pouvez toucher qu'aux institutions de compétence fédérale, mais le gouvernement fédéral transfère quand même pas mal d'argent aux provinces. Est-ce qu'il n'y a pas une façon d'insister, d'une façon ou d'une autre, pour que certaines clauses linguistiques soient respectées dans les différentes ententes qui seront conclues avec les provinces, et maintenant avec des entreprises situées dans les provinces?

**M. Miller :** Comme je suis du Québec, je dois vous dire que ce sera très, très délicat, surtout de continuer une dispute entre francophones sur l'application et le bon usage du français. J'ai fait pire dans ma carrière.

En théorie, oui, mais cela ne se fera pas sans délicatesse ni sans s'assurer qu'on pourra respecter nos obligations. C'est bien beau d'imposer les conditions du fédéral, mais il faut que les provinces portent ce même respect à nos deux langues officielles, surtout le français, étant donné sa position minoritaire dans toutes les provinces, sauf le Québec. Il faut qu'elles s'assurent elles-mêmes de cette conformité. Il faut un travail de coopération.

Donc, la réponse est oui, mais je crois que nous devons être délicats et très diplomates dans nos relations.

**Le sénateur Aucoin :** Merci.

**Senator Hébert:** I would like to go back to the question that my colleague Senator Gerba asked, about help and support for the businesses. Your position is that it is not automatically up to the federal government to make investments. But from the point of view of encouraging compliance, and in a world where we are trying to attract investment on a national scale and to urge our businesses to invest, could we at least establish a service where we help and support the businesses and make it easy for them to comply with the legislation? I know that it is done in other areas and in some provinces. I was wondering what your intentions are along those lines.

**Mr. Miller:** Senator, I would not like my previous answer to be interpreted as being against that. I was thinking in terms of the federal government's role. Often, we have that kind of conversation with a business that does not want to comply at all if they cannot get money to do so.

The conversation is stereotypical, but it happens. The reality is that, during the transition period, we will make sure that it is possible for people to interact with the federal government and come to understand the scope and the reach of the legislation.

We know that the federal government has failed in the past. There have been no angels in the matter. There will be a cooperative relationship with the organizations affected. Generally, the smaller organizations have financial challenges, not the large, very profitable organizations. I feel that they will have to comply with the legislation; when all is said and done, there will be a net benefit. I don't want to trivialize the costs; I just wanted to stress the importance of complying with the legislation because it is part of a worthy project for our society.

**Senator Hébert:** One of the objectives is to promote French in North America. We saw a little incident last week with our ambassador in Washington. I gather that the error was in good faith. If you look at the composition of the committee that Mr. Carney has established on the negotiations between Canada and the United States, there seemed to be no room for language and culture. Some have seemed to criticize that. Do you have anything to tell us in that regard?

**Mr. Miller:** First, as the Prime Minister said, the cultural exception is not on the table. Second, when the Bloc Québécois jokingly asked me basically the same question, I told them that no one must accuse Jean Charest of lacking culture.

**Senator Hébert:** Exactly.

**La sénatrice Hébert :** Je voudrais revenir sur la question de ma collègue la sénatrice Gerba, sur l'aide et le soutien aux entreprises. Vous considérez que, en matière d'investissement, ce n'est pas nécessairement au gouvernement fédéral d'investir, mais, dans une perspective où l'on souhaite favoriser la conformité, dans une mouvance où l'on essaie d'attirer des investissements à l'échelle canadienne et d'inciter nos entreprises à investir, est-ce qu'on pourra au moins mettre en place un service d'aide et d'accompagnement pour faciliter le respect de la loi par les entreprises? Je sais que cela s'est fait dans d'autres domaines, dans certaines provinces. Je me demandais donc quelles étaient vos intentions par rapport à cela.

**M. Miller :** Je ne voudrais pas que l'on déduise de ma réponse précédente que j'étais contre, madame la sénatrice. C'était dans le contexte où je réfléchissais au rôle du gouvernement fédéral. Souvent, ce genre de conversation se fait avec une entreprise qui ne veut pas du tout se conformer, à moins d'obtenir de l'argent pour le faire.

C'est un stéréotype d'interaction, mais cela existe. La réalité est que, pendant la période de transition, nous nous assurerons que les gens puissent avoir la possibilité d'interagir avec le gouvernement fédéral et de connaître la portée et l'étendue de la loi.

Nous savons que le gouvernement fédéral a échoué par le passé. Personne n'a été un ange dans cette affaire. Il y aura une relation et une coopération avec les organisations qui seront touchées. Ce sont surtout les plus petites organisations qui ont des enjeux financiers, et non les grandes organisations qui font de grands profits. Je pense qu'elles devront se conformer à la loi et, au final, ce sera un bénéfice net. Je ne veux pas minimiser les coûts; je voulais simplement souligner l'importance pour les gens de se conformer à la loi, parce que cela fait partie d'un beau projet de société.

**La sénatrice Hébert :** L'un des objectifs est de faire la promotion du français en Amérique du Nord. On a vu un petit incident la semaine dernière avec notre ambassadeur à Washington. J'ai compris que c'était une erreur de bonne foi. Quand on regarde la composition du comité qui a été mis en place par M. Carney sur les négociations entre le Canada et les États-Unis, il n'y a pas nécessairement eu de place pour la culture et la langue. C'est ce que certains acteurs ont semblé dénoncer. Avez-vous quelque chose à nous dire par rapport à cela?

**M. Miller :** Premièrement, l'exception culturelle, comme l'a dit le premier ministre, n'est pas sur la table. Deuxièmement, j'avais répondu à la blague au Bloc québécois, qui m'avait posé sensiblement la même question, qu'il ne fallait pas accuser Jean Charest de manquer de culture.

**La sénatrice Hébert :** Tout à fait.

**Mr. Miller:** The more serious answer would have been to emphasize that, when Jean Charest was premier, he told anyone with ears to hear that he would never compromise on anything to do with culture in the NAFTA negotiations and that he would defend it whatever the cost. That's as clear as day. I have all the articles that were written at the time. I certainly do not want to accuse Magali Picard of not standing up for artists. She does so very well in her role at the FTQ.

This is not a trivial issue. I make no apologies. If people wanted it to be and are disappointed, I don't want to dismiss their disappointment, but the reality is that there's no discussion. We need people who are sensitive to the issue.

I believe that Ms. Picard and Mr. Charest are sensitive to it. People are welcome to talk to us about it. Mr. LeBlanc and I took part in a round table on culture. Mr. Solomon and I did the same when the topic was the precarious future of culture in the face of AI. The federal government is dealing with this issue sensitively and delicately these days.

[English]

**Senator Patterson:** I'll be your anglophone in the group.

[Translation]

However, I am bilingual. I fully support all the regulations. But there is a challenge and the federal government can help to meet it.

[English]

It is about access to second-language training out of the bubble of eastern Ontario and western Quebec, whether people need to speak English or French, depending on the official language community that they are supporting.

I lived in Alberta for four years, and there is not a lack of desire in Canadians to learn the other official language; very often it's a lack of access. Even in small- and medium-sized businesses of 100 people or more, one of the challenges is access. While the federal government, obviously, is not in education, the federal government has excellent programs that are available remotely to get at least a basic level of French.

One of the critical side effects of this is there is only so deep you can reach into an official language community to find the required people for your business. Positions will go vacant because people have a right to be served in the language of their choice. I'll make this into a question so I'm being a good senator, but I wonder if there is any thought of widening access, even virtually online, to some of the excellent programs the federal government has to at least get people — and I'm going to

**M. Miller :** La réponse qui aurait été plus sérieuse aurait été de souligner que Jean Charest, lorsqu'il était premier ministre, a dit sur toutes les tribunes qu'il ne ferait aucun compromis en ce qui a trait aux négociations de l'ALENA dans tous les volets liés au secteur culturel et qu'il défendrait cela coûte que coûte. C'est très clair. Je reprends les articles qui ont été écrits dans le temps. Je ne voulais surtout pas accuser Magali Picard de ne pas bien représenter les artistes. Elle le fait très bien dans son rôle à la FTQ.

Ce n'est pas un vase clos non plus. Je n'offre pas d'excuses. Si les gens voulaient cela et s'ils sont déçus, je ne veux pas minimiser cette déception, mais la réalité, c'est que ce sujet n'est pas sur la table. Il faut des gens qui sont sensibilisés à cette question.

Je crois que Mme Picard et M. Charest le sont. Ce n'est pas un vase clos de nous en parler. M. LeBlanc et moi avons participé à une table ronde sur la culture. M. Solomon et moi avons fait la même chose sur la précarité de la culture face à l'IA. Donc, c'est un enjeu que le gouvernement fédéral traite sensiblement et avec beaucoup de délicatesse ces jours-ci.

[Traduction]

**La sénatrice Patterson :** Je serai votre anglophone au sein du groupe.

[Français]

Par contre, je suis bilingue. Je soutiens complètement tous les règlements, mais il y a un défi et le gouvernement fédéral peut aider à le relever.

[Traduction]

Il s'agit de l'accès à la formation en langue seconde en dehors de la bulle de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec, que les gens aient besoin de parler anglais ou français, selon la communauté de langue officielle qu'ils soutiennent.

J'ai vécu quatre ans en Alberta, et ce n'est pas la volonté d'apprendre l'autre langue officielle qui manque chez les Canadiens, mais très souvent, la possibilité de l'apprendre. Même dans les petites et moyennes entreprises de 100 personnes ou plus, c'est un des problèmes. Le gouvernement fédéral n'est, bien sûr, pas compétent en matière d'éducation, mais il a d'excellents programmes accessibles à distance pour acquérir au moins des rudiments de français.

Cette situation a, entre autres, pour effet secondaire essentiel que le vivier de candidats qualifiés que les entreprises peuvent recruter dans une communauté de langue officielle est limité. Des postes resteront vacants parce que les gens ont le droit d'être servis dans la langue de leur choix. Je vais tourner cela en question, pour être une bonne sénatrice, mais je me demande s'il est envisagé d'élargir l'accès, ne serait-ce qu'en ligne, à certains des excellents programmes du gouvernement fédéral, afin

use a federal public service standard here — to a BBB level available for these enterprises that want to comply but don't have the tools available to them, because the will is there. Thank you.

**Mr. Miller:** I agree with you, senator. Can we completely fulfill the demand that is there in the context, as you highlighted, where the responsibility is largely strictly jurisdictionally that of the provinces? We've been through many dramatic sequences — some in Ontario — where the closure of a school was completely unacceptable.

Provinces have responsibilities towards the French language. They need to exercise them because they are part of this country. I won't pretend to say that this is realizable in every single part of the country, but where it is and where there is a density of francophone speakers, it is a responsibility of the provinces and the federal government.

In education, we have significantly invested in second-language training at the federal level, which is important to highlight. I don't want you to get from this conversation that I'm putting everything on the backs of the provinces, because that would be both unfair and inaccurate. However, we have a role to play here because there is a real desire in Canada, particularly where we are looking to diversify our trade routes with Europe, to be able to speak the language that is the fifth or sixth most spoken language globally. It is not easy. French is a perfectionist language. I'm raising kids in three languages, so I know the struggles of learning and teaching those languages, just as a parent.

There is a real need to ensure we're stepping up our game, particularly at the federal level, and as part of our current examination about the francophone strategy for the next five years, that will play quite significantly into it because we see the demand and it's there. It's not about sprinkling small amounts of money across the country into well-meaning organizations. We have to be very targeted in what we're trying to achieve as a federal government as opposed to sometimes sprinkling money around and hoping we're doing a good job and going to bed thinking we've done a good job when the results aren't necessarily there. We need to figure that out as part of the next strategy as my department engages in the next step in the francophone strategy that is sunseting in the next year or so.

[*Translation*]

**Senator Cormier:** I would like to acknowledge that Heritage Canada is extremely capable. Therefore, it is true that Treasury Board wants to consult you about the regulations under Part VII. But we do not know how. When we read the regulations, we

d'amener les gens au moins — et je vais utiliser ici une norme de la fonction publique fédérale — au niveau BBB, au bénéfice des entreprises qui souhaitent se conformer à la loi, mais ne disposent pas des outils nécessaires, car la volonté est bien là. Merci.

**M. Miller :** Je suis d'accord avec vous, sénatrice. Pouvons-nous répondre pleinement à la demande qui existe lorsque, comme vous l'avez souligné, la responsabilité incombe en grande partie aux provinces, qui ont strictement compétence en la matière? Nous avons connu beaucoup de situations dramatiques — certaines en Ontario — où la fermeture d'une école était tout à fait inacceptable.

Les provinces ont des responsabilités en ce qui concerne le français. Elles doivent s'en acquitter, car elles font partie de ce pays. Je ne prétendrai pas que c'est réalisable dans toutes les régions du pays, mais là où ça l'est et où il y a une forte densité de francophones, c'est une responsabilité des provinces et du gouvernement fédéral.

En matière d'éducation, nous avons beaucoup investi dans la formation en langue seconde au palier fédéral, ce qu'il faut souligner. Je ne voudrais pas que vous déduisiez de mes propos que je mets tout sur le dos des provinces, car ce serait à la fois injuste et inexact. Cependant, nous avons un rôle à jouer, car il y a au Canada une réelle volonté, en particulier à un moment où nous cherchons à diversifier nos relations commerciales avec l'Europe, de pouvoir parler la langue qui est la cinquième ou sixième langue la plus parlée dans le monde. Ce n'est pas facile. Le français est une langue perfectionniste. J'élève mes enfants dans trois langues. Je connais donc les difficultés de l'apprentissage et de l'enseignement de ces langues, en tant que parent.

Il est vraiment nécessaire de redoubler d'efforts, en particulier au palier fédéral, et dans le cadre de notre examen actuel de la stratégie francophone pour les cinq prochaines années, cela occupera une place très importante, car nous constatons que la demande existe bel et bien. Il ne s'agit pas de verser de petites sommes d'argent à des organismes bien intentionnés un peu partout dans le pays. Nous devons être très ciblés dans ce que nous essayons d'accomplir en tant que gouvernement fédéral, plutôt que parfois fournir des fonds à droite, à gauche en espérant faire du bon travail et nous endormir en pensant avoir bien fait les choses, alors que les résultats ne sont pas nécessairement au rendez-vous. Nous devons y réfléchir dans le cadre de la prochaine stratégie, alors que mon ministère s'engage dans la prochaine étape de la stratégie francophone qui arrive à échéance dans environ un an.

[*Français*]

**Le sénateur Cormier :** J'aimerais reconnaître que Patrimoine canadien a énormément de compétence. Donc, en vertu du règlement de la partie VII, il est vrai que le Conseil du Trésor veut vous consulter. Cependant, on ne sait pas comment. Quand

wonder whether they did consult you. We would like to have some information on that. You can answer in writing. People need to be confident that Heritage Canada really is consulted when it comes to Part VII.

With regard to the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, have you analyzed the costs of implementing these regulations?

My third question is about the administrative monetary penalties. We are looking for some consistency in the language services provided for the travelling public. There is a year left before certain businesses have to put the regulations into effect.

If I am in an airport and, for example, I go up to A&W — I wonder if they will end up sponsoring me — I can file a complaint if I get no service. That could lead to an administrative monetary penalty. How can we realistically be sure that airports comply with the legislation if they are not properly equipped to do so? Why did you exclude ports? We can walk around anywhere in the country, including the ports. Are you waiting for the court's decision in *Michel Thibodeau v. St. John's International Airport Authority* before you adopt the final version of the regulations?

That question has several parts, Mr. Minister.

**Mr. Miller:** You will have to wait for my letter to see how we cooked things up with Treasury Board. If we have to share some details, we will. First, we are dealing with two bills and three sets of regulations, so there is some overlap. Does Billy Bishop Airport in Toronto come under X? Is Air Canada in category Z? Is telecom Y included? I fully understand how confusion, and some inconsistencies, may arise.

The key, as I see it, is to make sure that is clearly in our area of jurisdiction. But I understand that that may lead to some confusion. Yes, everyone should be able to be served in English and French at A&W. In an airport, that's not my biggest concern, where a more critical step in the process of, say, clearing customs or security might be missing. We have to talk about it, but I think it would be more helpful if you had a more detailed description of what is included and what is not. We are not really waiting for a court decision.

**Senator Cormier:** In your vision, is the federal government looking for better consistency in the language services provided to Canadians across the country so that we as francophones can walk from one province to the next and get appropriate services

on lit le règlement, on se demande s'il vous a consulté. On aimerait avoir de l'information là-dessus. On peut répondre à cette question par écrit. C'est important. Les gens ont besoin d'être sécurisés sur le fait que Patrimoine canadien est réellement consulté sur ce qui touche la partie VII.

Concernant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, est-ce que vous avez analysé les coûts liés à la mise en œuvre de ces règlements?

Ma troisième question porte sur les sanctions administratives pécuniaires. On cherche une cohérence dans les services linguistiques offerts au public voyageur. Il reste un an avant la mise en vigueur des règlements pour certaines entreprises.

Si je suis dans un aéroport et si je me présente chez A&W, par exemple — ils vont finir par me donner une commandite —, et que je n'ai pas de service, je peux déposer une plainte. Cela pourrait mener à une sanction administrative pécuniaire. Comment peut-on s'assurer de façon réaliste que les aéroports, si vous ne les outillez pas bien, puissent respecter la loi? Pourquoi avez-vous exclu les ports? On se promène partout au pays, donc on se promène aussi dans les ports. Allez-vous attendre la décision de la cour sur la cause *Michel Thibodeau c. Administration de l'aéroport international de St. John's* avant d'adopter la version finale du règlement?

C'est une question en quelques volets, monsieur le ministre.

**M. Miller :** Comment l'omelette a été faite avec le Conseil du Trésor, vous attendrez ma lettre. S'il faut partager certains détails, nous le ferons. D'abord, on parle de deux projets de loi et de trois règlements, il y a du chevauchement dans ce qui est compris dans la loi. L'aéroport Billy Bishop de Toronto est-il compris par X, Air Canada est-elle comprise dans la catégorie Z, la société de télécommunication Y est-elle comprise? Je comprends bien que cela peut porter à confusion et qu'il pourrait y avoir des incohérences.

Je pense que le fil conducteur, dans tout cela, était de s'assurer que c'était bel et bien notre sphère de compétence, mais je comprends que cela peut porter à confusion. Oui, tout le monde devrait avoir accès à un service en français et en anglais chez A&W. Ce n'est pas ma plus grande préoccupation dans un aéroport — cela pourrait manquer à une étape plus critique du processus de dédouanement ou de sécurité, par exemple. Il faut en parler, mais je pense qu'il serait plus souhaitable que vous ayez une description plus détaillée de ce qui est compris ou non. On n'attendra pas nécessairement la suite d'une décision sur une cause.

**Le sénateur Cormier :** Dans votre vision, le gouvernement fédéral cherche-t-il une meilleure cohérence dans les services linguistiques qui sont offerts aux Canadiens et Canadiennes dans tout le pays pour qu'on puisse se promener comme francophone

in the language of our choice? I would say that this is the ultimate goal, for me at least.

**Mr. Miller:** Yes. I feel that the details count for a lot in this analysis because many of these institutions, at first glance, are or seem to be federal, but actually they are not. That is another aspect of what is feasible and practical and so there may well be gaps. I am not giving excuses, I am simply explaining. If organizations or businesses jump out at you where the people should speak French, tell us about it and we will be able to include it in our analysis.

**Senator Moncion:** I feel in a privileged position. I am going to talk to you about money.

We are concerned that the federal government's recent cuts are affecting the balance between the two official languages in your department. This situation is happening just as the modernized Official Languages Act is imposing ambitious new requirements. In that light, first, how will the next action plan be able to reconcile the additional responsibilities with the more limited resources? Then, what is the time frame for this plan?

**Mr. Miller:** First, of course, the past does not guarantee the future. But you should know that the Prime Minister has made no cuts in official languages in the most recent budget review or in the process of rationalization required of all departments. It is good news that it was important to him. I was not the minister responsible and I am not claiming the victory. But the reality is that it was not done. As ministers and members of the government, we must always be looking at places where efficiency may be increased. In the context of the review and in the next consultation process on the francophone strategy, I cannot guarantee that the amounts will be the same. I am not announcing in advance that there will be less; that will be the result of a discussion that will start over the summer.

**Ms. Boyer:** We are in planning mode already.

**Mr. Miller:** We actually discussed it a few days ago. It will begin formally this fall with a few months of consultations with the organizations that will be affected and that have received funds — in historic amounts, for goodness' sake. I would be deceiving you if I tried to guarantee the same amounts, because discussions need to be held. But I feel that, if the Prime Minister's actions are any indication, he has not yet made any cuts and he has chosen not to touch these very important items.

d'une province à l'autre dans les institutions fédérales en ayant des services appropriés dans la langue de notre choix? C'est cela l'attente ultime, je dirais — de ma part, en tout cas.

**M. Miller :** La réponse est oui. Je pense que les détails comptent pour beaucoup dans cette analyse, parce qu'il y a un grand nombre de ces institutions qui, de prime abord, semblent être ou sont fédérales, mais elles ne le sont pas. Voilà un autre volet de ce qui est réalisable et pratique dans le contexte, donc il peut y avoir des lacunes, effectivement. Je ne présente pas d'excuses; je donne simplement des explications. S'il y a des organisations ou des entreprises où cela saute aux yeux que les gens devraient parler français, soulignez-le, et on pourra le prendre en ligne de compte dans notre analyse.

**La sénatrice Moncion :** Je me sens privilégiée. Je vais vous parler d'argent.

Nous sommes inquiets que les compressions récentes au sein du gouvernement fédéral affectent de manière importante la division des langues officielles de votre ministère. Cette situation survient alors même que la modernisation de la Loi sur les langues officielles impose de nouvelles exigences ambitieuses. Dans ce contexte, tout d'abord, comment le prochain plan d'action pourrait-il concilier ces responsabilités accrues avec des moyens plus limités? Puis, quel est l'échéancier des consultations sur ce plan?

**M. Miller :** D'abord, c'est vrai que le passé n'est pas nécessairement garant de l'avenir, mais sachez que le premier ministre n'a pas fait de compressions dans les langues officielles durant la dernière révision budgétaire et dans le processus de rationalisation qui s'est imposé à tous les ministères; c'est donc une bonne nouvelle, parce qu'il y tenait, justement. Je n'étais pas le ministre responsable et je ne réclame pas la victoire, mais la réalité, c'est que cela n'a pas été fait. On se doit tous, comme ministres et membres du gouvernement, de regarder partout où il peut y avoir des gains d'efficacité. Dans le contexte de la révision et dans le prochain processus de consultation sur la prochaine stratégie francophone, je ne peux pas garantir que les sommes seront les mêmes. Je n'annonce pas d'avance qu'il y en aura moins, mais ce sera le résultat d'une discussion qui sera entamée cet été.

**Mme Boyer :** On est déjà en mode planification.

**M. Miller :** On en a justement discuté il y a quelques jours. Cela commencera formellement cet automne par une période de plusieurs mois de consultations avec les organisations qui seront touchées, qui ont reçu des fonds — et, ma foi, ce sont des sommes historiques. Je serais de mauvaise foi si j'essayais de vous garantir que les sommes seront préservées, parce qu'il y a une discussion à faire, mais je pense que si le comportement du premier ministre est un exemple, il n'a pas encore fait de coupes et il a refusé de toucher à cette enveloppe qui était quand même importante.

**The Chair:** Mr. Minister, Ms. Boyer and Mr. Bilodeau, we are grateful to you for joining us this evening to provide your remarks and to answer our questions. We appreciate it very much. On behalf of myself and my colleagues, thank you.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate last October 8, we will now proceed to examine the regulatory framework of Part VII of the Official Languages Act.

This evening, therefore, we welcome Ms. Kelly Burke, the new Commissioner of Official Languages and her team, who have appeared before the committee in the past. Please welcome Pierre Leduc, Assistant Commissioner, Strategic Orientation and External Relations, Patrick Wolfe, Assistant Commissioner, Compliance and Enforcement, and Pascale Giguère, General Counsel.

I am sure that you know the procedure. We are ready to hear your introductory remarks. They will be followed by a period of questions and answers.

Madam Commissioner, the floor is yours.

**Kelly Burke, Commissioner of Official Languages Office of the Commissioner of Official Languages:** Good evening, honourable senators.

I must acknowledge that we are meeting on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe nation, the Indigenous People of the Ottawa Valley.

I am pleased to be with you today, for the very first time as Commissioner of Official Languages, to discuss the proposed regulations pertaining to Part VII of the Official Languages Act.

Ensuring the linguistic vitality of our communities and allowing both our official languages to move forward in Canadian society — which also implies safeguarding the future of French in Quebec — is a mission close to my heart.

[*English*]

To begin, decades of investigations by the Office of the Commissioner of Official Languages have shown that breaches of Part VII generally result from federal institutions misunderstanding their obligations. Clear, practical and consistent regulations are, therefore, essential to help institutions understand their language obligations and to support the effective, lasting implementation of Part VII. These regulations have been anticipated since the act was amended in 2005 and are even more necessary following its 2023 modernization.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre, madame Boyer et monsieur Bilodeau, d'avoir été parmi nous ce soir pour faire vos déclarations et répondre à nos questions; c'est très apprécié. Je vous remercie, de la part de mes collègues et de la mienne.

En vertu de l'ordre de renvoi qui nous a été confié par le Sénat le 8 octobre dernier, nous allons maintenant procéder à l'étude du cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

À cet effet, nous accueillons ce soir la nouvelle commissaire aux langues officielles, Mme Kelly Burke, ainsi que son équipe, qui a comparu devant le comité par le passé. Bienvenue à Pierre Leduc, commissaire adjoint, Orientation stratégique et relations externes, Patrick Wolfe, commissaire adjoint, Conformité et application de la loi, et Me Pascale Giguère, avocate générale.

J'imagine que vous connaissez la procédure. Nous sommes prêts à entendre vos remarques liminaires, qui seront suivies d'une période de questions et de réponses.

Madame la commissaire, la parole est à vous.

**Kelly Burke, commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles :** Honorables sénateurs et sénatrices, bonsoir.

Je tiens à reconnaître que le territoire sur lequel nous sommes réunis fait partie du territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe, un peuple autochtone de la vallée de l'Outaouais.

Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour la toute première fois en tant que commissaire aux langues officielles pour discuter du projet de règlement relatif à la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Assurer la vitalité linguistique de nos communautés et faire progresser nos deux langues officielles au sein de la société canadienne — ce qui implique également de protéger l'avenir du français au Québec — est une mission qui me tient profondément à cœur.

[*Traduction*]

Pour commencer, des décennies d'enquêtes menées par le Commissariat aux langues officielles ont montré que les infractions à la partie VII tiennent généralement au fait que les institutions fédérales comprennent mal leurs obligations. Une réglementation claire, applicable et cohérente est donc essentielle pour aider les institutions à comprendre leurs obligations linguistiques et pour encourager la mise en œuvre efficace et durable de la partie VII. Cette réglementation est attendue depuis la modification de la loi en 2005 et elle est encore plus nécessaire depuis sa modernisation en 2023.

## [Translation]

Although I welcome the tabling of the draft regulations in Parliament, I see some major gaps that should really be rectified before they come into effect. The government must take this opportunity to achieve two objectives that are both significant and urgent.

First, it must more explicitly clarify the obligations of federal institutions. Second, it must make sure that the regulations comply, not only with a broad interpretation of the act, but also the interpretation of positive measures made by the Federal Court of Appeal in *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique v Canada (Employment and Social Development)*.

Our brief relies on the work done by Commissioner Thériège during his mandate. It presents recommendations that are intended to guarantee that the regulations specifically and effectively promote the equal status and use of French and English in Canadian society.

## [English]

For example, to support institutions' ongoing obligation to take positive measures, the draft regulations should be amended to require impact analyses for any decision that could affect the government's commitments under Part VII. The regulation should also avoid narrowly circumscribing when an impact analysis is required. Without analyses conducted in advance of decision making, institutions may inadvertently undermine communities or the advancement of official languages.

The draft regulations should also specify more clearly when and how federal institutions must consider the priorities of communities and stakeholders. This could help ensure that stakeholder input meaningfully informs institutional decision making.

## [Translation]

Federal-provincial/territorial agreements should also be strengthened. The draft regulations do not actually indicate specifically what is expected from federal institutions in terms of the measures necessary to include language clauses when agreements are negotiated. The regulations could also describe how, and how often, the language provisions in any agreement must be evaluated and monitored and what happens when they are not observed.

In addition, the draft regulations must ensure that the evaluation and monitoring mechanisms lead to concrete measures. It would be helpful to specify what institutions must

## [Français]

Bien que j'accueille favorablement le dépôt de l'avant-projet de règlement au Parlement, celui-ci comporte certaines lacunes importantes qui mériteraient d'être corrigées avant son entrée en vigueur. Le gouvernement doit profiter de cette occasion pour atteindre deux objectifs aussi importants que pressants.

Premièrement, il doit clarifier plus explicitement les obligations des institutions fédérales. Deuxièmement, il doit veiller à ce que le règlement soit conforme non seulement à une interprétation large de la loi, mais aussi à l'interprétation des mesures positives de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)*.

S'appuyant sur les travaux entrepris par le commissaire Thériège au cours de son mandat, notre mémoire présente des recommandations visant à garantir que le règlement favorise de manière concrète et efficace la promotion de l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

## [Traduction]

Par exemple, en appui à l'obligation continue des institutions de prendre des mesures positives, le projet de règlement devrait être modifié de façon à exiger des analyses d'impact pour toute décision susceptible d'avoir une incidence sur les obligations du gouvernement au titre de la partie VII. Le règlement devrait également éviter de limiter étroitement les cas où une analyse d'impact est requise. Sans analyses menées avant la prise de décision, les institutions risquent de nuire involontairement aux communautés ou à la promotion des langues officielles.

Le projet de règlement devrait également préciser plus clairement quand et comment les institutions fédérales doivent tenir compte des priorités des communautés et des parties prenantes. Cela pourrait contribuer à garantir que les commentaires des parties prenantes éclairent utilement la prise de décision institutionnelle.

## [Français]

Les modalités des ententes fédérales-provinciales/territoriales devraient aussi être bonifiées. En effet, l'avant-projet de règlement n'indique pas concrètement ce à quoi l'on s'attend de la part des institutions fédérales en ce qui a trait aux mesures nécessaires pour inclure des clauses linguistiques lors de la négociation des ententes. La manière et la fréquence selon lesquelles les institutions doivent évaluer et surveiller les dispositions linguistiques d'une entente pourraient également figurer dans le règlement, en plus des ententes en cas de non-respect des dispositions.

En outre, l'avant-projet de règlement doit faire en sorte que des mécanismes d'évaluation et de surveillance mènent à une mesure concrète. Il convient de préciser ce que les institutions

do with the results. In that way, the mechanisms could achieve their ultimate purpose of guiding the institutions to change course when they are steering in the wrong direction.

[*English*]

Our brief also raises concerns about consultation requirements and the lack of a governance framework that clearly defines institutional responsibilities.

In short, the draft regulation must give federal institutions clearer, more practical guidance on how to implement Part VII of the act. At the same time, they must preserve the significant advances made in Canada's language policy in recent years.

I, therefore, urge the Treasury Board of Canada Secretariat to consider the recommendations we put forward in order to strengthen the draft regulations.

I would be pleased to answer any questions that any of you may have in either official language.

[*Translation*]

**The Chair:** Thank you, Madam Commissioner. We will now move directly to the time for questions and answers.

**Senator Cormier:** Welcome and congratulations on your appointment as the new commissioner.

We appreciate your work and we thank you for joining us here.

**Ms. Burke:** Thank you.

**Senator Cormier:** During our review, we repeatedly heard that these preliminary draft regulations lack clarity and precision and excessively repeat what the act has already set out. When reading the regulations, they seem weaker than the act. Professor Érik Labelle Westin-Eastaugh, of Université de Moncton, specifically said the following:

Defining the terms and conditions and establishing the principles is exactly about being more precise . . . .

Clearly, the Treasury Board Secretariat has regulatory authority. It has the power to define, in considerable detail, the regulatory framework that will govern the implementation of Part VII. It's not restricted by what is exactly in the act; it can extend beyond the act. The act is only a beginning.

doivent faire avec les résultats obtenus, afin que les mécanismes atteignent leur but ultime, soit d'amener les institutions à corriger le tir là où elles ont raté la cible.

[*Traduction*]

Dans notre mémoire, nous soulevons également des questions au sujet des obligations de consultation et de l'absence de cadre de gouvernance définissant clairement les responsabilités institutionnelles.

En bref, le projet de règlement doit fournir aux institutions fédérales des directives plus claires et plus pratiques sur la façon de mettre en œuvre la partie VII de la loi. Parallèlement, il doit préserver les avancées importantes de la politique linguistique canadienne ces dernières années.

J'encourage donc le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à prendre en considération les recommandations que nous avons formulées pour renforcer le projet de règlement.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions dans l'une ou l'autre des langues officielles.

[*Français*]

**Le président :** Merci, madame la commissaire. Nous passons directement à la période des questions et des réponses.

**Le sénateur Cormier :** Bienvenue et félicitations pour votre nomination comme nouvelle commissaire. Vous avez certainement compris que votre mandat est très vaste et important à ce moment-ci, compte tenu des règlements et de la mise en œuvre de la loi.

Nous apprécions votre travail et votre présence ici.

**Mme Burke :** Merci.

**Le sénateur Cormier :** Au cours de notre étude, nous avons entendu à maintes reprises que cet avant-projet de règlement manque de clarté et de précision et qu'il répète à l'excès ce que la loi prévoit déjà. Lorsqu'on lit le règlement, on a l'impression qu'il est plus faible que la loi. Le professeur Érik Labelle Westin-Eastaugh, de l'Université de Moncton, a notamment dit ce qui suit :

Fixer les modalités et élaborer les principes, c'est précisément ajouter de la précision. [...]

Il est donc clair que le Secrétariat du Conseil du Trésor est investi d'un pouvoir normatif. Il est investi du pouvoir de définir de manière assez détaillée le cadre normatif qui régira la mise en œuvre de la partie VII. Il n'est pas encarcené par ce qu'il y a exactement dans la loi; il peut aller au-delà de la loi. La loi n'est qu'un début.

Do you agree with this analysis? You've expressed a number of concerns about what the regulations should contain.

To what extent could the Treasury Board Secretariat make additional changes to the draft regulations to make them clearer and more precise? We would have liked the Office of the Commissioner to have been involved in drafting these regulations from the beginning, because you've named all of the gaps that appear in our analysis of the draft regulations.

Do you agree with this analysis and, if so, how do you think we could help Treasury Board improve these regulations in our report?

**Ms. Burke:** First of all, regarding the regulations, they are the foundation of any interpretation of the act that will be carried out. I'll connect this to the review that was conducted.

The act contains steps forward in the progress we need to make on the commitments contained in the act, particularly Part VII.

What we see is that there are still gaps in the implementation of the act. We believe those gaps can be addressed with regulations that are clear and provide opportunities to fully understand the obligations arising from the act. A good understanding will lead to proper implementation and compliance with the act.

There seem to be two components to the issue of how to make recommendations to address the gaps that still exist with the regulations currently under review.

First of all, the regulations contain limitations such that enforcement of the act is not as broad as it should be, and those limitations are found in the section dealing with impact analyses and the obligation to take into account communities' obligations and priorities. There are also limitations related to the consultation required under the act.

Concerning clarity and what needs to be done so that the regulations properly support federal institutions, we also need to provide further details in the part on impact analysis, the part on federal-provincial/territorial agreements and the part on the evaluation and monitoring mechanism, as well as the guidance of the two departments responsible for the administration of the act — Treasury Board and Canadian Heritage — and there's a third department, due to the obligations stemming from the responsibilities of the Minister of Foreign Affairs.

**Senator Cormier:** Thank you for that answer. I have a second, quicker question.

Est-ce que vous partagez cette analyse? Vous avez exprimé un certain nombre de préoccupations sur ce que devrait contenir le règlement.

Dans quelle mesure le Secrétariat du Conseil du Trésor pourrait-il apporter des modifications supplémentaires au projet de règlement pour le rendre plus précis, plus clair? On aurait souhaité que le commissariat soit à la base de l'écriture de ce règlement, puisque vous avez nommé toutes les lacunes qui sont présentes dans notre analyse du projet de règlement.

Partagez-vous cette analyse et, si oui, comment pensez-vous que, dans notre rapport, on pourrait aider le Conseil du Trésor à améliorer ce règlement?

**Mme Burke :** Tout d'abord, en ce qui concerne les règlements, ils sont à la base de toute interprétation qu'on devra faire de la loi. J'enchaîne avec l'étude qui a été effectuée.

Ce qu'on a dans la loi, ce sont des avancées vis-à-vis des progrès que nous devons faire quant aux engagements que prend la loi et la partie VII en particulier.

Ce que nous constatons, c'est qu'il y a toujours des lacunes dans la mise en œuvre de la loi; on pourra remédier à ces lacunes, selon ce que nous estimons, avec un règlement qui est clair et qui offre des possibilités de bien comprendre les obligations qui découlent de la loi. Une bonne compréhension mènera à une bonne mise en œuvre et à une bonne conformité à la loi.

On dirait qu'il y a deux volets à la question de la manière dont on peut faire des recommandations pour remédier aux lacunes qui existent toujours avec le règlement à l'étude actuellement

Tout d'abord, il y a des limites dans le règlement qui font en sorte que l'application de la loi n'est pas aussi large qu'elle devrait l'être, et ces limites se trouvent dans la partie qui traite des analyses d'impact, de l'obligation de tenir compte des obligations et des priorités des communautés. Il y a aussi des limites au chapitre de la consultation qui est nécessaire en vertu de la loi.

En ce qui concerne la clarté et ce qu'on devra faire pour que le règlement puisse bien encadrer les institutions fédérales, il faut, là aussi, apporter des précisions à la partie portant sur l'analyse d'impact, à la partie liée aux ententes fédérales-provinciales/territoriales et à la partie qui touche le mécanisme d'évaluation et de surveillance, ainsi que l'encadrement des deux ministères responsables de l'administration de la loi, c'est-à-dire le Conseil du Trésor et Patrimoine canadien — et aussi un troisième ministère, en raison des obligations qui découlent des responsabilités du ministre des Affaires étrangères.

**Le sénateur Cormier :** Merci pour cette réponse. J'ai une deuxième question plus rapide.

One of the concerns is that the relevant departments fully understand the regulations and fully understand their responsibilities. For example, might a mission statement that would provide context for these regulations — I'm thinking specifically about the concept of substantive equality, which is fundamental to the implementation of these regulations — be useful, in your opinion?

What can you tell us about your vision of the governance framework needed to clearly define the departments' responsibilities?

**Ms. Burke:** I'll start with the second part of the question.

When it comes to guidance on the governance framework, it's really up to Treasury Board to identify that governance framework. First, the basic principles of that framework need to be established to ensure that the entire public service is aware of the framework to ensure uniformity.

The division of responsibilities between Treasury Board and Canadian Heritage also needs to be set out and the responsibilities of each department need to be clearly defined. This will include the parameters within which the departments will need to operate regarding impact analyses, the development of positive measures, and guidance on monitoring and auditing, to truly achieve concrete positive measures that will effectively meet the commitments.

**Senator Cormier:** Your answer is structured. Are you confident that the government has as clear an understanding of the governance framework?

I'll let you respond on the principle of the initial point.

**Ms. Burke:** I'm not convinced that federal institutions are sufficiently aware of the responsibilities stemming from the act. In my opening remarks, I noted that we very clearly highlighted that the complaints we receive concerning Part VII of the act are related mostly to a lack of understanding of the obligations stemming from that part.

The answer to the question is that we have work to do on the education side.

On the basic principles, do you want to get into those details now?

**Senator Cormier:** Yes.

L'une des préoccupations, c'est que les ministères concernés comprennent bien le règlement et comprennent bien leurs responsabilités. Par exemple, un énoncé d'objet qui viendrait contextualiser ce règlement — je pense notamment à la notion d'égalité réelle, qui est fondamentale dans la mise en œuvre de ce règlement — pourrait-il être utile, à votre avis?

Que pouvez-vous nous dire sur votre vision du cadre de gouvernance nécessaire pour préciser clairement les responsabilités des ministères?

**Mme Burke :** Je vais commencer par la deuxième partie de la question.

Pour ce qui est de l'encadrement au chapitre du cadre de gouvernance, c'est vraiment au Conseil du Trésor d'identifier ce cadre de gouvernance. Il faut donc d'abord établir les principes de base de ce cadre et veiller à ce que l'ensemble de la fonction publique soit au courant de l'encadrement pour assurer une uniformité.

Il faut préciser également le partage des responsabilités entre le Conseil du Trésor et Patrimoine canadien et préciser clairement les responsabilités de chaque ministère. Cela comprendra les paramètres à l'intérieur desquels les ministères doivent œuvrer, en ce qui concerne les analyses d'impact, le développement des mesures positives, l'encadrement du côté surveillance et la vérification, pour aboutir réellement à des mesures positives concrètes qui vont permettre de répondre concrètement aux engagements.

**Le sénateur Cormier :** Votre réponse est structurée. Êtes-vous confiante que le gouvernement a cette compréhension aussi lucide du cadre de gouvernance?

Je vais vous laisser répondre sur le principe de l'objet de départ.

**Mme Burke :** Je ne suis pas convaincue que les institutions fédérales connaissent suffisamment les responsabilités qui découlent de la loi. Dans mes remarques liminaires, j'ai rappelé que nous avons souligné très clairement que les plaintes que nous recevons concernant la partie VII de la loi sont liées en grande partie à un manque de compréhension des obligations qui découlent de cette partie.

Donc, la réponse à la question, c'est qu'on a du travail à faire du côté de l'éducation.

Sur les principes de base, voulez-vous qu'on entre dans ces détails maintenant?

**Le sénateur Cormier :** Oui.

**Ms. Burke:** I believe that, if we base ourselves on the case law that highlighted the basic principles for properly informing the direction we must take to enforce and interpret the act, we'll find many very helpful principles.

First, we must adopt a broad and liberal interpretation of the act, and this is provided for in the act itself, which states so explicitly. Community vitality should be encouraged; that is the very purpose of Part VII of the act.

We must be very sensitive to the priorities and needs of communities. This means that proper consultation is required to identify the essential elements within the communities, which will help to better develop positive measures.

One of the things that stands out very clearly from the case law is that if we limit the regulations or the act with the regulations, that means we are reducing the scope of the act. That might interfere with proper implementation and good compliance.

**Senator Cormier:** Thank you.

**Senator Gerba:** Congratulations, Madam Commissioner, and welcome.

You stated in your introduction that the preliminary draft regulations must ensure that the evaluation and monitoring mechanisms lead to concrete action by federal institutions.

Are you thinking of any specific measures or particular mechanisms that should be included in the regulations? If so, which ones?

**Ms. Burke:** When we talk about "concrete measures," they should always be measures that address the purpose of the act. The goal of Part VII is primarily community vitality, protection of the official languages — specifically French — and opportunities for lifelong learning.

The positive measures that could be implemented are partly identified in the act itself, which allows for concrete measures on the ground, such as education programs for a vibrant community through initiatives that the government could establish, such as programs for supporting legal challenges, for example.

I believe that the purpose of concrete measures is to identify initiatives that will lead to results in meeting the commitments of Part VII; it's not just about forming a committee. I think this is where we'll need to be specific about everything that federal institutions could do, beyond preparing for concrete objectives,

**Mme Burke :** Je crois que, si l'on se base sur la jurisprudence qui a souligné des principes de base pour bien informer la direction que l'on doit prendre pour l'application et l'interprétation de la loi, on y retrouvera plusieurs principes qui vont beaucoup nous aider.

D'abord, on doit faire une interprétation large et libérale de la loi, et c'est prévu dans la loi elle-même, qui le dit expressément. Il faut favoriser l'épanouissement des communautés; c'est l'objectif même de la partie VII de la loi.

Il faut être très sensible aux priorités et aux besoins des communautés. Cela veut donc dire qu'une bonne consultation est requise pour faire ressortir les éléments essentiels auprès des communautés, ce qui aidera à mieux développer des mesures positives.

L'une des choses qui ressortent très clairement de la jurisprudence, c'est que si on limite le règlement ou la loi avec les règlements, cela veut dire qu'on réduit la portée de la loi. Cela risque de nuire à une bonne mise en œuvre et à une bonne conformité.

**Le sénateur Cormier :** Merci.

**La sénatrice Gerba :** Félicitations, madame la commissaire, et bienvenue.

Vous avez indiqué dans votre introduction que l'avant-projet de règlement doit faire en sorte que les mécanismes d'évaluation et de surveillance mènent à des mesures concrètes de la part des institutions fédérales.

Est-ce que vous pensez à des mesures particulières ou à des mécanismes particuliers qui devraient figurer dans le règlement? Si oui, lesquels?

**Mme Burke :** Quand on parle de « mesures concrètes », il faut toujours que ce soit des mesures qui vont traiter de l'objectif de la loi. L'objectif de la partie VII, c'est surtout l'épanouissement des communautés, la protection des langues officielles — le français en particulier — et des possibilités de formation tout au long de la vie.

Les mesures positives qui pourront être mises en place sont identifiées en partie dans la loi elle-même, qui permet qu'on ait sur le terrain des mesures concrètes, comme des programmes d'éducation, pour une communauté vibrante grâce à des initiatives que le gouvernement pourrait mettre sur pied, comme des programmes visant à appuyer les contestations judiciaires, comme exemple.

Je pense donc que le but des mesures concrètes, c'est d'identifier des initiatives qui mèneront à des résultats pour répondre aux engagements de la partie VII; ce n'est pas seulement de mettre sur pied un comité. Je pense que c'est là où l'on devra être précis dans tout ce que pourront faire les

by truly developing special projects that will fully meet these three commitments in the act.

**Senator Gerba:** Thank you very much for this answer.

The Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and the Charter of the French Language assign different roles to specific entities.

Can you tell us more about the roles of the following entities: The committee to promote French, at the federal level, and the francization committee in Quebec, the Commissioner of Official Languages, and the Canada Industrial Relations Board, which is a federal body, and the Minister of the French Language and the Quebec Office of the French Language?

In your opinion, is the definition of these roles clear enough?

**Ms. Burke:** As for the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, we are currently evaluating it, and we will do the same with the related regulations. For the moment, my team and I are working on developing the answers we can provide to your questions.

For this evening, we specifically prepared for Part VII, but we intend to come back once we have completed our review to properly advise you on these matters.

**Senator Gerba:** Very well, thank you.

**Senator Henkel:** Welcome, Ms. Burke, and congratulations again.

Welcome, Ms. Giguère, Mr. Leduc, and Mr. Wolfe.

My question concerns section 1 of the regulations, which deals with definitions and stipulates that whenever a federal department creates, amends, or revokes a policy, it must consider whether that decision could affect official language minority communities, but only when it involves, and I quote, “significant action.” No one really knows what that means.

For example, closing the only federal office in a francophone city or cutting funding to a community organization, would that be considered significant action? If, for example, the department says no, is it exempt from any analysis?

Are you concerned that this lack of detail might allow or even lead to a decline in the quality of services offered to minority communities on the ground?

institutions fédérales, au-delà de la préparation vers des objectifs concrets, en développant vraiment des projets spéciaux qui répondront complètement à ces trois engagements dans la loi.

**La sénatrice Gerba :** Merci beaucoup pour cette réponse.

Le régime de la Loi sur l’usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et le régime de la Charte de la langue française attribuent différents rôles à des entités spécifiques.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur les rôles des entités suivantes : le comité de promotion du français, au fédéral, et le comité de francisation, au Québec, le commissaire aux langues officielles, et le Conseil canadien des relations industrielles, qui est un organisme fédéral, et le ministre de la Langue française et l’Office québécois de la langue française?

À votre avis, la définition de ces rôles est-elle assez claire?

**Mme Burke :** Pour ce qui est de la Loi sur l’usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, nous sommes en train de l’évaluer, et nous ferons de même avec les règlements connexes. Pour le moment, mon équipe et moi sommes en train de développer les réponses que nous pourrions donner aux questions que vous soulevez.

Pour ce soir, nous nous sommes préparés précisément pour la partie VII, mais nous avons l’intention de revenir une fois que nous aurons terminé notre étude pour bien vous conseiller par rapport à ces questions.

**La sénatrice Gerba :** D’accord, merci.

**La sénatrice Henkel :** Bienvenue parmi nous, madame Burke, et, encore une fois, félicitations.

Bienvenue, maître Giguère, monsieur Leduc et monsieur Wolfe.

Ma question concerne l’article 1 du règlement, qui porte sur les définitions et qui prévoit que, chaque fois qu’un ministère fédéral créé, modifie ou abolit une politique, il doit se demander si cette décision peut affecter les communautés de langue officielle en situation minoritaire, mais seulement quand il s’agit, et je cite, d’une « action d’envergure ». Or, personne ne sait vraiment ce que cela veut dire.

Par exemple, fermer le seul bureau fédéral dans une ville francophone ou couper le financement d’un organisme communautaire, est-ce que ce sera considéré comme une action d’envergure? Si, par exemple, le ministère dit non, est-il dispensé de toute analyse?

Craignez-vous que ces imprécisions permettent ou même entraînent une baisse dans la qualité des services offerts aux communautés minoritaires sur le terrain?

**Ms. Burke:** We have the same concerns regarding the term “significant action,” which is included in the definition of the word “initiative” in the regulations.

What we see — and this is what comes out of the investigations conducted by the Office of the Commissioner — is that the failure to sufficiently elaborate or specify what a “significant action” might mean implies that there will be decisions that will not be subject to an impact analysis. This means that, yes, communities will surely be affected by that.

What we found during the course of our investigations is that decisions related to funding agreements with third parties may not be included in these concepts of “significant action” and “initiative” as those are defined in the regulations as events of national significance and the closure of federal offices. Beyond that, this definition of “initiative” contains two exclusions: personnel management and administrative services. This means that, in the context of decisions affecting these sectors, with these issues there will be some —

**Senator Henkel:** Some impacts.

**Ms. Burke:** There will be some impacts and ambiguity —

**Senator Henkel:** Absolutely.

**Ms. Burke:** — with respect to the enforcement of the regulations and the act.

**Senator Henkel:** Thank you.

The draft regulations include language clauses in federal-provincial agreements, but with no real binding mechanisms. However, as we know, access to services in French is unequal. What strikes me is that only 35% of eligible children outside Quebec attend a francophone daycare, due to a lack of spots.

Knowing that the French educational continuum is essential to the vitality of communities, are you afraid that the regulations will contribute to maintaining these inequalities?

**Ms. Burke:** Federal-provincial/territorial, or FPT, agreements are essential to establishing funding for schools and the survival of early childhood education programs and schools, in general.

“Lack of spots” is a recurring theme because we often do not have enough funding to maintain the education programs.

Regarding the language clauses in FPT agreements, we noted in our brief that the language clauses in the agreements are not adequately defined. “Necessary measures” are terms used to highlight where the duty exists so that FPT agreements reflect

**Mme Burke :** Nous avons les mêmes préoccupations par rapport à ces termes « action d’envergure », qui sont compris dans la définition du mot « initiative » dans le règlement.

Ce que l’on constate — et c’est ce qui découle des enquêtes que le commissariat a menées —, c’est que le fait de ne pas avoir suffisamment étoffé ou précisé ce que peut vouloir dire une « action d’envergure » implique qu’il y aura des décisions qui ne seront pas assujetties à une analyse d’impact. Donc, oui, les communautés seront sûrement touchées par cela.

Ce que nous avons constaté dans le cadre de nos enquêtes, c’est que des décisions relatives aux ententes de financement avec des tiers ne seront peut-être pas intégrées dans ces notions d’« action d’envergure » et d’« initiative » comme elles sont définies dans le règlement, comme les événements d’importance nationale ainsi que la fermeture de bureaux fédéraux. Au-delà de cela, dans cette définition d’« initiative », il y a deux exclusions : la gestion du personnel et les services administratifs. Cela veut donc dire que, dans le cadre de décisions qui touchent ces secteurs, ces sujets, il y aura des —

**La sénatrice Henkel :** Des impacts.

**Mme Burke :** Il y aura des impacts et des ambiguïtés —

**La sénatrice Henkel :** Absolument.

**Mme Burke :** — vis-à-vis de l’application de ce règlement et de la loi.

**La sénatrice Henkel :** Merci.

Le projet de règlement prévoit des clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales, mais sans réels mécanismes contraignants. Or, l’accès aux services en français demeure — on le sait — inégal. Ce qui m’interpelle, c’est que 35 % seulement des enfants admissibles hors Québec fréquentent une garderie francophone, faute de places.

Sachant que le continuum éducatif en français est essentiel à la vitalité des communautés, craignez-vous que le règlement contribue à maintenir ces inégalités?

**Mme Burke :** Les accords fédéraux-provinciaux/territoriaux, ou FPT, sont essentiels pour établir le financement pour les écoles et la survie des programmes pour la petite enfance et dans les écoles de manière générale.

« Faute de places », c’est un thème récurrent, parce qu’on n’a souvent pas suffisamment de financement pour maintenir les programmes d’études.

En ce qui concerne les clauses linguistiques dans les ententes FPT, nous avons signalé dans notre mémoire que les clauses linguistiques dans les ententes ne sont pas suffisamment encadrées. Les « mesures nécessaires », ce sont des termes qui

the language clauses to support the programs you are referring to.

In our opinion, it is essential to further clarify the expectations regarding compliance agreements, bolster the agreements, and specify what the term “necessary measures” means. Necessary measures should include the needs and priorities of communities; this specifically concerns early childhood education and education programs.

At the very least, the minimum content of the clauses to be included in those agreements should be specified, and the manner and frequency of the evaluations of the agreements, whether they contain language clauses or not, should be generally structured. If there are none, federal institutions are not relieved of their obligations to find ways to include these clauses in all agreements signed with the provinces and territories.

The regulations could also indicate, when agreements do not have language clauses, what steps need to be taken and the consequences of not including language clauses in those agreements.

This is where we stand on ways to enhance the responsibilities arising from this part of the regulations and the act.

**Senator Henkel:** Thank you.

**Senator Aucoin:** Hello, commissioner; I’m glad to see you again.

You seem to have clearly understood and identified all the shortcomings in the bill. With all your recommendations and the points you’ve made, you seem to have a good grasp of what could be done or should be done for official language minority communities to ensure that the act is applied adequately and consistently across the country.

Since that is not immediately the case, and since there are several gaps and several definitions that are unclear, isn’t there a risk that you’ll have more complaints sent to your office regarding compliance with the spirit of the act, with all the businesses . . . . I believe the minister said that 1,300 businesses in Canada will be subject to the act.

**Ms. Burke:** Can you repeat the last part of the question?

**Senator Aucoin:** When the 1,300 Canadian businesses become subject to the act or the regulations, isn’t there a risk that there will be more complaints? If we look at how the provinces and certain institutions or departments enforced the act — I mentioned provinces, but I should say that some departments did not comply with the act or received several complaints — aren’t

sont utilisés pour souligner là où le devoir existe, afin que les accords FPT reflètent les clauses linguistiques pour appuyer les programmes auxquels vous faites référence.

Pour nous, il est essentiel de préciser davantage les attentes vis-à-vis des accords de conformité, de bonifier les ententes et de préciser ce qu’on entend par les termes « mesures nécessaires ». Les mesures nécessaires doivent comprendre les besoins et les priorités des communautés; cela touche notamment la petite enfance et les programmes d’études.

On doit à tout le moins signaler le contenu minimal des clauses qui doivent se trouver dans ces ententes, et encadrer de façon générale la manière et la fréquence des évaluations des ententes, qu’elles aient des clauses linguistiques ou non. S’il n’y en a pas, les institutions fédérales ne sont pas déchargées de leurs obligations de trouver des moyens pour que ces clauses figurent dans l’ensemble des ententes conclues avec les provinces et territoires.

Dans le règlement, on pourrait également signaler, quand les ententes n’ont pas de clauses linguistiques, quelles sont les démarches à entreprendre et quelles seront les conséquences de ne pas avoir intégré de clauses linguistiques dans ces ententes.

C’est là où nous en sommes pour ce qui est des manières de bonifier les responsabilités découlant de cette partie du règlement et de la loi.

**La sénatrice Henkel :** Merci.

**Le sénateur Aucoin :** Bonjour, madame la commissaire; je suis content de vous revoir.

Vous semblez avoir très bien compris et encerclé toutes les lacunes du projet de loi. Avec toutes vos recommandations et les points dont vous avez parlé, vous semblez avoir une bonne mainmise sur ce qui pourrait être fait ou devrait être fait pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, pour faire en sorte que la loi s’applique adéquatement et uniformément au pays.

Puisque ce n’est pas le cas tout de suite et puisqu’il y a plusieurs lacunes et plusieurs définitions qui ne sont pas claires, est-ce qu’on ne risque pas d’avoir une recrudescence de plaintes à votre bureau pour ce qui est du respect de l’esprit de la loi, avec toutes les entreprises... Je pense que le ministre a dit que 1 300 entreprises au Canada seront assujetties à la loi.

**Mme Burke :** Pouvez-vous répéter la dernière partie de la question?

**Le sénateur Aucoin :** Quand les 1 300 entreprises canadiennes seront assujetties à la loi ou au règlement, est-ce qu’il ne risque pas d’y avoir plus de plaintes? Si l’on se base sur la façon dont les provinces appliquaient la loi, tout comme certaines institutions ou certains ministères — j’ai parlé de provinces, mais je devrais dire que certains ministères ne

we likely to see more complaints about the businesses that will be subject to the regulations?

**The Chair:** Just to clarify, there are two things: There is Part VII of the act, but there are also the new regulations regarding the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, to which Senator Aucoin is referring when he talks about the 1,300 businesses.

**Senator Aucoin:** Excuse me; yes, I should have clarified.

**Ms. Burke:** Okay. Regarding the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, we fully intend to come back to answer your questions.

I will still answer the question about complaints related to Part VII. Until federal institutions provide a clear and well-understood definition, there will be ambiguity in the enforcement of the act. There will be several different ways to enforce the regulations and the act. This means that, yes, there may be complaints. That might help us clarify our expectations regarding federal institutions in the enforcement of the act. That said, complaints also help us identify where, in federal institutions, there may be gaps related to understanding. This means that I don't know. I'm in the process of drafting a response to the question that concerns two parts of our mandate, but as for Part VII, that is my answer.

**Senator Aucoin:** Thank you very much.

**The Chair:** Along the same lines, I'm thinking about your role as an investigator within federal institutions. If the regulations are clear enough, I imagine it will be much easier for you to investigate and evaluate federal institutions in relation to Part VII of the act. If the regulations remain as is — not clear enough, as you have said several times — what does that mean for the Office of the Commissioner in terms of evaluating federal institutions?

**Ms. Burke:** The impact for us will be uncertainty regarding the government's expectations surrounding enforcement of the act. That's why we insisted that Treasury Board identify, with an established framework that applies to all departments, the expectations regarding enforcement of the act and how it plans to comply with them. On one hand, Treasury Board is responsible for enforcing the act. It's expressly provided for in the act. With the support of Canadian Heritage, Treasury Board must develop the guidance that will enable us to better implement and monitor the act on our end, in accordance with the expectations of these two institutions.

**The Chair:** Thank you.

respectaient pas la loi ou ont fait l'objet de plusieurs plaintes —, est-ce qu'on ne risque pas d'avoir plus de plaintes au sujet des entreprises qui seront assujetties au règlement?

**Le président :** Juste pour clarifier, il y a deux choses : il y a la partie VII de la loi, mais aussi le nouveau règlement quant à la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, auquel le sénateur Aucoin fait référence lorsqu'il parle des 1 300 entreprises.

**Le sénateur Aucoin :** Excusez-moi; oui, j'aurais dû préciser.

**Mme Burke :** D'accord. Au sujet de la LUFEP, on a pleinement l'intention de revenir pour répondre à vos questions.

Je vais quand même répondre à la question des plaintes relatives à la partie VII. Tant qu'on n'offre pas de définition claire et bien comprise de la part des institutions fédérales, il y aura une ambiguïté dans l'application de la loi. Il y aura plusieurs différentes façons d'appliquer le règlement et la loi. Cela veut donc dire qu'il y aura possiblement des plaintes. Cela nous permettra peut-être de mettre au clair nos attentes vis-à-vis des institutions fédérales dans l'application de la loi. Cela dit, les plaintes nous aident également à identifier, au sein des institutions fédérales, où il y a possiblement des manquements par rapport à la compréhension. Donc, je ne sais pas. Je suis en train de broder une réponse à la question qui touche deux parties de notre mandat, mais pour ce qui est de la partie VII, c'est la réponse que je vous donne.

**Le sénateur Aucoin :** Merci beaucoup.

**Le président :** Dans le même sens, je pense à votre rôle d'enquêteur auprès des institutions fédérales. Donc, si le règlement est suffisamment clair, j'imagine que ce sera beaucoup plus facile pour vous d'enquêter et d'évaluer les institutions fédérales par rapport à la partie VII de la loi. Si le règlement demeure tel quel — pas suffisamment clair, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises —, qu'est-ce que cela veut dire pour votre commissariat en matière d'évaluation des instances fédérales?

**Mme Burke :** L'impact pour nous sera un état d'incertitude quant aux attentes du gouvernement en matière de l'application de la loi. C'est pour cela que nous avons insisté pour que le Conseil du Trésor identifie, avec un cadre établi qui s'applique à tous les ministères, les attentes en matière d'application de la loi et comment il prévoit de s'y conformer. D'une part, c'est le Conseil du Trésor qui a la responsabilité d'appliquer la loi. C'est prévu expressément dans la loi. Avec l'appui de Patrimoine canadien, le Conseil du Trésor doit développer l'encadrement qui nous permettra de faire une meilleure application et une meilleure surveillance de notre côté de la loi, conformément aux attentes de ces deux institutions qui en sont responsables.

**Le président :** Merci.

**Senator Cormier:** What are your main concerns and what challenges do you face in the work you will have to do as a commissioner's office regarding the implementation of Part VII of the regulations? I'm thinking, for example, of impact analyses. In your brief, you state that impact analyses must take place over the course of an institution's business life cycle, for example. That's quite right, but my question is actually this: When we look at the new responsibilities — or those that should be specified for federal institutions — and when we look at how you'll keep a close eye, so to speak, on federal institutions to ensure that they meet their obligations, what are your biggest challenges?

I'm not necessarily talking about funding, although I sometimes wonder if you're well equipped and have enough funds to do your work, especially considering the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act. What would keep you up at night, for example, when it comes to the implementation of the regulations?

**Ms. Burke:** I'm sleeping very well these days. Let's start with the team at the Office of the Commissioner. We're currently developing best practices internally to effectively monitor implementation of the act. We still have work to do to properly implement the approach we'd like to adopt.

However, one thing is certain: right now, if you're referring to the impact analysis — because it's an essential element from the outset of the review of actions that federal institutions must take — what concerns me is that the regulations identify specific instances when the analysis is to be conducted. For us, that's not enough, because the analysis should be conducted on an ongoing basis. Some steps in the process won't necessarily have an impact analysis.

There is, however, an impact on our communities. So, if the impact analysis is limited — I'm specifically referring to the design and development of programs, substantial amendments, updates, or renewal, among other things — that means that some steps are missing in the process. There are planning, implementation, evaluation and reporting stages.

These are just a few additional steps that are not considered in the impact analysis that will need to be carried out. If there is no evaluation throughout the process, that means that the evaluation might not take place until the end of a project's timeline or until it's renewed; so, much later in the process. It won't take into account the environment of official language minority communities, their needs and their situation, which is always evolving. We won't have fully grasped the negative impacts that could occur during those stages because we won't have analyzed the negative effects, which means they'll go unnoticed. What

**Le sénateur Cormier :** Quelles sont vos principales préoccupations et quels sont les défis face au travail que vous aurez à faire comme commissariat par rapport à la mise en œuvre du règlement de la partie VII? Je pense, par exemple, aux analyses d'impact. Dans votre mémoire, vous dites que les analyses d'impact doivent avoir lieu tout au long des cycles des activités d'une institution, par exemple. C'est très juste, mais ma question, en fait, est la suivante : quand on regarde les nouvelles responsabilités — ou celles qui devraient être précisées pour les institutions fédérales — et quand on regarde comment vous allez veiller au grain, comme on dit, pour vous assurer que les institutions fédérales respectent leurs obligations, quels sont vos plus grands défis?

Je ne parle pas forcément de financement, malgré le fait que je me demande parfois si vous êtes bien équipés et si vous avez assez de fonds pour faire votre travail, si l'on considère aussi la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale. Qu'est-ce qui vous empêcherait de dormir la nuit, par exemple, en ce qui concerne la mise en œuvre du règlement?

**Mme Burke :** Je dors très bien ces jours-ci. Commençons par l'équipe du commissariat. Nous développons à l'heure actuelle les meilleures pratiques à l'interne pour faire une bonne surveillance de l'application de la loi. Il nous reste du travail à faire pour bien concrétiser l'approche que nous souhaiterions adopter.

Une chose est certaine, par contre : en ce moment, si vous faites allusion à l'analyse d'impact — parce que c'est un élément essentiel dès le début de la revue des gestes que doivent poser les institutions fédérales —, ce qui me préoccupe, c'est que le règlement identifie des moments précis où l'analyse doit se faire. Pour nous, ce n'est pas suffisant, parce que l'analyse devrait être faite de façon continue. Donc, certaines étapes dans le processus ne verront pas nécessairement une analyse d'impact.

Nous avons cependant un impact sur nos communautés. Donc, si l'analyse d'impact est limitée — je vous renvoie précisément à la conception et à l'élaboration de programmes, à la modification substantielle, à la mise à jour ou au renouvellement, entre autres —, cela veut dire qu'il manque quelques étapes dans le processus. Il y a les étapes de la planification, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la reddition de comptes.

Ce ne sont que quelques étapes supplémentaires qui ne sont pas envisagées par l'analyse d'impact qui devra s'effectuer. Sans évaluation tout le long du processus, cela veut dire que l'évaluation pourrait ne pas se faire avant la fin de l'échéancier d'un projet ou avant son renouvellement, donc beaucoup plus tard dans le processus. On ne tiendra pas compte de l'environnement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, de leurs besoins et de leur situation, qui est toujours en évolution. On n'aura pas bien saisi les impacts négatifs qui pourraient survenir au cours de ces étapes, parce

keeps me up at night is that we don't have a process that properly covers two key elements: the consultation and the consideration of community priorities in this process to clearly determine the path to follow and properly frame the commitments related to Part VII of the act.

**Senator Cormier:** Thank you for that answer. You mentioned consultations. You may have answered this question already, but what is fundamentally missing in the regulations to clarify what it means to conduct consultations? We're talking about dialogue, consultations, and all that. What can you tell us to help us better understand what the actual requirements of a good consultation are?

**Ms. Burke:** I'm going to give you a two-part answer. First, the regulations limit consultation.

The words used in section 6 of the regulations refer to analyses based, as much as possible, on the outcome of consultations, on research and on evidence. We insist on using case law to clarify the definition of "to the extent possible." For us, the duty to consult exists, unless it is impossible to do so. This aligns with everything in the act, which gives us a broad and liberal scope of interpretation.

Secondly, the regulations limit the circumstances that require federal institutions to consult. I'm referring to paragraphs 6(1)(a) to (c). It's limited to the development of programs and the negotiation of FPT agreements; it's also necessary to determine whether the decisions could have a negative impact on the agreements.

The impact is that by limiting consultation in this way, we risk not having the communities and stakeholders at the table. They will be absent in certain circumstances. Without consultation, we can't identify the negative impacts, given that it's the communities who will confirm whether there are any. The communities seem to be best positioned to determine what type of consultation is necessary.

That's the first part. Do I have time for the second part?

**The Chair:** Yes.

**Ms. Burke:** The second part relates to the issue of how to further strengthen the duty to consult. "Better equip" means when and how we will consult.

Federal institutions must be subject to a duty to consult unless it is impossible to do so. If applicable, they must concretely prove that this duty could not be fulfilled due to that

qu'on n'aura pas analysé les effets négatifs, qui vont donc passer inaperçus. Alors, ce qui me tient réveillée le soir, c'est qu'on n'a pas de processus qui va bien couvrir deux éléments essentiels : la consultation et la prise en compte des priorités des communautés dans ce processus pour bien déterminer la piste à suivre et bien encadrer les engagements relatifs à la partie VII de la loi.

**Le sénateur Cormier :** Merci pour cette réponse. Vous avez parlé des consultations. Vous avez peut-être déjà répondu à cette question, mais qu'est-ce qui manque foncièrement dans le règlement pour préciser ce que cela veut dire, faire des consultations? On parle de dialogue, de consultations et tout cela. Que pouvez-vous nous dire pour nous aider à mieux comprendre quelles sont réellement les exigences pour une bonne consultation?

**Mme Burke :** Je vais vous donner une réponse à deux volets. Dans un premier temps, la consultation est limitée par le règlement.

Les mots utilisés à l'article 6 du règlement parlent d'analyses fondées, dans la mesure du possible, sur le résultat de consultations, sur la recherche et sur des données probantes. Nous insistons pour qu'on ait recours à la jurisprudence pour préciser la définition de « dans la mesure du possible ». Pour nous, le devoir de consulter existe, à moins qu'il soit impossible de le faire. Cela cadre avec tout ce qu'on a dans la loi qui nous donne une portée large et libérale de son interprétation.

Dans un deuxième temps, le règlement limite les circonstances qui obligent les institutions fédérales à consulter. Je fais référence aux alinéas 6(1)a) à c). C'est limité à l'élaboration des programmes et à la négociation des accords FPT; il faut aussi déterminer si les décisions pourraient avoir un impact négatif sur les engagements.

L'impact est que, en limitant ainsi la consultation, on risque de ne pas avoir les communautés et les intervenants à la table. Ils seront absents dans certaines circonstances. Sans consultation, on n'est pas en mesure d'identifier les impacts négatifs, car ce sont les communautés qui confirmeront s'il y en aura. On dirait que les communautés sont les mieux placées pour établir quel genre de consultation est nécessaire.

Voilà pour le premier volet. Est-ce que j'ai du temps pour le deuxième volet?

**Le président :** Oui.

**Mme Burke :** Le deuxième volet touche la question de la manière d'étoffer davantage la responsabilité de consultation. « Mieux outiller », cela veut dire quand et comment on va consulter.

Les institutions fédérales doivent être assujetties à un devoir de consultation, à moins qu'il soit impossible de le faire. Le cas échéant, elles doivent prouver concrètement que ce devoir n'a pu

impossibility. Also, those consultations must take place upstream of decisions.

**Senator Cormier:** Thank you, Madam Commissioner.

**The Chair:** The Official Languages Act provides that federal institutions must not only consult communities but also seriously consider their opinions with an open mind, while at the same time being prepared to modify their positive action.

How can this sort of principle be included in regulations?

**Ms. Burke:** Since this principle is already in the act, we can refer to what is stated in the act and emphasize that the regulations must be enforced as strictly as provided for when it comes to the seriousness and willingness that institutions must demonstrate in consulting with communities. Taking it seriously is more than just taking notes.

Seriousness truly lies in the steps federal institutions take to implement what they agree to and the priorities they consider in developing their positive action.

**Senator Moncion:** What you just described is a confusing system full of uncertainties, which may require a redefinition of your role on how to conduct investigations. It seems to be becoming increasingly difficult because of these requirements.

I'd like to hear about the kind of open-mindedness you have. Since you mentioned regulations with a very broad and liberal scope, you'll need to redefine your role in all of this. What exactly is this open-mindedness when it comes to Canadian Heritage and Treasury Board?

**Ms. Burke:** That's what needs to be defined. Open-mindedness comes back to the responsibility and mandate of the Commissioner's Office: Our role is to make progress, not to be confused about the guidance to be established by Treasury Board and Canadian Heritage. As soon as that framework is developed, institutions will be able to comply with it. Even by starting with baby steps, we'll succeed at building a framework that the Office of the Commissioner will be able to evaluate to determine whether we are making progress or not.

We need regulations that support the act so that it can achieve its goals: community vitality, the advancement of French language and educational programs, but above all progress towards true equality between our two official languages in Canada. What we need is clear guidance with objectives: "when" and "how" institutions should act. Although the regulations are procedural, we are trying to achieve results through this

être respecté en raison de cette impossibilité. Ces consultations doivent, en outre, se tenir en amont des décisions.

**Le sénateur Cormier :** Merci, madame la commissaire.

**Le président :** La Loi sur les langues officielles prévoit que les institutions fédérales doivent non seulement consulter les communautés, mais aussi considérer leurs opinions avec ouverture et sérieux, tout en ayant l'obligation d'être disposées à modifier leurs mesures positives.

Comment est-il possible de mettre un tel principe dans un règlement?

**Mme Burke :** Ce principe étant déjà dans la loi, on peut reprendre ce qu'il y a dans la loi et souligner que le règlement doit être appliqué aussi rigoureusement qu'elle le prévoit pour ce qui est du sérieux et de l'ouverture que les institutions doivent montrer en consultation avec les communautés. Prendre au sérieux, c'est plus que prendre des notes.

Le sérieux se trouve vraiment dans les démarches que font les institutions fédérales pour mettre en œuvre ce qu'elles entendent et les priorités dont elles tiennent en compte pour développer leurs mesures positives.

**La sénatrice Moncion :** Ce que vous venez de décrire, c'est un système confus et bourré d'incertitudes, qui demande peut-être une redéfinition de votre rôle sur la manière de mener les enquêtes. Cela semble devenir de plus en plus difficile à cause de ces exigences.

J'aimerais vous entendre sur le genre d'ouverture que vous avez. Puisque vous avez parlé d'un règlement ayant une portée très large et libérale, vous devrez redéfinir votre rôle dans tout cela. Quelle est cette ouverture, concrètement, par rapport à Patrimoine canadien et au Conseil du Trésor?

**Mme Burke :** C'est ce qu'il faut définir. L'ouverture revient à la responsabilité et au mandat du commissariat : permettre de faire des avancées plutôt que rester dans une zone de confusion par rapport à l'encadrement que doivent établir le Conseil du Trésor et Patrimoine canadien. Aussitôt ce cadre développé, les institutions pourront s'y conformer. Même en commençant par de petits pas, nous réussirons à bâtir un encadrement que le commissariat pourra évaluer pour établir si nous progressons ou non.

Il faut un règlement qui soutient la loi pour qu'elle atteigne ses objectifs : l'épanouissement des communautés, le progrès du français et des programmes d'études, mais surtout des progrès vers l'égalité réelle entre nos deux langues officielles au Canada. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un encadrement précis avec des objectifs : « quand » et « comment » les institutions doivent agir. Bien que le règlement soit procédural, nous cherchons à

procedure to guide federal institutions in this context of uncertainty. That's what we need: very clear guidance.

**Senator Moncion:** We expect the guidance to include another step — we talked about the act and the regulations — but we're still waiting for something else after the regulations. I believe that it's precisely that guidance.

**Ms. Burke:** I'll respond very briefly. This is not the first time consultations have been necessary as part of government initiatives. Consultations have already taken place in other sectors and other industries.

We could draw inspiration from the guidance that exists elsewhere as a starting point, then address the gaps as we move through the process. By consulting the communities, we ensure that they can identify what is not working, so that we can make adjustments as the act and regulations are implemented and enforced.

**Senator Moncion:** Okay. Thank you.

**The Chair:** By “guidance,” do you mean something different than what we've heard? According to some witnesses, we have the act, the regulations and then the guidelines. Where does guidance fit into that?

Does the word “guidance” mean “guidelines,” more or less?

**Ms. Burke:** It includes the guidelines. I think there's work to be done on the regulations as they relate to the “when” and the “how.” There are opportunities to further guide expectations regarding analyses, monitoring and consultation. I believe there are opportunities here for improving the regulations. Certainly, there will be guidance afterwards — with the policies and implementation documents that Treasury Board will develop in partnership with Canadian Heritage — but these do not have the force of law. This includes the guidelines.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Gerba:** Some experts heard by the committee highlighted the difficulty in accessing federal agreements that contain language clauses, particularly due to the lack of a registry. This situation limits the analysis of those agreements and hinders transparency. How could we fix this?

**Ms. Burke:** We raised the issue of transparency as a goal for the next version of these regulations. This desire to be transparent is also reflected in the briefs submitted by some stakeholders.

atteindre des résultats au moyen de cette procédure pour guider les institutions fédérales dans cet environnement d'incertitude. C'est ce qu'il faut : un encadrement très précis.

**La sénatrice Moncion :** On s'attend à ce qu'il y ait une autre étape avec l'encadrement — nous avons parlé de la loi, puis du règlement —, mais on attend encore autre chose après le règlement. Je crois que c'est précisément cet encadrement-là.

**Mme Burke :** Je vais répondre très brièvement. Ce n'est pas la première fois que des consultations sont nécessaires dans le cadre d'initiatives du gouvernement. Des consultations ont déjà eu lieu dans d'autres secteurs et d'autres domaines.

On pourrait s'inspirer de l'encadrement qui existe ailleurs comme point de départ, puis prévoir les lacunes au fur et à mesure que l'on avance dans le processus. En consultant les communautés, on s'assure qu'elles puissent identifier ce qui ne fonctionne pas, afin que l'on puisse s'ajuster au fur et à mesure que la loi et le règlement sont mis en vigueur et appliqués.

**La sénatrice Moncion :** D'accord. Merci.

**Le président :** Par « encadrement », voulez-vous dire quelque chose de différent de ce que l'on a entendu? Selon certains témoins, nous avons la loi, les règlements, puis les directives. Où se situe l'encadrement là-dedans?

Est-ce que le mot « encadrement » veut dire « directives », plus ou moins?

**Mme Burke :** Cela comprend les directives. Je pense qu'il y a du travail à faire dans le règlement vis-à-vis du « quand » et du « comment ». Il existe des possibilités d'encadrer davantage les attentes au chapitre des analyses, de la surveillance et de la consultation. Je crois qu'il y a là un terrain fertile où le règlement pourrait être bonifié. Certes, il y aura un encadrement par la suite — avec les politiques et les documents de mise en œuvre que le Conseil du Trésor développera en partenariat avec Patrimoine canadien —, mais ceux-ci n'ont pas force de loi. Cela comprend les directives.

**Le président :** Merci.

**La sénatrice Gerba :** Certains experts que le comité a entendus ont souligné la difficulté d'accéder aux ententes fédérales contenant des clauses linguistiques, notamment en raison de l'absence de registre. Cette situation limite l'analyse de ces ententes et nuit à la transparence. Comment pourrions-nous remédier à cette situation?

**Mme Burke :** Nous avons soulevé la question de la transparence comme un objectif pour la prochaine version de ce règlement. Cette volonté de transparence est d'ailleurs reflétée dans les mémoires présentés par certains intervenants.

For us, I believe it's important to establish mechanisms in the section related to auditing and monitoring the implementation of the act, and well-established mechanisms in the guidance I referred to.

When are the agreements expected to be evaluated? What will monitoring the implementation of those agreements look like? Finally — I think this is one of the most important parts — what steps will be taken if the language clauses are not fulfilled?

There is the issue of transparency, reporting and consequences if those requirements are not met or incorporated into the funding agreements.

**Senator Gerba:** Thank you for that answer. Professor François Larocque suggested a solution: having a registry. What do you think about that?

**Ms. Burke:** I don't have the details about the registry the professor is referring to, but it's a path to consider. If this can address some of our concerns, we're willing, at the very least, to consider the merits of his proposal.

**Senator Gerba:** He says that a public registry could list all agreements containing language clauses and that it would be available for those who want to consult it. It might be a solution to consider.

**Ms. Burke:** Possibly. Yes, the team and I will evaluate this proposal and resume the conversation on the matter later.

**Senator Gerba:** Good.

**Senator Henkel:** The regulations do not designate any responsible party, any indicator, or any reporting mechanism. In your investigations, is the lack of a clearly identified responsible party currently a major barrier to the implementation of Part VII?

**Ms. Burke:** It's still an issue. We still don't know who is leading and who is following. So, what we've identified, specifically, is the need to clarify the responsibilities of the department, first, but also of Treasury Board and Canadian Heritage officials. It's important to clearly recall the division of responsibilities, those that belong to both; if who is responsible is not clearly identified, it will be difficult even for the Office of the Commissioner to work with either one. The approach we would take is to work with both and try to find solutions with both. The act revolves around the concept of collaboration. If we too can collaborate with these people who, in good faith, are trying to enforce the act and the regulations in effect, we're here to support them and to find solutions.

Pour nous, je crois qu'il est important d'établir des mécanismes dans la partie relative à la vérification et à la surveillance de l'application de la loi, ainsi que des mécanismes bien établis au sein de l'encadrement auquel j'ai fait référence.

Quand s'attend-on à ce que les ententes soient évaluées? Quelle sera la surveillance de l'application de ces ententes? Enfin — je pense que c'est l'une des parties les plus importantes —, quelles seront les démarches à faire si les clauses linguistiques ne sont pas respectées?

Il y a donc la question de la transparence, de la reddition de comptes et des conséquences, si jamais ces exigences ne sont pas respectées ou intégrées dans les accords de financement.

**La sénatrice Gerba :** Merci pour cette réponse. Le professeur François Larocque a proposé une solution : celle d'avoir un registre. Qu'est-ce que vous en dites?

**Mme Burke :** Je n'ai pas les détails relatifs au registre auquel le professeur fait référence, mais c'est une piste à évaluer. Si cela peut répondre à certaines de nos préoccupations, nous sommes prêts, à tout le moins, à réfléchir au bien-fondé de sa proposition.

**La sénatrice Gerba :** Il dit que le registre public pourrait recenser l'ensemble des ententes contenant des clauses linguistiques et qu'il serait disponible pour ceux qui veulent le consulter. Donc, c'est peut-être une solution à envisager.

**Mme Burke :** Possiblement. Oui, avec l'équipe, nous allons évaluer cette proposition et reprendre la conversation sur la question ultérieurement.

**La sénatrice Gerba :** D'accord.

**La sénatrice Henkel :** Le règlement ne désigne aucun responsable, aucun indicateur et aucun mécanisme de reddition de comptes. Dans vos enquêtes, l'absence d'un responsable clairement identifié est-elle aujourd'hui un frein majeur à la mise en œuvre de la partie VII?

**Mme Burke :** C'est toujours un enjeu. On ne sait toujours pas qui mène et qui suit. Donc, ce qu'on a identifié, justement, c'est la question de la précision qu'il faut apporter aux responsabilités du ministère, d'abord, mais aussi des responsables du Conseil du Trésor, de Patrimoine canadien. Il faut rappeler clairement quel est le partage des responsabilités, celles qui appartiennent aux deux; si on n'a pas bien identifié qui est responsable, ce sera difficile même pour le commissariat de travailler avec l'un ou l'autre. L'approche que l'on adopterait, c'est de travailler avec les deux et essayer de trouver des solutions avec les deux. La notion de collaboration se trouve au cœur de la loi. Si nous pouvons collaborer nous aussi avec ces gens-là qui, de bonne foi, essaient de mettre la loi et les règlements en vigueur, on est là pour les appuyer et pour trouver des solutions.

**Senator Henkel:** This leads me to ask you this question: Do you have the ability to demand that indicator managers be appointed very quickly, so that you can effectively move forward in your reflections? Also, the modernized Official Languages Act now grants you certain powers, which are binding, specifically regarding administrative monetary penalties, but only with respect to certain entities in the transportation sector. In this context, do you believe you have the necessary legal tools to ensure compliance with Part VII, or are you still dependent solely on the goodwill of the institutions?

**Ms. Burke:** Let's start with performance indicators; it's very important to define them in the monitoring process, because what gets measured gets done. Therefore, it's essential for us to identify and be able to evaluate the indicators that the institutions put in place.

Regarding the powers, you're right: monetary administrative penalties are limited in their enforcement, as are the orders, which so far have been limited to Part VII of the act. I intend to fully exercise all of the powers I have in my tool box, which will help me ensure proper implementation and compliance with the act, but this comes back to Senator Moncion's question: Until we have the parameters by which we can evaluate all of this with certainty, it puts us in a grey area regarding the powers we would like to exercise.

**Senator Cormier:** Madam Commissioner, we've heard a lot of concerns from the beginning about the relationship between Treasury Board and Canadian Heritage. We know that, under the regulations, Treasury Board is required to consult Canadian Heritage. The minister did not describe in detail how that was done, but under the act and section 43 of the act, we know that Canadian Heritage has a series of obligations and powers to ensure that the act is properly implemented.

What is your perspective on the fact that the regulations only cover part of section 41, but do not cover section 43, which actually falls under Canadian Heritage and seems to me to be much more anchored in the actual implementation of the act on the ground? Also, more generally, what do you think would help reassure communities about the ability of Treasury Board and Canadian Heritage to truly work together to implement the act and, ultimately, the regulations?

**Ms. Burke:** This comes back to the issue of collaboration. I will strongly emphasize that the act requires it, and it is also provided for in case law, which highlights the importance of working together. You're right: Canadian Heritage has very specific responsibilities, as does Treasury Board. Regarding

**La sénatrice Henkel :** Cela m'amène à vous poser la question. Avez-vous cette capacité d'exiger que l'on désigne très rapidement des responsables d'indicateurs, pour que vous puissiez justement évoluer dans vos réflexions? Aussi, la Loi sur les langues officielles modernisée vous confère désormais certains pouvoirs, qui sont contraignants, notamment en matière de sanctions administratives pécuniaires, mais uniquement à l'égard de certaines entités du secteur du transport. Dans ce contexte, estimez-vous que vous disposez des outils juridiques nécessaires pour assurer le respect de la partie VII, ou demeurez-vous uniquement tributaires de la bonne volonté des institutions?

**Mme Burke :** Commençons par les indicateurs de rendement; c'est très important dans le processus de surveillance de les établir, car ce qui est mesuré est fait. C'est donc essentiel pour nous d'identifier et de pouvoir évaluer les indicateurs que les institutions mettent en place.

En ce qui concerne les pouvoirs, vous avez raison : les sanctions administratives pécuniaires sont limitées dans leur application, de même que les ordonnances, qui sont limitées jusqu'à présent à la partie VII de la loi. J'ai l'intention d'exercer pleinement tous les pouvoirs que j'ai dans mon coffre à outils, qui me permettront d'assurer une bonne mise en œuvre, mais aussi une bonne conformité à la loi, mais cela revient à la question de la sénatrice Moncion : tant qu'on n'aura pas les paramètres selon lesquels on peut évaluer tout cela avec certitude, cela nous met dans une zone grise par rapport aux pouvoirs que l'on souhaitera exercer.

**Le sénateur Cormier :** Madame la commissaire, on entend depuis le début énormément de préoccupations par rapport à la relation entre le Conseil du Trésor et Patrimoine canadien. On sait que, en vertu du règlement, le Conseil du Trésor a l'obligation de consulter Patrimoine canadien. Le ministre ne nous a pas décrit en détail comment cela se faisait, mais, en vertu de la loi et de l'article 43 de la loi, on sait que Patrimoine canadien a une série d'obligations et de compétences visant à assurer une bonne mise en œuvre de la loi.

Quel est votre point de vue sur le fait que le règlement couvre uniquement la partie de l'article 41, mais ne couvre pas l'article 43, qui relève, en fait, de Patrimoine canadien et qui me semble beaucoup plus ancré dans la mise en œuvre même de la loi sur le terrain? Aussi, plus généralement, qu'est-ce qui permettrait, à votre avis, de rassurer les communautés sur la capacité du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien à vraiment travailler ensemble pour la mise en œuvre de la loi et donc, ultimement, du règlement?

**Mme Burke :** Cela revient à la question de la collaboration. Je vais beaucoup mettre l'accent sur le fait que la loi l'exige, et c'est prévu également dans la jurisprudence, qui souligne l'importance de collaborer. Vous avez raison : Patrimoine canadien a des responsabilités qui sont très précises, tout comme

section 41, first, concerns are raised about how Canadian Heritage will be able to fulfill the mandate prescribed by the act, because there is no well-established process and how it is implemented is left to Canadian Heritage's discretion.

Section 41 is also not very restrictive. What we're emphasizing is that Canadian Heritage and Treasury Board will have to work together, because this part of the act provides for everything that facilitates the exercise of constitutional rights under section 23. So, we can emphasize that Canadian Heritage must establish a very specific process for implementing the commitments found in section 41 of the act, specifically setting minimum requirements and properly calculating the number of rights holders, while the process that the minister —

**Senator Cormier:** Is that excluded from the regulations for now?

**Ms. Burke:** That is yet to be confirmed; there are no details on that topic. Even the tools . . . Section 41 discusses the use of appropriate tools to carry out the work specified in that section. For us, developing the process should be the responsibility of Treasury Board and Canadian Heritage, in consultation with the communities, if possible. At the very least, communities should understand the process the minister will use to properly count the eligible parties who fall under the category of subsection 41(4) of the act.

It'll continue. Canadian Heritage has responsibilities that need to be better defined under section 43 and subsection 43(2) as well. It has the responsibility, even in its annual report, to clearly specify how it fulfilled its mission. The whole-of-government strategy on official languages could include guidance on the process for estimating the number of eligible parties — I said that — and the minister's responsibility for implementation, specifically under section 43. What the minister did could be described in his annual report so that we know very clearly what he did.

**Senator Cormier:** In other words, you're saying that it's not only Treasury Board that has responsibilities regarding the implementation of Part VII; Canadian Heritage has several obligations and the regulations do not specify them, but they must be taken into account. So, we'll be counting on you, Madam Commissioner, to ensure compliance with —

**Ms. Burke:** I want him to state, in his annual report, that there was collaboration with Treasury Board to decide on the course of action.

**Senator Cormier:** Exactly. Thank you very much.

le Conseil du Trésor. En ce qui a trait à l'article 41, d'abord, on soulève des préoccupations quant à la façon dont Patrimoine canadien pourra accomplir le mandat prescrit par la loi, parce qu'il n'y a pas de processus bien établi, et la mise en œuvre est laissée à la discrétion de Patrimoine canadien.

L'article 41 est également très peu contraignant. Donc, ce qu'on met de l'avant, c'est que Patrimoine canadien et le Conseil du Trésor devront travailler ensemble, parce que ce qui découle de cette partie de la loi, c'est tout ce qui facilite l'engagement du droit constitutionnel par rapport à l'article 23. On pourra donc mettre l'accent sur le fait que Patrimoine canadien doit établir un processus très précis pour la mise en œuvre des engagements que l'on retrouve à l'article 41 de la loi, notamment établir des exigences minimales et calculer correctement le nombre d'ayants droit, alors le processus que le ministre —

**Le sénateur Cormier :** C'est exclu du règlement pour l'instant?

**Mme Burke :** Ce n'est toujours pas confirmé; il n'y a pas de détails à ce sujet. Même les outils... L'article 41 parle de l'utilisation d'outils adéquats pour faire le travail prévu à cet article. Pour nous, l'élaboration du processus doit être la responsabilité du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien, en consultation avec les communautés, si possible. À la limite, les communautés doivent au moins comprendre le processus que le ministre va utiliser pour bien comptabiliser les ayants droit qui font partie de la catégorie du paragraphe 41(4) de la loi.

Je peux continuer. Patrimoine canadien a des responsabilités qu'il faut mieux encadrer en vertu de l'article 43 et du paragraphe 43(2) également. Il a la responsabilité, dans son rapport annuel même, de préciser très clairement comment il a répondu à sa mission. La stratégie pangouvernementale sur les langues officielles pourrait comprendre un encadrement par rapport au processus visant à estimer le nombre d'ayants droit — je l'ai mentionné — et la responsabilité de la mise en œuvre de la part du ministre, précisément en vertu de l'article 43. Ce que le ministre a fait pourrait être décrit dans son rapport annuel pour que nous sachions très clairement ce qu'il a fait.

**Le sénateur Cormier :** En d'autres mots, vous dites que ce n'est pas seulement le Conseil du Trésor qui a des responsabilités en matière de mise en œuvre de la partie VII; Patrimoine canadien a énormément d'obligations et le règlement ne les précise pas, mais il faut en tenir compte. Nous allons donc compter sur vous, madame la commissaire, pour assurer le respect de —

**Mme Burke :** Je souhaite que, dans son rapport annuel, il signale qu'il y aura eu une collaboration avec le Conseil du Trésor pour décider de la piste à suivre.

**Le sénateur Cormier :** Exactement. Merci beaucoup.

**The Chair:** That brings us to the end of our hour. On behalf of my colleagues, I sincerely thank you and your team, Madam Commissioner, for being with us this evening. It was an excellent discussion. We'll see where this leads us. Good luck.

[English]

Welcome to our third and last panel this evening.

This evening, we have, from the Community Health and Social Services Network, Jennifer Johnson, Executive Director; and from the English Language Arts Network, we have Miranda Castravelli, Executive Director.

You know the routine. You have approximately five minutes each for opening remarks, and then we'll go to a period of questions and answers. If I understood properly, Ms. Johnson will begin this evening. The floor is yours.

**Jennifer Johnson, Executive Director, Community Health and Social Services Network:** Thank you. Honourable senators, it's a real pleasure to be back. I wanted to start off by saying thank you for the wonderful report on barriers to access to health services. I really felt like our communities were listened to. We were reflected in the document, and I think a document like that is critical for the next action plan. No doubt, it will have an important impact on that.

Thank you for inviting me to speak with you as part of your study on the regulatory framework for Part VII of the Official Languages Act.

My name is Jennifer Johnson, and I am the Executive Director of the Community Health and Social Services Network, CHSSN; it's all about health and social services. Our mission is to improve access to health and social services for the English-speaking population of Quebec.

I'm here to share a community development perspective on why clear regulations under Part VII are essential. I've spent more than 20 years working directly with English-speaking communities across Quebec. Since 2003, I've applied for, managed, implemented and delivered Health Canada funding that has transformed the communities I've worked with.

I've seen first-hand what strong federal commitments can achieve, and I've also seen what happens when those commitments weaken or when the mechanisms around them become unclear.

**Le président :** Cela nous amène à la fin de notre heure. Au nom de mes collègues, je vous remercie infiniment, madame la commissaire, d'avoir été parmi nous ce soir avec votre équipe. C'était un excellent échange. On verra où cela nous mènera. Bonne chance.

[Traduction]

Bienvenue à notre troisième et dernier groupe de témoins ce soir.

Nous accueillons Jennifer Johnson, directrice générale du Réseau communautaire de santé et de services sociaux, et Miranda Castravelli, directrice générale de l'English Language Arts Network.

Vous connaissez la procédure. Vous disposez chacune d'environ cinq minutes pour vos déclarations préliminaires, puis nous passerons à une période de questions et réponses. Si j'ai bien compris, Mme Johnson s'exprimera la première ce soir. Vous avez la parole.

**Jennifer Johnson, directrice générale, Réseau communautaire de santé et de services sociaux :** Merci. Honorables sénateurs, c'est un réel plaisir de comparaître de nouveau devant vous. Je tenais tout d'abord à vous remercier pour ce merveilleux rapport sur les obstacles à l'accès aux services de santé. J'ai vraiment eu le sentiment que nos communautés avaient été écoutées. Nous sommes représentées dans ce rapport, et je pense qu'un tel document est essentiel pour le prochain plan d'action. Il influera sûrement beaucoup sur celui-ci.

Je vous remercie de m'avoir invitée à m'exprimer devant vous dans le cadre de votre étude sur le cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Je m'appelle Jennifer Johnson et je suis directrice générale du Réseau communautaire de santé et de services sociaux, le CHSSN, qui se consacre entièrement à la santé et aux services sociaux. Nous avons pour mission d'améliorer l'accès de la population anglophone du Québec aux services de santé et aux services sociaux.

Je suis venue vous expliquer pourquoi un règlement clair pris en vertu de la partie VII est essentiel du point de vue du développement communautaire. Voilà plus de 20 ans que je travaille directement avec les communautés anglophones du Québec. Depuis 2003, je sollicite, gère, mets en œuvre et distribue des financements de Santé Canada qui transforment les communautés avec lesquelles je travaille.

J'ai vu de mes propres yeux ce que des engagements fédéraux solides peuvent accomplir, et j'ai également vu ce qui se passe quand ces engagements faiblissent ou quand les mécanismes les concernant deviennent flous.

For English-speaking Quebecers, Part VII is the foundation of our relationship with the federal government. It is the part of the act that requires the federal government to support the vitality of official language minority communities and to take positive measures to help them thrive.

But Quebec's context is unique. There is growing pressure to remove obligations on how federal funds are spent and to require that all federal funding be routed through the provincial government. Without strong regulatory safeguards, the impact on English-speaking Quebecers would be significant.

When federal funds move through systems without clear expectations, transparency, or protected streams, the original purpose can be diluted. And in that dilution, the English-speaking community loses what was intended for them. I've seen this happen very concretely. One example is the Youth Mental Health Fund that launched in 2024. The federal call for proposals clearly stated that applications should include official language minority communities, it even listed CHSSN, and our sister organization, Société Santé en français, SSF, as resources in the application, but Quebec organizations were deemed ineligible.

Upon further investigation, I found the funds had been transferred to Quebec and placed into the Aire Ouverte program, a provincial initiative that wasn't eligible under the federal call and applied no language lens. This is exactly the kind of situation strong regulations are meant to prevent.

Another example is the Quebec-Canada services agreement. When Minister Skeete announced our most recent program under this agreement, he publicly stated that there were "no obligations" on how Quebec was to spend the money.

Our organization did receive funding, but the message was unmistakable: Quebec wants maximum flexibility with no conditions. Strong regulations must ensure federal obligations under Part VII cannot be waived or diluted through intergovernmental agreements.

Many English-speaking community organizations in Quebec are multi-sectoral, which means a single organization can work in health, culture, employment, heritage and community development. This reflects the practical needs of our dispersed minority communities where limited population size, geography and institutional capacity often require a single organization to work in multiple areas as opposed to francophone organizations in the same region.

Pour les Québécois anglophones, la partie VII est le fondement de notre relation avec le gouvernement fédéral. C'est la partie de la loi qui oblige le gouvernement fédéral à soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à prendre des mesures positives pour les aider à prospérer.

Cependant, le contexte québécois est particulier. Des pressions croissantes sont exercées pour supprimer les obligations relatives à l'utilisation des fonds fédéraux et pour exiger que tous les fonds fédéraux passent par le gouvernement provincial. Sans protections réglementaires solides, les conséquences pour les Québécois anglophones seront considérables.

Quand les fonds fédéraux transitent par des systèmes sans attentes claires, sans transparence ou sans catégories protégées, l'objectif initial peut être dilué. Or, dans cette dilution, la communauté anglophone perd ce qui lui était destiné. J'ai vu cela se produire très concrètement. Le Fonds pour la santé mentale des jeunes lancé en 2024 en est un exemple. L'appel de propositions fédéral indiquait clairement que les demandes devaient inclure les communautés de langue officielle en situation minoritaire; il mentionnait même le CHSSN et notre organisation sœur, la Société Santé en français, la SSF, comme ressources dans la demande, mais les organisations québécoises étaient considérées comme non admissibles.

Après une enquête plus approfondie, j'ai découvert que les fonds avaient été transférés au Québec et affectés au programme Aire Ouverte, initiative provinciale qui n'était pas admissible dans le cadre de l'appel fédéral et qui n'appliquait aucun critère linguistique. C'est exactement le genre de situation que des règlements stricts sont censés empêcher.

L'entente de services Québec-Canada est un autre exemple. Lorsque le ministre Skeete a annoncé notre tout dernier programme dans le cadre de cette entente, il a déclaré publiquement qu'« aucune obligation » ne limitait la manière dont le Québec pouvait dépenser l'argent.

Notre organisation a bien reçu des fonds, mais le message était sans équivoque : le Québec demande une souplesse maximale sans condition. Une réglementation stricte doit garantir que des ententes intergouvernementales ne puissent lever ou affaiblir les obligations fédérales prévues à la partie VII.

De nombreuses organisations communautaires anglophones au Québec sont multisectorielles, ce qui signifie qu'une même organisation peut travailler dans les domaines de la santé, de la culture, de l'emploi, du patrimoine et du développement communautaire. Cela traduit les besoins concrets de nos communautés minoritaires dispersées, où la taille limitée de la population, la géographie et les capacités institutionnelles exigent souvent qu'une même organisation intervienne dans plusieurs domaines, contrairement aux organisations francophones de la même région.

But major provincial programs, such as the Programme de soutien aux organismes communautaires, or PSOC, do not fund multi-sectoral organizations. Others do not prioritize smaller minority-language communities.

If federal funding flowed through provincial mechanisms, many English-speaking communities would be ineligible or forced to create multiple organizations.

Regulations must ensure that federal positive measures are not dependent on provincial eligibility rules. So what is needed? First, Part VII obligations must be clear and enforceable in federal-provincial agreements. Provinces should be required to demonstrate how federal funds support English-speaking Quebecers, with measurable outcomes.

Second, federal departments should establish dedicated, protected funding envelopes for minority-language communities with transparent reporting. I believe Health Canada is an excellent example to follow.

Third, positive measures must be strengthened and clearly defined, especially in the health sector. Reporting should focus on outcomes, not just the amount of money spent.

Fourth, community networks must be recognized as essential delivery infrastructure. These networks are how federal measures reach the English-speaking population. They must be stabilized and strengthened.

Fifth, direct federal-to-community funding must be protected. For more than 20 years, direct federal funding to CHSSN and McGill University has supported training, retention, health networking and innovation, always in conformity with the Charter of the French Language.

Regulations should be more explicit in outlining and supporting positive measures that are direct to the community beneficiaries and not subsumed under intergovernmental transfers.

Finally, consultations must meaningfully engage the English-speaking community in Quebec. CHSSN's extensive knowledge base should inform decisions from the very beginning of policy and program design and not validate them after the fact.

Honourable senators, I have witnessed firsthand over the past 25 years how strong federal commitments under Part VII strengthen the vitality of English-speaking communities in Quebec in the area of health. Strong regulations are what make

En revanche, les principaux programmes provinciaux, comme le Programme de soutien aux organismes communautaires, le PSOC, ne financent pas les organisations multisectorielles. D'autres ne donnent pas la priorité aux petites communautés linguistiques en situation minoritaire.

Si le financement fédéral transitait par des mécanismes provinciaux, de nombreuses communautés anglophones seraient non admissibles ou contraintes de créer plusieurs organisations.

La réglementation doit garantir que les mesures positives fédérales ne dépendent pas des règles d'admissibilité provinciales. Que faut-il donc faire? Premièrement, les obligations de la partie VII doivent être claires et exécutoires dans les ententes fédérales-provinciales. Les provinces devraient être tenues de démontrer comment les fonds fédéraux aident les Québécois anglophones, avec des résultats mesurables.

Deuxièmement, les ministères fédéraux devraient établir des enveloppes de financement dédiées et protégées pour les communautés linguistiques en situation minoritaire, avec des rapports transparents. Je pense que Santé Canada est un excellent exemple à suivre.

Troisièmement, les mesures positives doivent être renforcées et clairement définies, surtout dans le secteur de la santé. Les rapports devraient mettre l'accent sur les résultats, et non pas uniquement sur les sommes dépensées.

Quatrièmement, les réseaux locaux doivent être reconnus comme une infrastructure de prestation essentielle. C'est par l'intermédiaire de ces réseaux que les mesures fédérales parviennent à la population anglophone. Ils doivent être stabilisés et renforcés.

Cinquièmement, le financement direct du gouvernement fédéral aux communautés doit être protégé. Depuis plus de 20 ans, le financement fédéral direct versé à notre réseau et à l'Université McGill soutient la formation, la rétention, le réseautage en santé et l'innovation, toujours en conformité avec la Charte de la langue française.

La réglementation devrait être plus explicite pour définir et soutenir des mesures positives qui s'adressent directement aux bénéficiaires locaux et ne soient pas subsumées sous les transferts intergouvernementaux.

Enfin, les activités de consultation doivent mobiliser pleinement la communauté anglophone du Québec. La vaste base de connaissances de notre réseau devrait éclairer les décisions dès le début de la conception des politiques et des programmes, et non les valider a posteriori.

Honorables sénateurs, j'ai pu constater de mes propres yeux, au cours des 25 dernières années, à quel point les engagements fédéraux fermes pris en vertu de la partie VII renforcent l'épanouissement des communautés anglophones du Québec

those commitments real. Your work deeply matters to the people I serve. Thank you for your commitment to protecting Canada's official languages.

**The Chair:** Thank you.

**Miranda Castravelli, Executive Director, English Language Arts Network:** Senators and committee members, thank you again for inviting me back to respond to Part VII of the Official Languages Act.

For those who don't know me, my name is Miranda Castravelli and I am the Executive Director of the English Language Arts Network, a Montreal-based organization dedicated to supporting English-speaking artists and art communities. We advocate for their rights while, at the same time, forging pathways for better harmony and collaboration within the two official languages groups.

In our invitation to appear, we were asked a couple of direct questions about whether we were satisfied with the regulations and whether it met our expectations.

To be direct, the short answer is no. The regulations, as they are currently drafted, don't meet our expectations. Honestly, the monitoring mechanisms could be better defined.

I think a lot of what I'm going to say is going to echo a lot of what Commissioner Burke said, that there's value to having strengthened and well-defined things because it allows people to have clear guidelines of where they need to go.

We have had some positive interactions though, before I say anything else about where I think there may be lack.

It is important for me to address that those government institutions that have been trying to work with us have actually been helpful, such as the CRTC and Telefilm, but especially PCH who is on the ground all the time with us, trying to navigate what does it really mean and where do these things get at even now?

Unfortunately, the new regulations, as proposed, don't really help to clarify everything, even though there's a little bit more than what there was before.

But, in fact, the issues don't begin in the regulations; they begin with section 41(2) of the act itself, which explicitly recognizes French as being vulnerable in the greater English context of Canada, but not English in the Quebec context as being vulnerable, in the greater French context.

I think it is important to highlight that this does two things.

dans le domaine de la santé. Des règlements solides concrétisent ces engagements. Votre travail revêt une importance capitale pour les personnes que je représente. Merci de votre engagement à protéger les langues officielles du Canada.

**Le président :** Merci.

**Miranda Castravelli, directrice générale, English Language Arts Network :** Honorables sénateurs et membres du comité, merci encore de m'avoir invitée à revenir pour réagir à la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Miranda Castravelli et je suis la directrice générale de l'English Language Arts Network, ELAN, une organisation basée à Montréal qui se consacre au soutien des artistes et des communautés artistiques anglophones. Nous défendons leurs droits tout en ouvrant la voie à une meilleure harmonie et à une meilleure collaboration entre les deux groupes de langues officielles.

Dans notre invitation à comparaître, on nous a posé quelques questions directes pour savoir si nous étions satisfaits du règlement et s'il répondait à nos attentes.

Pour être franche, la réponse courte est non. Le règlement, tel qu'il est actuellement rédigé, ne répond pas à nos attentes. Honnêtement, les mécanismes de surveillance pourraient être mieux définis.

Je pense qu'une grande partie de ce que je vais dire fera écho à ce qu'a dit la commissaire Burke, à savoir qu'il est utile d'avoir des éléments renforcés et bien définis, car cela donne aux gens des lignes directrices claires sur la voie à suivre.

Je dois dire toutefois que nous avons eu des rapports positifs, avant que je ne m'étende davantage sur ce qui, selon moi, pourrait faire défaut.

Il est important pour moi de souligner que les institutions gouvernementales qui ont essayé de travailler avec nous ont été d'une grande aide, comme le CRTC et Téléfilm, mais surtout, Patrimoine canadien qui est sur le terrain avec nous en permanence, essayant de comprendre ce que cela signifie réellement et où en sont les choses, même à l'heure actuelle.

Malheureusement, le nouveau règlement, tel qu'il est proposé, ne contribue pas vraiment à clarifier les choses, même s'il va un peu plus loin que le précédent.

En réalité, les problèmes ne trouvent pas leur origine dans le règlement, mais dans le paragraphe 41(2) de la loi elle-même, qui reconnaît explicitement que le français est vulnérable dans le contexte anglophone plus large du Canada, mais pas l'anglais au Québec, qui n'est pas considéré comme vulnérable dans le contexte francophone plus large.

Je pense qu'il est important de souligner que cela a deux conséquences.

First, by lumping English-speaking Quebecers in with the greater majority of Canada, it ignores the day-to-day reality on the ground. It creates a blind spot for federal institutions that may not understand what the lived experience actually is in Quebec. I mentioned this last time I was here, but I will say it again: It is a very different cultural identity for an English-speaking Quebecer than an anglophone from elsewhere in the country.

The construction of culture starts from childhood. Not exposed to the same influences, the outcomes of personalities, values and identities are not the same. In general, Anglophone Quebecers are proud to be Quebecers and Saint-Jean is a high holiday for all of us, regardless, with all that entails.

The second thing is that this definition, what it does right now is to leave the door open to those who play identity politics in Quebec. In essence, this is mostly political posturing to wind people up and secure votes.

It's important to know that even the majority of Quebecers, Anglo or Franco, don't want this. I've had many francophone colleagues apologize to me on behalf of our elected officials for the speeches that have often created chaos and fear. This is not an issue of separate identity, but a political culture that punishes inclusion.

Many of them are reticent to speak out for us, however, because they are afraid that they will either be criticized or it will endanger their own sources of funding.

Many people I meet day to day are surprised, even appalled, when they hear the facts. It is genuinely shocking to them to see the divide between the speeches from the political class and what is happening in their everyday lives.

The presumption from the everyday Quebecer, if I can permit myself to be so bold, is to live and let live. But this is not what is happening at the political level. Quebec, in what is touted as an attempt to seek autonomy and protect culture, is the process of enacting a variety of laws which, taken independently, are largely innocuous; but when you consider them together, they create a wide area of concern. In particular, we could mention M-30, Bill 96, Bill 1. When taken in concert, limit funding, expression and, overall, creates a chilling effect on the inclusion of the Québécois identity.

There is legitimate reason to fear that this atmosphere will engender the loss of this distinct and protected segment of our culture. Is that benefiting Quebec? I think some political opportunists might think so. But, overall, this negates the contribution that today's anglophones bring to the province.

Premièrement, en regroupant les Québécois anglophones avec la grande majorité du Canada, on ignore la réalité quotidienne sur le terrain. On crée un angle mort pour les institutions fédérales qui ne comprennent peut-être pas ce qu'est réellement l'expérience vécue au Québec. Je l'ai mentionné lors de ma dernière comparution, mais je le répète : l'identité culturelle d'un Québécois anglophone est très différente de celle d'un anglophone d'ailleurs au pays.

La construction de la culture commence dès l'enfance. Comme nous ne sommes pas exposés aux mêmes influences, les résultats sur les plans de la personnalité, des valeurs et de l'identité ne sont pas les mêmes. En général, les Québécois anglophones sont fiers d'être Québécois et la Saint-Jean est une grande fête pour nous tous, quoi qu'il en soit, avec tout ce que cela implique.

La deuxième chose, c'est que cette définition, dans l'état actuel des choses, laisse la porte ouverte à ceux qui font de la politique identitaire au Québec. En substance, il s'agit surtout de posture politique visant à attiser les tensions et à s'assurer des votes.

Il est important de savoir que même la majorité des Québécois, anglophones ou francophones, ne veulent pas de cela. De nombreux collègues francophones m'ont présenté leurs excuses au nom de nos élus pour les interventions qui ont souvent semé le chaos et la peur. Il ne s'agit pas d'une question d'identité distincte, mais d'une culture politique qui pénalise l'inclusion.

Beaucoup d'entre eux hésitent toutefois à prendre notre défense, car ils craignent d'être critiqués ou de mettre en péril leurs propres sources de financement.

Beaucoup de personnes que je rencontre au quotidien sont surprises, voire consternées, lorsqu'elles entendent les faits. Il est véritablement choquant pour elles de constater le fossé entre les interventions de la classe politique et ce qui se passe dans leur vie quotidienne.

La présomption du Québécois type, si je peux me permettre cette audace, est de vivre et laisser vivre, mais ce n'est pas ce qui se passe au niveau politique. Sous le prétexte de chercher l'autonomie et de protéger la culture, le Québec est en train d'adopter toute une série de lois qui, prises isolément, sont largement inoffensives, mais qui, collectivement, suscitent de vives inquiétudes. On peut notamment citer le projet de loi M-30, le projet de loi 96 et le projet de loi 1. Collectivement, ils limitent le financement et la liberté d'expression et, globalement, ils créent un effet dissuasif sur l'inclusion de l'identité québécoise.

Il y a de bonnes raisons de craindre que ce climat n'entraîne la perte de ce segment distinct et protégé de notre culture. Est-ce avantageux pour le Québec? Je pense que certains opportunistes politiques pourraient le croire, mais, dans l'ensemble, cela nie la contribution que les anglophones d'aujourd'hui apportent à la province.

While there's been some scale back on Bill 1, there's still a lot of uncertainty and gaps. When our official languages regulations don't cover these explicitly, the interpretation of the act is at risk of being used in the ways it was not intended.

So to return to the questions as stated, there are two things that are lacking to make this a truly representative process.

First and foremost, we need to define our terms. There needs to be a better definition. What is vitality? What measures it? How will we know that we have achieved it? At the moment, there is no real definition so it makes it a little bit vague.

Second, when we say "consultation," how is that fulfilled? Who is included? When does it happen? Consultation, ideally, should be in the construction and not done after the fact and include a widespread number of voices from diverse corners of the English-speaking communities, much like the commissioner just said. For the francophone community, the only thing is we would like it to also be applied to the English community.

To be clear, these regulations are not new. The latest draft only slightly modifies what was there before. In that time, what have been the results? By every metric, English speakers are being denied access, employment, educational opportunities and, lately, even denied health care where communication and understanding are the most vital.

We have sent in statistics to this committee previously, but also to other government bodies. You can see that across the board with similar or even higher levels of education, anglophone artists make 30-50% less than their francophone counterparts. Certainly, this does not demonstrate vitality and proves unequivocally that they do not automatically find their audience in the rest of Canada. They still have to physically live and exist in Quebec. People are not an abstract idea.

However, with a lack of parameters, the fact that there's a lot of English in Canada seems to be enough of a justification for financial allocation and distribution. This doesn't work, though.

As for the last part of the question, our expectations of the federal government, well, bluntly, we would ask that you do not let law creep happen because these regulations leave too much space for autonomy where there should be limits. We also need greater transparency as it concerns Canada and Quebec agreements where federal funds are being used at both levels. If these do not fully support the intention of the Official Languages Act, I think it needs to be made public.

Bien qu'il y ait eu un certain assouplissement du projet de loi 1, il subsiste beaucoup d'incertitudes et de lacunes. Lorsque la réglementation des langues officielles n'en parle pas explicitement, l'interprétation de la loi risque d'être détournée de son objectif initial.

Pour en revenir aux questions posées, il manque deux éléments pour que ce processus soit véritablement représentatif.

Tout d'abord, nous devons définir nos termes. Il faut une meilleure définition. Qu'est-ce que la vitalité? Comment la mesure-t-on? Comment saurons-nous que nous l'avons atteinte? Pour l'instant, il n'y a pas de véritable définition, ce qui rend la notion un peu vague.

Deuxièmement, quand on parle de « consultation », comment cela se concrétise-t-il? Qui est inclus? Quand cela a-t-il lieu? Idéalement, la consultation devrait s'inscrire dans le processus de construction et non être menée a posteriori; elle devrait inclure un certain nombre de voix provenant de divers horizons des communautés anglophones, comme la commissaire vient de le dire. Pour la communauté francophone, notre seule demande est que cela s'applique également à la communauté anglophone.

Pour être claire, ce règlement n'est pas nouveau. La dernière version ne modifie que légèrement la précédente. Depuis lors, quels ont été les résultats? À tous les égards, les anglophones se voient refuser l'accès, l'emploi, les possibilités d'éducation et, dernièrement, même les soins de santé, là où la communication et la compréhension sont les plus vitales.

Nous avons déjà transmis des statistiques au comité, mais aussi à d'autres instances gouvernementales. Vous pouvez constater que, à un niveau de scolarité similaire, voire supérieur, les artistes anglophones gagnent 30 à 50 % de moins que leurs homologues francophones. Cela ne témoigne certainement pas d'une vitalité et prouve sans équivoque qu'ils ne trouvent pas automatiquement leur public dans le reste du Canada. Ils doivent toujours vivre et exister physiquement au Québec. Les gens ne sont pas une idée abstraite.

Cependant, en l'absence de paramètres, le fait qu'il y ait beaucoup d'anglais au Canada semble suffire à justifier l'affectation et la répartition de fonds. Cela ne fonctionne pas, cependant.

Quant à la dernière partie de la question, nos attentes vis-à-vis du gouvernement fédéral, eh bien, pour parler franchement, nous vous demandons de ne pas laisser la loi s'éroder, car ce règlement laisse trop de place à l'autonomie là où il devrait y avoir des limites. Nous avons également besoin d'une plus grande transparence en ce qui concerne les ententes entre le Canada et le Québec lorsque des fonds fédéraux sont utilisés aux deux niveaux. Si ces ententes ne cadrent pas pleinement avec l'esprit de la Loi sur les langues officielles, je pense qu'il faut le dire publiquement.

I do understand the reticence to revise the law every time somebody has an opinion and to leave some room to maneuver because no one can predict every single event. But in this case, we consider that the gaps are too big.

We recognize that Quebec is a distinct society. The goal of every society is to ensure that everyone, regardless of their background, gets a fair opportunity. Whether for education, housing, jobs or security, we are asking for the federal government to step in to protect the Charter rights which we have been granted, and not to allow them to be slowly frayed over time.

As a last word, I want to address the explicit mention of not causing harm within the regulations. The benefit of one group does not have to be the detriment of the other, but that does not serve often in election times. Preservation doesn't have to mean competition. We have many examples of cooperation and collaboration, and this goes over decades. It is always to the benefit of both groups, and especially it is to the benefit of the public, who is not torn between different realities.

I think the question is, do we believe that all people are equal or not? If so, then we cannot place politics over actual survivability. The mechanisms must support actual effects, not just be mentions of a mechanism, and they must be constructed in cooperation with experts who can help mitigate how they play out.

Financial contributions from the federal government should come with parameters of equal space and resources. There are other ways of doing this more hands-on as well. I know there is a major project of reporting and measuring and modernizing that is in the work together. I believe Madam Boyer was here earlier testifying to those sorts of procedures. Maybe we can work from the ground up and help build what equality looks like with the cultural institutions who are placed to help adoption and results.

Today, I speak for the English Language Arts Network, or ELAN, but we are in active collaboration with others. The Community Health and Social Services Network, or CHSSN, is here with us today. We also maintain relations with most of the other large anglophone groups.

We can speak with a united voice. We just need the mandate to do so. If we are invited to be a true partner, I believe we can achieve incredible results that will boost the economy, as well as the voice of Canadian sovereignty in all its provincial facets. Thank you.

Je comprends bien la réticence à réviser la loi chaque fois que quelqu'un a une opinion et à laisser une certaine marge de manœuvre, car personne ne peut prédire chaque événement, mais, dans le cas présent, nous considérons que les lacunes sont trop importantes.

Nous reconnaissons que le Québec est une société distincte. L'objectif de toute société est de garantir que chacun, quelle que soit son origine, bénéficie d'une chance équitable. Qu'il s'agisse d'éducation, de logement, d'emploi ou de sécurité, nous demandons au gouvernement fédéral d'intervenir pour protéger les droits garantis par la Charte qui nous ont été accordés, et de ne pas permettre qu'ils s'effritent lentement au fil du temps.

Pour conclure, je voudrais aborder le sujet de la mention explicite de ne pas causer de préjudice dans la réglementation. Le bénéfice d'un groupe ne doit pas forcément se faire au détriment d'un autre, mais cela n'est pas souvent utile en période électorale. Préservation ne doit pas forcément signifier concurrence. Nous avons de nombreux exemples de coopération et de collaboration, et cela remonte à plusieurs décennies. C'est toujours dans l'intérêt des deux groupes, et surtout dans l'intérêt du public, qui n'est pas déchiré entre différentes réalités.

À mon avis, si nous croyons que tous les êtres humains sont égaux, nous ne pouvons faire passer la politique avant la survie réelle. Les mécanismes doivent soutenir des effets concrets et ne pas se limiter à de simples mentions. Ils doivent être élaborés en collaboration avec des experts capables d'aider à atténuer les conséquences.

Les contributions financières du gouvernement fédéral devraient s'accompagner de paramètres garantissant l'égalité en matière d'espace et de ressources. Il y a aussi d'autres moyens de procéder de manière plus concrète. Je sais qu'un projet important de signalement, de mesure et de modernisation est en cours de réalisation. Je crois que Mme Boyer était ici tout à l'heure pour témoigner de ce genre de procédures. Peut-être que nous pouvons travailler à partir de la base et contribuer à définir ce à quoi ressemble l'égalité avec les institutions culturelles qui sont en mesure de favoriser l'adoption et les résultats.

Aujourd'hui, je parle au nom de l'English Language Arts Network, ou ELAN, mais nous collaborons activement avec d'autres. Le Réseau communautaire de santé et de services sociaux, ou CHSSN, est parmi nous aujourd'hui. Nous entretenons également des relations avec la plupart des autres grands groupes anglophones.

Nous pouvons parler d'une seule voix. Il nous faut simplement le mandat pour le faire. Si nous sommes invités à devenir de véritables partenaires, je crois que nous pouvons obtenir des résultats incroyables qui stimuleront l'économie, ainsi que la voix de la souveraineté canadienne sous toutes ses facettes provinciales. Merci.

**The Chair:** Thank you. We'll move on to a period of questions and answers.

**Senator Cormier:** Welcome, and thank you for your presentations.

I have some questions for Ms. Johnson first. You said that we should strengthen positive measures in the health sector. Could you give some examples so we understand exactly how the regulation deals or should deal with that?

**Ms. Johnson:** It's around ensuring that there's funding specifically for health and social services and that there is capacity to have a community-federal direct relationship. I think the regulations are also critical with regard to protecting the English-speaking community's access to those resources as well.

**Senator Cormier:** If I understand what was just said — because my next question was, should the federal government consider direct federal responsibility for communities where agreements with provincial and territorial governments cannot guarantee compliance with its obligation under Part VII?

**Ms. Johnson:** Yes, absolutely. I gave several examples. When the federal money is subject to provincial authorities in terms of deciding where the funding is going, the intention of the money is often lost, and the purpose for those resources is often not fulfilled when it is directed through the province.

**Senator Cormier:** Do you think that federal institutions in Quebec have the means to clearly understand the distinction between the goal of enhancing the vitality of Quebec's English linguistic communities as set out in section 41(1) of the Official Languages Act and the goal of protecting and promoting French as set out in section 41(2)? My question is to both of you.

To be clear, do we have challenges because federal institutions in Quebec don't really understand how this works? And what would you suggest, then?

**Ms. Johnson:** In my case, around health and social services, there really aren't any federal institutions that are delivering services. But, most definitely, I've seen it in my personal life dealing with federal institutions that the importance of supporting the vitality of English-speaking communities is lost.

**Ms. Castravelli:** I can give you a concrete example. ELAN runs a project that is funded by PCH to exactly bring the two language groups together. We're funding artists to do things in English but make them accessible for people in French. In order to get clarity on how that was going to match the regulations

**Le président :** Merci. Nous passons maintenant aux questions et réponses.

**Le sénateur Cormier :** Bienvenue, et merci pour vos exposés.

J'ai d'abord quelques questions à poser à Mme Johnson. Vous avez dit que nous devrions renforcer les mesures positives dans le secteur de la santé. Pourriez-vous nous donner des exemples concrets pour éclaircir comment le règlement aborde ou devrait aborder cette question?

**Mme Johnson :** Il s'agit de garantir l'existence d'un financement précisément destiné aux services de santé et aux services sociaux, et la capacité d'établir une relation directe entre les collectivités et le gouvernement fédéral. Je pense que la réglementation est également essentielle pour protéger l'accès de la communauté anglophone à ces ressources.

**Le sénateur Cormier :** Si je comprends bien ce qui vient d'être dit, ma question suivante serait : le gouvernement fédéral devrait-il envisager d'assumer une responsabilité fédérale directe pour les collectivités où les accords avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ne peuvent garantir le respect de ses obligations en vertu de la partie VII?

**Mme Johnson :** Oui, absolument. J'ai donné plusieurs exemples. Lorsqu'il est laissé aux provinces le pouvoir de décider comment affecter les fonds fédéraux, l'intention initiale de ces fonds est souvent perdue, et l'objectif de ces ressources n'est souvent pas atteint lorsqu'ils sont acheminés par l'intermédiaire de la province.

**Le sénateur Cormier :** Pensez-vous que les institutions fédérales au Québec ont les moyens de bien comprendre la distinction entre l'objectif de renforcer l'épanouissement des collectivités linguistiques anglophones du Québec, tel qu'énoncé à l'article 41(1) de la Loi sur les langues officielles, et l'objectif de protéger et de promouvoir le français, tel qu'énoncé à l'article 41(2)? Ma question s'adresse à vous deux.

Je précise : rencontrons-nous des difficultés parce que les institutions fédérales au Québec ne comprennent pas vraiment comment cela fonctionne? Et que suggèreriez-vous, alors?

**Mme Johnson :** Dans mon cas, en ce qui concerne les services de santé et les services sociaux, aucune institution fédérale n'offre des services. Mais, assurément, j'ai constaté dans ma vie personnelle, en traitant avec des institutions fédérales, que l'importance de soutenir l'épanouissement des communautés anglophones est perdue de vue.

**Mme Castravelli :** Je peux vous donner un exemple concret. ELAN gère un projet financé par Patrimoine canadien visant précisément à rapprocher les deux groupes linguistiques. Nous finançons des artistes pour qu'ils réalisent des projets en anglais, mais en les rendant accessibles aux francophones. Il a fallu un

within the parameters that were set, which were sort of vague and — for example, does it fall for this, and if somebody is from Ontario, does that also count? What if some of them are in Quebec and some of them are not? And the amount of work those poor people at PCH had to do for us to get clarity was nuts. They are wonderful, and we couldn't function without them. Thank God they're there to be able to unravel this for us, because we would never have gotten to the end of it on our own of what it actually means. But they're not equipped to know even themselves — it takes them a long time to figure out and to kind of go up the scale and make a decision. Wouldn't it be so much easier if we could have some clarity and very specific definitions?

We say vitality. Everyone knows what that means, kind of viscerally, is this vital, is that vital. But without a definition on paper, when it comes down to project by project, we're not giving our officials the tools to be able to say, yes, this falls within the parameters or, no, this doesn't qualify. There are so many variables on the ground that, please, let's try to give them a little bit of support so we can all move a little faster and be more efficient.

**Senator Cormier:** You spoke about the vulnerability of English-speaking communities. We often hear that the challenge — I hear this from English speakers in Quebec — in Quebec for the English-speaking community is not the language. You won't lose your language. What's important is the vitality of your communities, the way that you can live together and have cultural activities and all that together.

Will the regulation, as it is articulated, help the vitality of the communities? If not, what should we do? What should we add?

**Ms. Castravelli:** You know how Part IV(1) or IV(2) says the francophone language? Well, I would like the exact same thing for the English language within the province of Quebec. I think that would be the first step to solving quite a lot of problems. With reason, there have been a lot of francophones who have been excluded historically.

The problem is, since 1980 or so, the reversal has happened in Quebec specifically. Quebec is a very particular issue. It's the idea of recognizing that those who were once in power are no longer in power, and by explicitly stating that is the reality within the province, it then limits the interpretation of any other process or program that might come and be applied to this thing. First, I would start with an explicit mention.

travail considérable pour éclaircir la façon dont cela allait respecter la réglementation dans le cadre des paramètres établis, qui étaient assez vagues — par exemple, cela s'y inscrit-il, et si quelqu'un vient de l'Ontario, cela compte-t-il aussi? Et si certains d'entre eux sont au Québec et d'autres non? Les pauvres gens de Patrimoine canadien ont dû accomplir un travail fou pour nous fournir des éclaircissements. Ils sont formidables, et nous ne pourrions pas fonctionner sans eux. Dieu merci, ils sont là pour démêler tout cela pour nous, car nous n'aurions jamais pu comprendre seuls ce que cela signifiait réellement. Mais ils ne sont pas équipés pour le savoir eux-mêmes — cela leur prend beaucoup de temps pour comprendre, remonter la filière hiérarchique et prendre une décision. Ne serait-ce pas tellement plus simple si nous pouvions avoir un peu de clarté et des définitions très précises?

Nous disons « épanouissement ». Tout le monde sait ce que cela signifie, instinctivement. Mais, est-ce que ceci est propice à l'épanouissement? Et cela? Mais sans définition écrite, lorsqu'il s'agit d'examiner chaque projet individuellement, nous ne donnons pas à nos fonctionnaires les outils nécessaires pour pouvoir dire : « Oui, cela s'inscrit dans les paramètres » ou « non, cela ne répond pas aux critères. » Il y a tellement de variables sur le terrain qu'il faut au moins un peu de soutien afin que nous puissions tous avancer plus rapidement et être plus efficaces.

**Le sénateur Cormier :** Vous avez évoqué la vulnérabilité des collectivités anglophones. On entend souvent dire que le défi — c'est ce que me disent les anglophones du Québec — pour la collectivité anglophone du Québec n'est pas la langue. Vous ne perdrez pas votre langue. Ce qui importe, c'est l'épanouissement de vos collectivités, la façon dont vous pouvez vivre ensemble, organiser des activités culturelles et tout cela ensemble.

Le règlement, tel qu'il est formulé, contribuera-t-il à l'épanouissement des collectivités? Si ce n'est pas le cas, que devrions-nous faire? Que devrions-nous ajouter?

**Mme Castravelli :** Vous savez ce que la partie IV(1) ou IV(2) dit à propos de la langue française? Eh bien, je voudrais exactement la même chose pour la langue anglaise au sein de la province de Québec. Je pense que ce serait la première étape pour résoudre bon nombre de problèmes. Il est vrai que de nombreux francophones ont été historiquement exclus.

Le problème, c'est que depuis 1980 environ, le renversement de situation s'est produit au Québec précisément. Le Québec est un cas très particulier. Il s'agit de reconnaître que ceux qui étaient autrefois au pouvoir ne le sont plus, et en affirmant explicitement que c'est la réalité au sein de la province, cela limite alors l'interprétation de tout autre processus ou programme qui pourrait être appliqué à cette question. Premièrement, je commencerais par une mention explicite.

Second, I would echo what the commissioner said before, very specific mechanisms, and all the mechanisms that apply to one will then also automatically apply to the other if they are explicitly stated from the beginning.

**Senator Cormier:** Thank you.

**Senator Moncion:** What you have been telling us and what we have heard from many others is the lack of definition in the regulation, the lack of data or how to collect the data so it would help. You've also spoken about the lack of measures to evaluate where the money is going. These are things that we are aware of on the francophone side, which is the same on the anglophone side, understanding that the ambiguity that is associated with the regulation doesn't put any onus on anyone to provide clear outputs.

You seem to agree with this. How can you change that, other than saying that we have to put more definitions, because this has been identified? We've identified it.

**Ms. Johnson:** The community definitely is the authority on identifying what is a good way to measure an impact. I think the community has to be part of the consultation whenever it is explored as to how to improve it, because I find that sometimes these types of output definitions are created without the community's input. Then it's put forward as, "What do you think?" We think we could have done it better or differently.

I would advise getting the community involved right away in the definitions for vitality, definitions for indicators, how are you going to measure impact, build a committee that involves the community sector? Please include the English-speaking community as well in a process before everything gets on paper.

**Ms. Castravelli:** I don't really have much to add to specifics, but there are modernization tools that could help us, things like being able to put some effort into teaching people how to become more reliant and how to measure.

We also have to look at the non-monetary metrics as well. How many people does it touch? How many people in the community were affected by this? How many children were inspired by a school program, for example? There are different kinds of metrics that could be built for levels of success and vitality, but ultimately in culture, can an artist stay in a community they were born in if that's what they choose to do? Can they make a living doing what they were trained to do? That is the fundamental definition of vitality. Can I thrive and make a living, or do I have to move to a big city to make it? Even then, do I have a chance?

Ensuite, je ferais écho à ce que le commissaire a dit précédemment : des mécanismes précis, et tous les mécanismes qui s'appliquent à l'un s'appliqueront alors automatiquement à l'autre s'ils sont explicitement énoncés dès le départ.

**Le sénateur Cormier :** Merci.

**La sénatrice Moncion :** Ce que vous nous avez dit et ce que nous avons entendu de la part de nombreuses autres personnes, c'est le manque de définition dans le règlement, le manque de données ou de méthodes pour recueillir les données qui seraient utiles. Vous avez également évoqué l'absence de mesures permettant d'évaluer où va l'argent. Ce sont des éléments dont nous sommes conscients du côté francophone, et c'est la même chose du côté anglophone, sachant que l'ambiguïté liée au règlement n'impose à personne l'obligation de produire des résultats clairs.

Vous convenez de cela. Comment pouvez-vous changer cela, à part en disant que nous devons ajouter davantage de définitions, puisque ce problème a été déterminé? Nous l'avons identifié.

**Mme Johnson :** La communauté est absolument la mieux placée pour déterminer quel est le meilleur moyen de mesurer un impact. Je pense que la communauté doit être associée aux activités de consultation chaque fois qu'on examine comment améliorer le système, car je constate que, parfois, ce genre de définition des résultats est élaborée sans la contribution de la communauté. Ensuite, on nous demande : « Qu'en pensez-vous? » Nous pensons qu'on aurait pu faire mieux ou différemment.

Je conseillerais d'impliquer la communauté dès le départ dans les définitions de l'épanouissement, la définition des indicateurs, la manière dont vous allez mesurer l'impact, et de mettre en place un comité impliquant le secteur communautaire. Incluez également la communauté anglophone dans ce processus avant que tout ne soit couché sur papier.

**Mme Castravelli :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur les détails, mais il y a des outils de modernisation qui pourraient nous aider, par exemple, en consacrant des efforts à apprendre aux gens à devenir plus autonomes et à savoir comment mesurer.

Nous devons également nous pencher sur les indicateurs non monétaires. Combien de personnes cela touche-t-il? Combien de personnes dans les communautés ont été touchées par cela? Combien d'enfants ont été inspirés par un programme scolaire, par exemple? On pourrait élaborer différents types d'indicateurs pour mesurer les niveaux de réussite et d'épanouissement, mais, en fin de compte, dans le domaine culturel, un artiste peut-il rester dans la collectivité où il est né s'il en fait le choix? Peut-il gagner sa vie en exerçant le métier pour lequel il a été formé? C'est là la définition fondamentale de l'épanouissement. Puis-je m'épanouir et gagner ma vie, ou dois-je déménager dans une grande ville pour y parvenir? Et même dans ce cas, ai-je une chance?

How many people are staying in the arts and how many people are leaving? It's not exclusive to the Anglo community. Artists always struggle everywhere and that is a whole other story. At least with the money we have here, let's figure out what the vitality would look like on the ground. It's exactly what Jennifer said. We know what it is when we see it. Let us help to contribute pre-emptively to the definition of what those things are. Does that answer your question?

**Senator Moncion:** Yes, it does. It is the same situation for francophones outside of Quebec.

**Ms. Castravelli:** Yes.

**Senator Moncion:** And this ambiguity serves some purposes by remaining vague and not being defined properly. I'll stop there.

You mentioned "law creep."

**Ms. Castravelli:** Yes, sorry; it is a technical term called "tech creep" where you start with one thing and it becomes a thing like this. You start with one little legislation and then it's another little legislation and another one and another one and suddenly it becomes this monster that you can't handle or manage. That's what I mean by "law creep."

**Senator Moncion:** Okay, thank you. We can draw a parallel between what the commissioner was saying as to how do we implement this without having the clarity of information that is being provided.

The other thing you said was to protect Charter rights. Can you elaborate on that, please?

**Ms. Castravelli:** Yes. In the Charter of Rights and Freedoms, we have the right to operate in both English and French, and it's the official language of our choosing. That's under our Charter and is protected, but I'll tell you in Quebec, it doesn't often feel that way. Can I sort of leave it at that?

**Senator Moncion:** Yes, thank you.

[Translation]

**Senator Gerba:** Welcome. My first question is for both of you.

Were you consulted by the Treasury Board Secretariat when the consultations were held from 2024 to 2025? If so, which of your proposals were accepted? Otherwise, are there any proposals you would like us to keep in mind now?

Combien de personnes restent dans le milieu artistique et combien le quittent? Ce n'est pas propre à la communauté anglophone. Les artistes ont toujours des difficultés partout, et c'est une tout autre histoire. Au moins, avec l'argent dont nous disposons ici, essayons de déterminer à quoi ressemblerait l'épanouissement sur le terrain. C'est exactement ce que Mme Johnson a dit. Nous savons de quoi il s'agit quand nous le voyons. Aidons à contribuer de manière proactive à la définition de ces éléments. Cela répond-il à votre question?

**La sénatrice Moncion :** Oui, tout à fait. C'est la même situation pour les francophones hors du Québec.

**Mme Castravelli :** Oui.

**La sénatrice Moncion :** Et cette ambiguïté sert certains intérêts, car elle reste vague et n'est pas correctement définie. Je m'arrêterai là.

Vous avez mentionné la « dérive législative ».

**Mme Castravelli :** Oui, excusez-moi; c'est un terme technique appelé « dérive technologique », où l'on commence par une chose et cela devient quelque chose comme ça. Tout commence par un projet de loi, puis un autre, puis un autre, et encore un autre, et petit à petit, cette accumulation devient un monstre incontrôlable et ingérable. C'est ce que j'entends par dérive législative.

**La sénatrice Moncion :** D'accord, merci. On peut faire un parallèle avec ce que la commissaire disait sur la manière de mettre en œuvre cela sans disposer de la clarté des informations fournies.

L'autre point que vous avez évoqué concernait la protection des droits garantis par la Charte. Pouvez-vous développer ce point, s'il vous plaît?

**Mme Castravelli :** Oui. Dans la Charte canadienne des droits et libertés, nous avons le droit d'utiliser à la fois le français et l'anglais, et c'est la langue officielle de notre choix. Ce droit est inscrit dans notre Charte et protégé, mais je dois admettre qu'au Québec, nous n'avons pas souvent cette impression. Puis-je en rester là?

**La sénatrice Moncion :** Oui, merci.

[Français]

**La sénatrice Gerba :** Bienvenue. Ma première question s'adresse à vous deux.

Est-ce que vous avez été consultées par le Secrétariat du Conseil du Trésor durant les consultations qui se sont tenues de 2024 à 2025? Si oui, quelles sont vos propositions qui ont été retenues? Sinon, est-ce qu'il y a des propositions que vous souhaitez que l'on retienne maintenant?

**Ms. Castravelli:** Unfortunately, I haven't been the executive director of the English Language Arts Network for very long either. That happened shortly before I arrived.

If I had any proposals to make right now, it would be to see where federal money is being invested in the Province of Quebec to promote Quebec culture — that's perfect, I have no problem with that; Quebec culture is beautiful and I'm part of it, but I'd like for it to be official that we're part of it. It's more a matter of following the money trail, seeing how it fits in, and whether the anglophone community really has a place or if it's being sidelined as something else that's not very important.

**Senator Gerba:** Exactly, Ms. Castravelli, you mentioned transparency in your introduction. In your opinion, how could this concept of transparency be improved?

**Ms. Castravelli:** I believe that one of the current examples I'm referring to regarding the federal government with Canadian Heritage is that transparency mechanisms do exist; it's just that the public is not very familiar with them. This is done at the federal level.

For example, if someone receives a grant, it's published on a page, but it's buried somewhere inside. You need to know where to look to find that information. It's really about bringing the information to the surface, and that's something that the regional section of Canadian Heritage in Montreal asked us to help them do. We'll be glad to do that. If we could have something similar with the programs stemming from the Official Languages Act, it would be great to see who received funds, what would be —

[English]

— where was it attributed?

[Translation]

How much time has passed? And there are the amounts, if possible. I don't know what can or cannot be said because of confidentiality, but —

[English]

In the realm of possibility, let's just surface the information because it exists, but I don't think people can access it very well.

[Translation]

**Senator Gerba:** I see here that 80% of federal funds dedicated to research are paid to 15 universities, of which only two are francophone universities. Are you okay with that?

**Mme Castravelli :** Malheureusement, je ne suis pas non plus directrice générale de l'English Language Arts Network depuis assez longtemps. Cela s'est passé un peu avant mon arrivée.

Si j'avais des propositions à faire en ce moment, ce serait de voir où l'on met de l'argent du fédéral dans la province de Québec pour faire rayonner la culture québécoise — c'est parfait, je n'ai aucun problème avec cela; la culture québécoise est belle et j'en fais partie, mais j'aimerais que ce soit officiel qu'on en fait partie. C'est plus la question de suivre la trajectoire de l'argent, de voir comment cela s'intègre, de voir si la communauté anglophone a vraiment une place ou non ou si elle est mise de côté comme quelque chose d'autre de pas très important.

**La sénatrice Gerba :** Justement, madame Castravelli, vous avez parlé de transparence dans votre introduction. Selon vous, comment ce concept de transparence pourrait-il être amélioré?

**Mme Castravelli :** Je crois qu'un des exemples actuels dont je parle par rapport au gouvernement fédéral avec Patrimoine canadien, c'est qu'en fait, des mécanismes de transparence existent; c'est juste que le public ne les connaît pas très bien. Cela se fait au fédéral.

Par exemple, si quelqu'un reçoit une subvention, c'est publié sur une page, mais c'est un peu comme si c'était enfoui quelque part à l'intérieur. Il faut savoir où chercher pour trouver cette information. Il s'agit vraiment de remettre les informations à la surface, et c'est quelque chose que la section régionale de Patrimoine canadien à Montréal nous a demandé de les aider à faire. Volontiers. Si on pouvait avoir quelque chose de semblable avec les programmes qui découlent de la Loi sur les langues officielles, ce serait très bien de voir qui a reçu des fonds, quel serait —

[Traduction]

... où cela a-t-il été attribué?

[Français]

Combien de temps s'est écoulé? Et il y a les montants, si c'est possible. Je ne sais pas ce qu'il est possible de dire ou non à cause de la confidentialité, mais —

[Traduction]

Dans la mesure du possible, mettons simplement ces informations en avant, car elles existent, mais je ne pense pas que les gens y aient facilement accès.

[Français]

**La sénatrice Gerba :** Je lis ici que 80 % de l'argent fédéral consacré à la recherche est versé à 15 universités, dont seulement 2 universités francophones. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela?

**Ms. Johnson:** Of course, research is fundamental for the understanding of all linguistic communities, and I obviously want francophone communities outside Quebec to have the necessary resources to conduct research to understand the community's needs and ways to improve the situation. I would support it, of course, but I wonder how much is given to the English-speaking community in terms of research. I know that English-speaking communities signed an agreement with the Canadian Institutes of Health Research two years ago, but before that, there were almost no resources going toward the English-speaking community.

**Senator Gerba:** Professor Larocque, of the University of Ottawa, suggested developing a registry to provide access to agreements on language clauses. Could this be a solution for improving transparency?

**Ms. Johnson:** Absolutely. As Ms. Castravelli mentioned, it's difficult to find the information, so a registry would be great.

**Senator Gerba:** Okay.

[English]

**The Chair:** We've heard from many of the complexities and the variety of federal-provincial-territorial agreements, and obviously Quebec seems to be one that's maybe even more complex than other provinces and territories.

Could you explain to us how the regulations could change some of that? I don't know if you're getting funding presently from the Quebec-Canada agreement or if you get it directly. It seems like you have both. You get directly from the feds and the Quebec-Canada Service agreement.

What changes in regulations could make a difference in your organizations?

**Ms. Johnson:** Well, I'm really worried that the pressure to remove the Quebec federal relationship is very strong. There is the strong position from the existing government right now in Quebec to have all of the federal funding come through Quebec and Quebec decide where the money goes.

The regulations can help address the issues that the Government of Quebec is concerned about, ensuring that, even if there is a federal community line of financing, it respects the Charter of the French language, and it incorporates the priorities of the province and things such as that, but remains a federal community relationship, a direct relationship.

The regulations can put a framework around that relationship that helps the Quebec government be more comfortable with those relationships. I don't think it does right now. It's a bit of a black void in terms of how you navigate the fact that we must

**Mme Johnson :** Bien sûr, la recherche, c'est fondamental pour la compréhension de toutes les communautés linguistiques, et je veux évidemment que les communautés francophones hors Québec aient les ressources nécessaires pour faire de la recherche pour comprendre les besoins de la communauté et les façons d'améliorer la situation. Je le soutiendrais, bien sûr, mais je me demande quel est le montant qui est donné à la communauté d'expression anglaise au chapitre de la recherche. Je sais que les communautés d'expression anglaise ont signé il y a deux ans une entente avec les Instituts de recherche en santé du Canada, mais auparavant, il n'y avait presque pas de ressources qui étaient orientées vers la communauté d'expression anglaise.

**La sénatrice Gerba :** Le professeur Larocque, de l'Université d'Ottawa, a proposé de développer un registre permettant d'avoir accès aux ententes sur les clauses linguistiques. Est-ce que cela pourrait être une solution pour améliorer la transparence?

**Mme Johnson :** Absolument. Comme Mme Castravelli l'a mentionné, c'est difficile de trouver l'information, donc un registre serait génial.

**La sénatrice Gerba :** D'accord.

[Traduction]

**Le président :** Nous avons entendu parler de la complexité et de la diversité des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux, et il semble évident que le Québec est peut-être encore plus complexe que les autres provinces et territoires.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi la réglementation pourrait changer cela? Savez-vous si vous recevez actuellement des fonds dans le cadre de l'accord Québec-Canada ou si vous les recevez directement? Il semble que vous bénéficiez des deux. Vous recevez à la fois du gouvernement fédéral et de l'entente de services Québec-Canada.

Quels changements réglementaires pourraient faire bouger les choses pour vos organisations?

**Mme Johnson :** Eh bien, je crains vraiment que la pression visant à supprimer la relation entre le Québec et le gouvernement fédéral soit très forte. Le gouvernement actuel du Québec tient fermement à ce que tous les fonds fédéraux transitent par le Québec et que ce soit lui qui décide de leur affectation.

La réglementation peut aider à répondre aux préoccupations du gouvernement du Québec, en garantissant que, même s'il existe une ligne de financement fédéral communautaire, celle-ci respecte la Charte de la langue française et intègre les priorités de la province et d'autres éléments de ce type, tout en restant une relation fédérale communautaire, une relation directe.

La réglementation peut établir un cadre autour de cette relation pour aider le gouvernement du Québec à se sentir plus à l'aise avec celle-ci. Je ne pense pas que ce soit le cas actuellement. Il y a un flou total quant à la manière de gérer le fait que nous devons

protect the French language. It's an important part of Quebec culture, but at the same time, we still want to support the vitality, growth and development of the English-speaking community at the same time. There needs to be some thought put into how the regulations can assist that conversation and give some guidance. Unfortunately, I don't have the magic words at the moment.

**The Chair:** It is complex. It is the same with the francophone minority situation. A lot of times, you have federal-provincial agreements. You get your core funding from those agreements and then you get project funding directly in most cases, not in all cases. I was just curious to see if there was anything specific in the regulations that can make a difference for you.

**Ms. Castravelli:** I can tell you from culture's perspective, if I may. There is something very specific in the sense — I don't know how the agreement between the Official Languages Act and the Bill 1 proposal that has been tabled in Quebec would work. There is this concept in Bill 1 that a Quebecer is someone who contributes positively to the culture of Quebec. The problem is that that, too, lacks definition.

If we lack definition on our side and on their side, right now it's okay. The government is just proposing a thing. But imagine a government 20 or 30 years in the future that says, "Anybody who doesn't want to speak French is not contributing to the culture of Quebec and is not contributing positively."

As I said, I think 41(2) should really have a (3) that also states English as being equal in the Quebec context. That would already be a big thing to protect any future potential misuse of what this thing would be, and then if we have things that measure what it looks like in a community.

I think it is a combination of regulations within the act and some sort of policy or procedure that comes outside that perhaps the Commissioner's office or perhaps PCH would enact that would say what it looks like in this context for visual arts. Here's what it looks like for film and whatever. In combination, that would be quite helpful in terms of preventing — because right now, for culture, we get our provincial money from the Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

It was by the grace of a previous government, but a future government could abolish that altogether and then what happens? It's like what Jennifer said, all the money is controlled by the province, and what happens if they think that's not in the interest of the culture? It's problematic. That's how it would help.

protéger la langue française. C'est un élément important de la culture québécoise, mais nous voulons également continuer à soutenir l'épanouissement, la croissance et le développement de la communauté anglophone. Il faut réfléchir à la manière dont la réglementation pourrait faciliter ce dialogue et fournir des orientations. Malheureusement, je n'ai pas la formule magique pour l'instant.

**Le président :** C'est complexe. C'est la même chose avec la situation de la minorité francophone. Il y a souvent des accords fédéraux-provinciaux. Vous obtenez votre financement de base grâce à ces accords, puis vous recevez un financement de projet, le plus souvent directement, mais pas toujours. Je me demandais simplement s'il existait une disposition spécifique dans la réglementation qui pourrait faire bouger les choses pour vous.

**Mme Castravelli :** Je peux vous parler de la question sous l'angle culturel, si vous le souhaitez. Il y a quelque chose de très spécifique en ce sens — je ne sais pas comment fonctionnerait l'accord entre la Loi sur les langues officielles et la proposition du projet de loi n<sup>o</sup> 1 qui pourrait fonctionner au Québec. Le projet de loi n<sup>o</sup> 1 définit un Québécois comme quelqu'un qui contribue positivement à la culture du Québec. Le problème, c'est que cela manque également de définition.

Si nous manquons de définition de notre côté comme du leur, pour l'instant, ça va. Le gouvernement ne fait qu'émettre une proposition. Mais imaginez un gouvernement dans 20 ou 30 ans qui dirait : « Quiconque ne veut pas parler français ne contribue pas à la culture du Québec et n'apporte pas de contribution positive. »

Comme je l'ai dit, je pense que le paragraphe 41(2) devrait vraiment comporter un paragraphe (3) précisant également que l'anglais est d'égale valeur dans le contexte québécois. Ce serait déjà une mesure importante pour prévenir tout abus potentiel futur de cette disposition à l'avenir, et ensuite, nous disposerions d'outils permettant d'évaluer la situation au sein d'une communauté.

Je pense qu'il s'agit d'une combinaison de dispositions réglementaires dans la loi et d'une sorte de politique ou de procédure externe que le Bureau de la commissaire ou peut-être Patrimoine canadien mettrait en place pour définir ce à quoi cela ressemble dans le contexte des arts visuels. Voici à quoi cela ressemble pour le cinéma et tout le reste. Combinées, ces mesures seraient très utiles pour prévenir — car actuellement, pour la culture, nous recevons nos fonds provinciaux du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

C'est grâce à un gouvernement précédent, mais un futur gouvernement pourrait abolir cela. Que se passerait-il alors? Comme l'a dit Mme Johnson, c'est la province qui contrôle tout l'argent. Que se passera-t-il si elle estime que cela ne sert pas les intérêts de la culture? C'est problématique. Voilà en quoi cela serait utile.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Moncion:** Ms. Johnson, you said that McGill receives direct funding from the government. Can you explain that?

**Ms. Johnson:** Yes. Dialogue McGill is a program that has been running since 2006. It is a language training, retention and bursary program to support the capacity of health professionals to improve their French, for English-speaking students to study and stay in Quebec, and bursaries for students.

**Senator Moncion:** That could go away at any time, because it existed before. I think I understand the context. Thank you.

**Senator Cormier:** Ms. Castravelli, I want to understand what the proposal means when you're talking about 41(2), because 41(2) says this:

The Government of Canada, recognizing and taking into account that French is in a minority situation in Canada and North America due to the predominant use of English, is committed to protecting and promoting the French language.

This article talks about language, and if I understood well, we're saying that the issue with English-speaking communities in Quebec is not the language but the vitality of the community. This is at the central point in the Official Languages Act.

I'm trying to understand. You're saying that we should add the same thing for the English community, but we're talking about the issue around language.

**Ms. Castravelli:** I think I understand what you're asking. Please clarify if I'm not answering your question.

The francophone community is surrounded by English in the rest of Canada by just the volume of people, but within Quebec, the anglophones are surrounded by francophones. That's what I mean. It is very difficult to separate culture from language, as I think we're seeing.

I think that defining it by language is the line that we have to take to be able to adhere to the act. It's a place to start. Will it answer every single thing? I don't know, but certainly the culture of being able to make a stage production in English or write a book in English or potentially get a job in English if I speak French, but maybe not as well as somebody who was born in French, and to have those sorts of things allowed to be my culture because that's what we're really talking about. We're talking about a sort of survival mode.

**Le président :** Merci.

**La sénatrice Moncion :** Madame Johnson, vous avez dit que McGill recevait un financement direct du gouvernement. Pouvez-vous nous expliquer cela?

**Mme Johnson :** Oui. Dialogue McGill est un programme qui existe depuis 2006. Il s'agit d'un programme de formation linguistique, de maintien en poste et de bourses visant à aider les professionnels de la santé à améliorer leur français, à permettre aux étudiants anglophones d'étudier et de rester au Québec, et à offrir des bourses aux étudiants.

**La sénatrice Moncion :** Cela pourrait disparaître à tout moment, car cela existait déjà auparavant. Je crois comprendre le contexte. Merci.

**Le sénateur Cormier :** Madame Castravelli, je vous prie de m'éclairer sur le sens de la proposition. En effet, le paragraphe 41(2) énonce ce qui suit :

Le gouvernement fédéral, reconnaissant et prenant en compte que le français est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais, s'engage à protéger et à promouvoir le français.

Cet article traite de la langue, et, si j'ai bien compris, il indique que le problème des communautés anglophones au Québec ne réside pas dans la langue, mais dans l'épanouissement de la communauté. C'est là le point central de la Loi sur les langues officielles.

J'essaie de comprendre. Vous dites que nous devrions ajouter la même chose pour la communauté anglophone, mais nous parlons ici de la question de la langue.

**Mme Castravelli :** Je crois comprendre ce que vous demandez. N'hésitez pas à me demander des précisions si ma réponse n'est pas claire.

La communauté francophone est entourée d'anglophones dans le reste du Canada, ne serait-ce qu'en raison du nombre de personnes, alors qu'au Québec, ce sont les anglophones qui sont entourés de francophones. C'est ce que je veux dire. Il est très difficile de séparer la culture de la langue, comme nous le constatons, je pense.

Je pense que la définition par la langue est la ligne de conduite que nous devons adopter pour respecter la loi. C'est un point de départ. Cela répondra-t-il à tout? Je ne sais pas, mais certainement la culture qui permet de monter une pièce de théâtre en anglais, d'écrire un livre dans cette langue ou d'obtenir un emploi dans lequel on utilise l'anglais, si je parle français, mais peut-être pas aussi bien qu'une personne qui est née francophone. Je pense que nous devons pouvoir considérer ce genre de choses comme faisant partie de notre culture, car

**Senator Cormier:** We're not speaking about the fragility of the English language.

**Ms. Castravelli:** But in Quebec there is fragility because people are leaving. People are more bilingual now than they ever have been, and it's not necessarily a bad thing, but it's the right to be able to protect your culture and your language within the greater context. In this case, the greater context within the borders of Quebec is French. It's not English.

**Senator Cormier:** Are there a lot of organizations that agree with your proposal of adding that?

**Ms. Castravelli:** I have had a few conversations with, for example, TALQ. They have a very similar proposal, and they are the ones who actually proposed most of the legislation and explained it to us. They have lawyers on staff to do this sort of thing.

Yes, I would say probably. I haven't done a very comprehensive survey, but, certainly, it is pervasive that many of the English-language communities do feel overwhelmed and as if they are not allowed to keep their own language and their own culture and still be able to make a living in Quebec. They do feel oppressed by the francophone majority that is within the province, because that is where we live physically.

**Senator Cormier:** Thank you.

**The Chair:** Thank you very much for being here this evening. It is getting late for us. It is our third panel, but it was still very interesting to understand the specificity of what's happening in Quebec, especially. Thank you again for being here.

(The committee adjourned.)

c'est bien de cela que nous parlons. Nous parlons d'une sorte de mode de survie.

**Le sénateur Cormier :** Nous ne parlons pas de la fragilité de la langue anglaise.

**Mme Castravelli :** Mais au Québec, il y a une fragilité, car les gens partent. Les gens sont plus bilingues qu'ils ne l'ont jamais été, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose, mais il est important de pouvoir protéger sa culture et sa langue dans le contexte plus large. Dans le cas présent, le contexte plus large à l'intérieur des frontières du Québec, c'est le français. Ce n'est pas l'anglais.

**Le sénateur Cormier :** Y a-t-il beaucoup d'organisations qui approuvent votre proposition d'ajouter cela?

**Mme Castravelli :** J'ai eu quelques conversations avec TALQ par exemple. Ils ont une proposition très similaire, et ce sont eux qui ont en fait proposé la plupart des projets de loi et nous les ont expliqués. Ils ont des avocats dans leur personnel pour s'occuper de ce genre de choses.

Oui, je dirais probablement. Je n'ai pas mené d'enquête très approfondie, mais il est certain que de nombreuses communautés anglophones se sentent dépassées et ont l'impression qu'on ne leur permet pas de conserver leur langue et leur culture tout en gagnant leur vie au Québec. Elles se sentent opprimées par la majorité francophone de la province, car c'est là que nous vivons physiquement.

**Le sénateur Cormier :** Merci.

**Le président :** Je vous remercie d'être ici ce soir. Il se fait tard pour nous. C'est notre troisième table ronde, mais cela a tout de même été très intéressant de comprendre les spécificités de la situation au Québec. Merci encore d'être là.

(La séance est levée.)

---